



Accessions
314,713
Shelf No.
4275.55
FOUNDED 1852
SICUT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D.
1630.
CIVITATIS REGIMINE DONATA A.D. 1822.
BOSTON PUBLIC LIBRARY
GIVEN BY
Wendell Phillips,
July 22, 1882.

ESSAI

SUR

LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ

ET

LA FRATERNITÉ,

Considérées aux points de vue

CHRÉTIEN, SOCIAL ET PERSONNEL,

PAR

Madame L. DE CHALÉIÉ

(NÉE JUSSIEU).

> Vous êtes tous des enfants de lumière.
>
> SAINT PAUL.

PARIS,

GAUME FRÈRES, ÉDITEURS-LIBRAIRES,

RUE CASSETTE, 4.

1849

A mes amies Sophie et Eliza Haughton
L. de Challié

ESSAI

SUR

LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ

ET

LA FRATERNITÉ.

De l'Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

ESSAI

SUR

LA LIBERTÉ, L'ÉGALITÉ

ET

LA FRATERNITÉ,

Considérées aux points de vue

CHRÉTIEN, SOCIAL ET PERSONNEL,

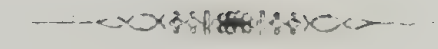
PAR

Madame L. DE CHALLIÉ

(NÉE JUSSIEU).

Vous êtes tous des enfants de lumière.

SAINT PAUL.



PARIS,

GAUME FRÈRES, ÉDITEURS-LIBRAIRES,

RUE CASSETTE, 4.

1849

INTRODUCTION.

C'était au jour du Messie, que cette grande lumière devait paraître à découvert.

BOSSUET.

INTRODUCTION.

La plus grande révolution qui se soit accomplie dans le monde, la plus sainte dans son principe, la seule définitive dans ses conséquences, c'est celle dont le Christ fut l'auteur. Elle ne résulta pas, comme les autres, du mouvement des choses humaines qui se renouvellent et qui passent; elle ne fut pas un de ces accidents violents et terribles qui

changent, pour un certain nombre d'années, la face d'une nation; elle n'eut rien de politique à son origine; elle ne toucha pas aux gouvernements des peuples, elle passa sous silence toutes les institutions sociales alors établies dans le monde. Les vainqueurs et les vaincus, les maîtres et les esclaves, furent regardés par le Christ du même regard serein et pacifique; sa parole s'adressa au cœur de l'homme, qu'il fût sous la pourpre ou dans les fers, sans prendre des accents divers pour l'un et pour l'autre. Il rendit à tous le sentiment de la dignité humaine longtemps méconnue, et la conscience des misères qui s'étaient cachées sous l'orgueil; il signala le malheur et les dangers du riche, en même temps qu'il découvrait au pauvre les trésors de grâce attachés à la pauvreté; il n'apprit pas à tarir dans le genre humain la source des larmes, mais dans les larmes il mit une béatitude. Enfin, sans rien changer aux lois qui gouvernaient le monde, il porta la révolution dans des régions plus hautes et plus cachées,

dans les régions inaccessibles et inviolables de l'âme humaine ; et en touchant la conscience de l'homme, il y fit résonner le son nouveau de ces trois mots : Liberté, Égalité, Fraternité.

Dès lors, ces trois mots devinrent le code de morale de tous les chrétiens. L'homme, au fond de son âme, s'était reconnu lui-même dans la doctrine de Jésus-Christ. L'âme fut donc le premier théâtre de cette grande révolution qui devait arriver à renouveler les sociétés dans leur essence même, en y changeant le principe du droit; et parce que tel fut le point de départ, l'œuvre dut être immortelle.

Ses conséquences se retrouvent, en effet, à tous les âges qui suivirent l'apparition du christianisme dans le monde. C'est la même œuvre qui se continue; tout naît de l'esprit chrétien, ou tout ressent son influence. Et aujourd'hui qu'après avoir traversé des phases successives, les principes contenus dans l'Évangile sont arrivés à modifier complètement la

vie morale et politique des peuples, la société formée, élevée, développée par eux, se tourne librement vers eux à son tour, leur fait un appel, invoque leur appui et leur sanction pour le travail nouveau qu'elle veut accomplir dans son sein.

Mais cet appel de la société à l'esprit chrétien est-il sincère dans tous les cœurs ? Tous les partis reconnaissent l'ascendant de la vérité que l'Evangile apporta sur la terre ; tous comprennent qu'en dehors de cette vérité rien ne peut plus être acceptable, que tout ce qui lui est ouvertement contraire porte en soi son arrêt et sa condamnation, et se trouve marqué d'un signe de négation et d'impuissance ; tous vont donc lui demander un témoignage; presque tous cherchent à faire accorder avec elle les doctrines et les systèmes inventés par eux, et on voit l'erreur née de la passion, de la faiblesse, de l'ignorance, oser s'approcher aussi de la lumière de l'Évangile, et y chercher des mots et des idées, afin de se donner des franchises au milieu de nous.

Le moment est donc venu, il nous semble, pour les cœurs généreux et sincères, de remonter à la source des grands principes que tous les partis invoquent de nos jours, afin de mieux se pénétrer de ce que ces principes sont en eux-mêmes, et de ce qu'ils doivent être dans leur application.

Il faut arriver jusqu'à Dieu pour toucher à l'origine de toutes les choses saintes et vraies; mais l'homme, en dehors de la révélation, ne trouve Dieu qu'en pénétrant dans les profondeurs de son âme : c'est donc là qu'il doit aller chercher l'origine de ces trois principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité; et s'il interroge sa conscience, elle lui répondra que ces trois choses qui prennent le nom de principes en tant qu'elles servent de règle et de précepte, sont trois faits institués de Dieu.

Dieu a créé l'homme libre en lui donnant la faculté de déterminer ses actions par le choix de sa volonté personnelle; il a créé l'égalité par le seul fait de sa justice qu'il a établie la même pour tous; il a créé la fraternité en embras-

sant tous les hommes dans le même amour. Mais bien que Dieu eût écrit, dès l'origine, ces trois vérités dans la conscience de l'homme, leur lumière ne devait se manifester avec plénitude qu'à la venue de Jésus-Christ, par l'effet d'une œuvre plus ineffable encore que la création de l'homme, c'est-à-dire l'œuvre de sa réparation.

Voici donc la double origine des trois principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité : la main du Dieu créateur d'abord, la main du Dieu réparateur ensuite; et la source sociale et visible de ces trois principes ne date que de la seconde origine.

Mais avant de pénétrer dans le sujet qui doit nous occuper, avant de développer le sens de ces trois mots, Liberté, Egalité, Fraternité; avant de définir les idées, les sentiments, les droits et les devoirs qui s'y rattachent, nous voulons nous arrêter à contempler les événements et les circonstances qui ont présidé à la réintégration dans le monde du principe de la

Liberté, de celui de l'Égalité et de celui de la Fraternité humaine; car ces événements, marqués d'un signe surnaturel et divin, sont eux-mêmes la preuve de la source toute céleste d'où ces trois principes se sont répandus dans le monde.

Pour se rendre compte de l'action profonde que la religion chrétienne exerça sur la situation morale et politique du genre humain, il suffit de jeter les yeux sur les temps qui précédèrent la naissance du christianisme, temps bien différents de ceux qui suivirent, et dont la physionomie, pour les regards les plus simples et les moins éclairés, est tout à fait distincte.

Avant le christianisme, sans nul doute, le monde présentait déjà le spectacle de sociétés assises sur des bases fortes et puissantes, de civilisations qui avaient atteint un haut degré de splendeur; car Dieu, en donnant à l'homme des besoins infinis, lui avait donné des aptitudes qui y répondaient; il en avait fait un des êtres les plus faibles, mais aussi l'être le plus intelligent de la création, et chez l'homme,

l'intelligence avait agi magnifiquement envers la misère. Elle était allée loin au-delà du nécessaire, dans l'ordre des biens qu'elle avait contraint la terre et toute la nature physique de lui livrer ; elle avait été chercher dans tout le monde extérieur des moyens de jouissances pour le tact délicat et les fines perceptions de la nature humaine. Les arts utiles, nés d'abord des premiers besoins de l'existence, avaient bientôt emprunté au génie de l'homme un rayon de beauté, un caractère d'ordre et d'harmonie, conformes à la dignité de la créature qu'ils étaient appelés à servir. Les lois avaient été inventées pour garantir l'existence des sociétés, pour régler les rapports des individus entre eux; et si incomplètes que fussent ces lois au point de vue du droit essentiel et de la justice, sorties de la conscience humaine, elles portaient par certains côtés les traces de leur origine, et l'homme, en tant qu'être moral, y trouvait déjà un noble témoignage. Ainsi, dans le monde ancien, l'humanité avait rempli toute la mesure de ses facultés naturel-

les, et elle avait produit des œuvres magnifiques dignes de l'admiration de tous les temps.

Mais ce n'était pas tout encore : dès avant le christianisme, et dans les sociétés païennes, il s'était rencontré des hommes qui, par le mouvement libre et spontané de leur âme, avaient été au-delà des notions de justice naturelle qui subsistaient encore, quoiqu'à-demi effacées, dans la conscience du genre humain, et qui étaient l'unique soutien de la société ; des hommes qui avaient atteint l'héroïsme par l'essor de leur propre cœur, l'héroïsme dans tout ce qu'il a de plus généreux, de plus indépendant de l'opinion des autres, de plus oublieux de soi-même. Sans doute, on chercherait vainement dans l'histoire un temps où l'âme eût perdu tous ses priviléges d'indépendance du fait extérieur, de vie à soi, de relation avec Dieu ; et partout où se rencontra, en raison de ces priviléges sacrés de notre âme, l'ombre d'une vertu chrétienne devancée, tout individu qui en fut témoin dut tressaillir, un ordre nouveau de vérités supérieures dut vaguement lui appa-

raître, et lui communiquer une émotion sublime qui lui rendît la vive conscience de son immortalité. Il ne serait donc ni juste, ni vrai, de dire que le monde ancien fut déshérité de toute grandeur morale, et qu'il ne rendit pas d'éclatants témoignages à l'élévation de notre nature; mais à côté de ceux-ci, quels singuliers outrages portés à cette majesté de l'âme qu'on ne peut honorer dignement, si on ne l'honore au même degré chez tous les individus!

Partout, dans les âges anciens, on trouve l'oppression à côté de la liberté ; on ne peut rencontrer le front élevé et fier d'un homme libre, sans voir tout près de lui le front courbé d'un esclave. L'esclavage n'existe pas seulement comme un accident malheureux et funeste, tel que les événements humains en entraînent à leur suite; il est le fondement sur lequel repose la puissance des nationalités, l'élément reconnu, avoué et indispensable de leur existence.

Une portion de l'humanité est libre, l'autre portion est asservie; il y a distinction de droit et de justice pour l'une et pour l'autre; l'op-

pression et le mépris descendent de l'une sur l'autre; la position de l'individu constitue ses droits, son honneur et sa dignité. La valeur propre de l'âme ne compte plus dans l'appréciation des hommes; et les nations les plus grandes, les plus sages, les plus éclairées, sont celles qui, en méconnaissant la dignité de l'homme lui-même, ont pu s'élever jusqu'à reconnaître les droits et la dignité du citoyen.

Trois malheurs, ou trois vices de notre nature, avaient produit dans la société cet état de choses, ce règne de la force sur le droit par la violation des principes de Liberté, d'Egalité et de Fraternité, qui seuls pouvaient être le point de départ et la base d'une législation large et équitable, et qui renfermaient en eux toute justice.

Le premier de ces malheurs, la faiblesse, avait fait substituer à l'idée de la liberté morale l'idée d'une fatalité aveugle, plus puissante que la volonté personnelle, et qui gouvernait nos actions; l'orgueil, en plaçant la dignité de l'homme dans des faits accidentels et particu-

liers, lui avait enlevé son siége véritable, le même pour tous, fondement de l'égalité, c'est-à-dire l'âme; l'égoïsme enfin, par la passion de soi, avait détruit dans les cœurs le sentiment fraternel, et livré le faible sans défense à l'oppression du fort. Toutes les institutions sociales, si grandes qu'elles fussent d'ailleurs, portaient par quelque côté l'empreinte de ce triple malheur de l'humanité; et par le mélange qu'on y voyait de liberté et d'oppression, de justice et de violence, elles étaient en quelque sorte l'expression et l'emblème de la situation morale du genre humain. Quelque chose de barbare comme l'ignorance et la passion, quelque chose de fatal comme le hasard et comme la force en dehors du droit, gouvernait le monde, et se faisait sentir dans les civilisations les plus avancées, dans celles même où la conscience et la raison avaient répandu le plus de lumières sur les institutions et sur les lois.

Sous cet empire de l'occasion et de la violence, l'idée de la Providence s'était retirée du monde, ou n'y existait plus que d'une manière

vague, obscure et partielle. Or, l'idée sociale de la Providence, c'est le grand air libre des nations, c'est l'espérance de l'opprimé, c'est la crainte et le frein de l'oppresseur, c'est l'Infini répandant ses clartés sur les œuvres humaines, et leur ouvrant un plus vaste avenir.

Sans l'idée de la justice divine, sans l'idée de la Providence, l'homme est livré à la puissance des faits extérieurs qu'il rencontre sur son chemin. Il peut, dans un moment de colère ou de désespoir, secouer ses chaînes, mais il n'est capable ni de conserver la liberté, ni de la transmettre, ni de l'étendre à ses semblables; car les grandes inspirations sociales ne naissent pas en nous par l'effet de nos passions ni de nos ressentiments; elles nous viennent d'un principe supérieur, et voilà pourquoi sans doute, dans les âges anciens où l'oppression s'appesantissait sur une portion si considérable du genre humain, la véritable notion de la liberté ne put sortir des douleurs de l'esclavage.

La lumière et la vertu n'étaient d'aucun côté, pas plus chez les opprimés que chez les

oppresseurs, et ni les uns ni les autres ne pouvaient ressaisir la notion perdue de la liberté véritable. Il n'était donc pas réservé à la grandeur des passions humaines de réintégrer dans le monde le principe de la liberté, par la réaction de l'esprit d'indépendance contre l'esprit de domination. La révolution devait venir de plus haut et s'accomplir par des voies toutes différentes ; et l'on est frappé d'un singulier et nouveau spectacle, lorsqu'après avoir jeté les yeux sur cette barbarie splendide et ornée de la civilisation antique, on rencontre du regard le point du temps et de l'espace d'où sortit la régénération du monde.

Là, rien ne s'accomplit suivant les lois qui avaient jusqu'alors gouverné les hommes et les sociétés; aucune force précédemment connue n'est admise à concourir à l'œuvre qui commence. La puissance créatrice qui est appelée à la fonder ne réside ni dans le prestige du pouvoir, ni dans les lumières de la science, ni dans celles plus captivantes encore du génie, ni dans l'audace entreprenante qui fait un mo-

ment reculer ce qui est devant ce qui a la volonté d'être à son tour : Où donc réside-t-elle?

La source de cette puissance était cachée au monde, et ses procédés pour s'y traduire étaient si simples et si candides, qu'on n'aurait pu en attendre rien d'extraordinaire; mais un grand mystère était renfermé dans cette simplicité et dans cette candeur. L'âme et Dieu se reconnaissant à leur céleste ressemblance, et s'unissant par un pacte plus étroit encore que n'avait été le premier, telle était la grande et nouvelle conjuration qui se formait contre la société antique, contre toutes les injustices, toutes les violences, tous les despotismes de la terre.

Toutefois, la faiblesse et le dénuement total des appuis humains, signale les commencements du christianisme; l'oppression doit être son berceau, et il faut qu'il soit en apparence vaincu, avant que ne commence sa victoire. Il le fut en effet jusqu'au supplice et jusqu'à la mort; mais contrairement à ce qui était arrivé

auparavant, la voix du sang s'éleva soudain, non pas comme un cri de vengeance, mais comme un chant de délivrance et d'allégresse qui fit tressaillir l'univers. Le droit méconnu et opprimé était une force à laquelle Dieu seul pouvait donner son efficacité, en s'associant à sa douleur; car rien n'a de mérite, de valeur, ni de sainteté véritable, que ce qui est marqué du sceau de Dieu. Le mystère de la Rédemption et de la mort du Christ, fondement du dogme chrétien, imprima le sceau divin à toutes les douleurs des justes, et les rendit fécondes; et en même temps qu'il affranchit l'âme dans le ciel, il lui restitua ses droits sur la terre.

Dès ce jour donc, une puissance mystérieuse s'était élevée au sein de la société contre les puissances arbitraires qui l'avaient jusqu'alors gouvernée; cette puissance invisible et mystérieuse, c'était l'âme dans la majesté douce et austère de sa réhabilitation, et revêtue de l'armure invulnérable de son immortalité.

Voilà donc la force que le Christ employa pour tirer le genre humain de ses voies dépra-

vées, et pour transformer la société tout entière. Lui seul, au milieu du monde, avait connu l'âme de l'homme pour ce qu'elle était, et lui avait appris à se reconnaître : sa parole simple et familière, marquée d'un suprême caractère de sincérité, avait eu sur la nature humaine une puissance réparatrice égale à la puissance du Verbe créateur. Elle avait pénétré dans les régions les plus intimes de la conscience ; elle y avait rétabli dans leur lumière toutes les notions constitutives de la dignité de l'homme et de ses droits ; elle y avait tracé, enfin, sous la forme du devoir et de la vertu, le plan du monde nouveau dont le jour allait commencer.

Et en effet, l'âme, en raison de sa nature même, ne saurait puiser les éléments de sa vie, de sa force et de sa grandeur, en dehors de la vérité, en dehors du devoir, en dehors de la vertu. Et si l'homme, par l'ensemble de ses facultés, de ses tendances, de ses passions, peut être fort d'une force secondaire, la puissance élevée et supérieure de l'âme elle-même ne peut résulter que de son adhésion à la vérité,

qui entraîne nécessairement et l'accomplissement du devoir et l'exercice de la vertu.

Aussi les commencements du Christianisme portent-ils tous les caractères de cette puissance de l'âme sur le monde extérieur par la vérité, par le devoir et par la vertu. La force et la violence sont complètement étrangères à l'établissement de la religion chrétienne. Pendant des siècles entiers, le travail s'en accomplit sans qu'on eût recours à ces moyens. Les Apôtres et leurs disciples, à mesure qu'ils croissaient en nombre, ne cherchèrent jamais à triompher par cette voie. Ils donnèrent leur vie, ce fut là toute leur résistance. Jamais le Christianisme ne chercha un appui auprès des pouvoirs de la terre ; il n'accepta leur concours qu'après les avoir d'abord subjugués par l'ascendant de vérité et de beauté morale qui était en lui, et que la persécution rendait plus manifeste encore. Les vertus chrétiennes, enfin, furent les seules messagères qui annoncèrent au monde le rétablissement de la dignité humaine ; messagères de paix et de justice,

toutes resplendissantes de la liberté morale de l'homme, toutes pénétrées du respect de soi et des autres, toutes rayonnantes d'amour. Avec l'esprit chrétien, le souffle de la liberté se répandit sur l'univers; mais ce fut le souffle de la liberté pacifique qui se lève à la voix de Dieu, et qui n'a pas besoin de briser violemment ses fers.

On vit alors le front du serviteur se relever vers celui du maître, non plus pour lui porter l'injure et le défi, mais pour lui envoyer le rayonnement du salut fraternel qui dès lors dut accompagner toutes les relations des hommes entr'eux, tous les rapports d'autorité et d'obéissance; et le maître reconnaissant son frère dans cet épanouissement de la fraternité sur la figure d'un de ses semblables, lui renvoyer son amour, son respect, et, dans tout ce qui intéressait la dignité humaine, des droits égaux aux siens.

Ce commencement du christianisme, tout spirituel et moral, fut ainsi conforme à son point

de départ et à ses desseins sur l'humanité.

Son point de départ, c'est Dieu et notre âme, et les justes rapports où ils sont l'un avec l'autre; son but et sa fin, c'est notre réunion définitive à Dieu, notre dernier terme, par le devoir et par la vertu.

L'homme est un être moral, ses droits sont tous compris dans ses devoirs, et le devoir doit passer avant le droit, comme le fait spirituel passe avant le fait extérieur, et gouverne ce dernier.

C'est là toute la doctrine de l'Evangile touchant les droits de l'humanité; et si nos droits sociaux sont éclos de cette doctrine, c'est par cette seule raison, qu'elle était le résumé le plus juste et le plus complet de nos obligations envers Dieu, envers nos semblables et envers nous-mêmes. Si donc l'homme veut aller chercher dans l'Évangile les principes de ses droits véritables, qu'il commence par aller s'y instruire de ses vrais devoirs, et par en accepter la notion telle qu'elle nous y est présentée, dans ce qu'elle a de plus élevé au-dessus de

l'espace, et du temps, et de toutes nos justices sociales.

Il y trouvera le principe de la Liberté renfermé dans l'idée de la responsabilité où nous sommes de toutes nos œuvres, dans le précepte de la résistance au mal, du renoncement à la volonté propre, acte le plus souverain que la volonté puisse accomplir. Il y trouvera le principe de l'Égalité rétabli dans toute sa vérité et dans toute sa force, par la notion de la dignité propre de notre âme, par le précepte de l'humilité, par la condamnation de l'orgueil. Il y trouvera enfin la restitution pleine et entière du principe de Fraternité, par la notion de l'amour de Dieu pour les hommes, par le précepte de la charité qui s'étend à tous, jusqu'aux ennemis, qui fait voir un frère dans son semblable, quelles que soient sa qualité, sa religion et sa patrie.

La Liberté, l'Egalité et la Fraternité sont trois faits qui ont leur existence en Dieu d'abord, dans la vérité éternelle ; mais ils ne sont réali-

sables sur la terre, que par l'union du droit et du devoir, telle que l'Évangile nous l'a présentée.

Démontrer, dans la mesure de nos forces, cette union du droit avec le devoir, démontrer la relation qui existe entre les faits sociaux et les vérités morales, établir enfin la prééminence de l'âme sur le fait social lui-même, tel sera donc l'objet et le but du travail que nous osons entreprendre.

Dieu et l'homme, voilà ce qu'il y a de plus grand dans le monde. Mais l'homme n'est grand que par sa relation avec Dieu, et la société ne peut être grande dans ses institutions, que par leur rapport avec la dignité propre et les droits essentiels de l'âme humaine; elle ne peut non plus trouver des garanties de force et de durée, que dans les vérités métaphysiques et morales par lesquelles l'homme se rattache à Dieu, son créateur et sa fin dernière.

Ainsi donc, nous ne séparerons jamais la vérité sociale de la vérité métaphysique, ni la

vérité morale de l'une et de l'autre; car il existe une étroite liaison entre elles trois.

Il fallait que la société tout entière, dans ses institutions, dans ses lois, dans l'esprit général qui la gouvernait, rendît témoignage à la vérité; mais la vérité ne pouvait établir son règne sur la terre, que par quelque chose de plus grand que la loi, quelque chose qui fût placé en dehors d'elle et qui lui fût supérieur, c'est-à-dire l'inviolable indépendance de notre âme, se déclarant dans l'accomplissement de nos devoirs, le premier de nos droits contre lequel il n'en existe aucun.

Tel était l'ordre de Dieu, et rien de juste ni d'élevé ne devait triompher dans le monde, sans porter, par quelque côté, le sceau de la douleur soufferte au nom du devoir, insigne suprême de la vertu.

Ces vérités sont hautes, mais si hautes qu'elles soient, leur connaissance doit être le partage de tous les esprits; voilà pourquoi nous osons prétendre nous élever jusqu'à elles. Il

semble que la parole la plus éloquente soit à peine digne de les annoncer; mais la vérité a toute sa valeur et toute sa force en elle-même, elle ne dédaigne aucun témoignage, elle consent à être proclamée par le langage imparfait des enfants, par la voix la plus faible comme par la plus puissante; qu'on nous pardonne donc d'oser exprimer ce qu'elle nous inspirera. Et d'ailleurs, toute parole, même inhabile et incomplète, doit peut-être se faire entendre quand elle a la vérité pour objet. Qu'importe si cette parole passe elle-même comme un vague murmure indistinct et sans écho, pourvu qu'elle se mêle, par une intention et par un désir, au grand chœur de l'Église universelle qui retentit dans les âges.

PREMIERE PARTIE.

DE LA LIBERTÉ.

Si les hommes ne sont pas libres dans ce qu'ils font de bien et de mal, le bien n'est plus bien, et le mal n'est plus mal.

FÉNELON.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA LIBERTÉ.

CHAPITRE Ier.

De la Liberté considérée au point de vue religieux.

I.

Dieu seul est tout puissant, Dieu seul donc est parfaitement libre. Tout ce qui n'est pas Dieu a la qualité de créature, et se trouve dans les conditions de dépendance qui sont propres à l'être créé. Mais Dieu, dans le déploiement incessant et infini de sa toute-puissance, agit constamment pour satisfaire son amour, en

même temps que pour accomplir les grandes lois de sa justice et de sa miséricorde. Or, la dernière expression de l'amour, c'est d'unir à soi ce qu'on aime. Dieu porta son amour pour nous à cette suprême expression; il fit de l'homme une créature de choix et d'élection; il lui imprima sa ressemblance; il lui donna l'entendement, la connaissance et l'amour; et pour que l'amour de l'homme envers Dieu fût digne de l'amour de Dieu envers l'homme, Dieu nous donna la liberté, don singulier qui relève tous les autres, qui produit, pour la créature, une seconde existence, existence propre qu'elle se doit à elle-même, et dont elle dispose à son gré. Ainsi, de l'amour créateur de Dieu, l'homme naquit libre, en même temps qu'immortel.

Il fut libre, il fut appelé, seul dans la création, à prendre conseil de lui-même, à décider entre les tendances diverses de sa nature, par l'arbitrage souverain de sa raison et de sa volonté; il se trouva investi, enfin, de ce pouvoir de décision qui semble ne devoir appartenir qu'à ce qui a la vie en soi. Les condi-

tions de la créature ne cessèrent pas d'exister pour lui, cependant : des bornes furent assignées à ses facultés intellectuelles comme à ses facultés physiques; partout il rencontra les signes de sa faiblesse, de sa dépendance et du néant d'où il était sorti; sa liberté eut pour siége, il est vrai, la partie la plus élevée de sa nature, sa conscience; mais si entière que fût cette liberté, la sphère dans laquelle elle s'exerça se trouva conforme à la condition de la créature, puisque ce fut la sphère de ses obligations et de ses devoirs. Voilà donc le siége de la liberté de l'homme, la conscience; et pour mieux nous convaincre encore que là est son siége et sa racine, jetons les yeux sur les aptitudes, sur les penchants de la nature humaine, et sur les conditions générales d'existence où elle se trouve placée.

II.

L'homme, en naissant, apporte dans la vie une volonté impérieuse de satisfaire ses besoins,

ses goûts, ses désirs du moment. Quelque chose de supérieur à l'instinct se révèle dans les premiers cris de son individualité; la révolte du droit opprimé se mêle à toutes ses souffrances, dès les premiers jours de sa vie, et lorsqu'il se rend le moins compte de ce qu'il éprouve : car l'homme est fait pour le bonheur ; son bonheur entra dans le dessein de Dieu, lorsque Dieu le créa. Il reçut aussi à l'origine, et dans une vaste mesure, le droit de domination et d'empire sur le reste du monde ; et tant que l'homme ne se trouve pas élevé par l'enseignement à un degré de connaissance supérieur à ses connaissances naturelles, il s'irrite de la contradiction et de la douleur, autant qu'il s'en trouble et qu'il s'en émeut. Aussi, voit-on chez l'enfant la colère et la passion prendre souvent la place du besoin non satisfait, et le refus dédaigneux de l'objet qu'on lui présente succéder à la violence du désir contrarié. Tous les signes des prérogatives perdues de la nature humaine se retrouvent jusque dans nos mauvais penchants, et l'âge impuissant et faible, mais virginal et

fier, de l'enfance, en porte vivement les traits.

Mais si nous trouvons, dans ces premières révoltes de notre âme, le signe d'une grandeur native, ce n'est pas là encore que nous trouverons la première manifestation de notre liberté.

Ce ne sera pas non plus dans les premiers actes de notre intelligence, dans ce noble besoin de voir et de connaître qui se révèle chez l'homme dès l'aube de sa vie, et qui est un des signes de l'élection de sa nature. A l'âge où les besoins même de notre intelligence ne s'expriment que par nos sensations, et où tout notre être moral se trouve enveloppé des bandelettes de la petite enfance, à cet âge où notre entendement n'est qu'ignorance et confusion, dès que nos yeux commencent à s'ouvrir au jour, une impression de beauté et de vérité pénètre jusqu'à notre âme, et y éveille cet amour de connaissance et de lumière qui est le signe distinctif de l'être pensant. La lumière est le premier objet qui charme les yeux de l'enfant, et qui le captive; avant de pouvoir distinguer aucune chose, il sourit au jour, et il en

suit tous les rayonnements avec des yeux ravis. La lumière, enfin, est sa première passion et sa plus vive jouissance. La vérité est le soleil de notre intelligence; notre âme est aussi passionnée pour elle que nos yeux pour la lumière du jour, et nous savons que l'homme, même dans les égarements de sa raison, témoigne souvent de son ardeur à rechercher la vérité, et de son dévoûment pour elle. Mais si noble que nous paraisse cette passion de notre nature, nous ne pouvons la considérer encore que comme un instinct sacré qui atteste, il est vrai, la pure essence dont nous sommes formés en partie, mais qui ne constitue pas notre personnalité, et n'imprime pas à notre âme le sceau de la dignité humaine.

III.

Où donc trouverons-nous ce trait suprême et définitif, achèvement de l'œuvre de Dieu dans la création de l'homme, ou plutôt résultat de toute sa formation? Dans sa volonté na-

turelle, comme dans les aspirations de son intelligence, nous n'avons trouvé jusqu'ici que des instincts, instincts élevés, il est vrai, plus que ceux d'aucune autre créature, mais où rien ne paraît encore de sa liberté. La chercherons-nous dans les sentiments généreux de son cœur, dans le courage, dans l'héroïsme, choses sublimes que l'on ne peut nommer sans tressaillir, et qui semblent placées au sommet de toute grandeur morale? Honneur, courage, sentiments avec lesquels nous surmontons tous les instincts terrestres de notre être par nos secrets instincts d'immortalité; héroïsme, qui êtes l'éclat et la splendeur des deux premiers sentiments; si grands que vous soyez, ce n'est pas en vous encore que nous trouverons la révélation claire et certaine de notre libre arbitre, car souvent vous n'êtes qu'une sainte passion de notre cœur. C'est par vous que se révèle ce moi de notre âme, qui se préfère au moi physique de notre être, et qui triomphe de lui; c'est par vous aussi que se révèle ce besoin de domination et d'empire que nous apportons

dans le monde et qui s'étend jusqu'à la mort même ; car souvent l'homme se plaît, en quelque sorte, à se montrer maître de la mort, en se rendant supérieur à elle et en ne la redoutant pas.

Ainsi, la grandeur de l'homme nous apparaît d'abord, dans les faibles vestiges de son droit perdu de domination et d'empire, dans les révoltes de son âme contre toute opposition et toute résistance ; nous la retrouvons ensuite dans ce besoin de connaissances et de lumières qu'il reçoit avec la vie ; puis enfin, dans quelque chose de plus noble encore, dans son mépris de la mort et son intrépidité devant elle. Mais dans aucune de ces choses nous n'avons rencontré sa liberté. Il nous reste donc à pénétrer dans une partie plus intime de lui-même, dans une région plus haute, plus sainte et plus cachée.

IV.

Il est un lieu dans notre âme, où nous nous trouvons seuls avec nous-mêmes, où nous ren-

controns en nous la vive expression de notre personnalité; car les penchants, les goûts, les besoins et les aptitudes nécessaires de notre nature n'ont point de place en ce lieu solitaire. Notre être moral et pensant y habite seul, avec la possession et la connaissance de lui-même, et la liberté de disposer de soi, que Dieu lui a données. Ce lieu sacré et inviolable, c'est notre conscience. L'être en lui-même, la connaissance, la liberté, voilà ce qui la constitue; le mot par lequel on la désigne, exprime en quelque sorte ces trois choses en une seule : *l'union de l'être et de la science dans la possession de soi.* C'est dans cette partie intime de notre âme, que nous nous retirons pour délibérer; c'est là le lieu du conseil et de la décision, lieu ignoré de toutes les créatures de ce monde, hormis de l'homme.

Mais en nous donnant l'être et la connaissance, c'est-à-dire l'entendement de ce que nous sommes; en nous communiquant, avec la liberté, cette puissance d'individualité qui n'appartient qu'à nous sur la terre, Dieu ne nous

abandonna pas à la seule notion de notre existence et de notre liberté ; il nous mit en relation avec les vérités éternelles et immuables qui font partie de sa propre substance, et qui sont la lumière de tous les esprits ; il fixa ces vérités dans notre conscience, pour qu'elles y demeurassent à jamais, comme le soleil dans les cieux, pour qu'elles fussent la règle sur laquelle se déterminât notre libre arbitre, la lumière qui nous éclairât dans l'usage que nous en ferions, la sphère, enfin, élevée et sublime dans laquelle s'exerçât notre liberté.

Or, dans cette lumière où Dieu contemple éternellement ses infinies perfections et sa suprême beauté, dans cette même lumière, l'homme découvrit ses devoirs, dans ses devoirs, la source de ses vertus ; et la beauté de l'âme resplendit aussi à ses yeux.

V.

L'homme donc se trouvait uni à Dieu dès l'origine par la divine ressemblance qui était

imprimée en lui; mais pour que l'union fût complète, pour qu'elle eût une dignité égale relativement, il fallait quelque chose provenant de l'homme lui-même : la libre adhésion de son cœur, l'action de son libre arbitre, un mouvement de sa volonté. Le devoir fut l'objet par lequel dut se traduire cette adhésion de son cœur, ce mouvement de sa volonté; il devint le lien entre l'homme et son créateur, lien souverainement convenable sous le rapport de la dépendance comme sous celui de la liberté; car l'homme, créature, avait des obligations à remplir envers son créateur; l'homme, créé libre, ne pouvait se donner librement, si, en se donnant, il cédait seulement à l'attrait irrésistible de l'amour, sans aucune action sur lui-même. Le devoir fut établi pour résumer en lui la double puissance de l'amour et de la liberté; et la vertu, fondée sur l'accomplissement du devoir, la vertu, composé magnifique de grâce divine et de liberté humaine, devint le point de jonction entre l'âme et son Créateur. Tous les deux s'y reconnurent et y

consommèrent leur union; ce fut elle enfin qui combla l'abîme entre la terre et le ciel, entre la créature et le Créateur, entre l'infinie misère et la grandeur infinie, entre la faiblesse et la toute-puissance, entre l'homme et Dieu.

Ainsi, la liberté et le devoir sont deux faits étroitement liés l'un à l'autre, et nous ne pouvons trouver dans notre âme l'existence de notre liberté en dehors de la sphère de nos obligations morales.

Hors du devoir, l'homme agit par entraînement, par goût, par nécessité; et dans aucun de ces actes il ne peut discerner nettement son libre arbitre. Dans le devoir, au contraire, il sent qu'il agit par le choix libre de sa volonté, même lorsque la grâce divine le guide et le soutient; car pour accomplir le devoir, l'homme doit souvent se faire violence à lui-même.

Si haut que nous puissions nous élever dans l'examen de nos facultés morales, nous ne saurions arriver à rien qui soit placé plus haut que notre libre arbitre.

Nous ne prétendons pas l'envisager sous

tous ses aspects, ni pénétrer plus avant dans une question si vaste qui en embrasse tant d'autres. Il nous suffit de reconnaître ici l'union intime qui existe pour l'homme entre la liberté et le devoir, car cette union est le trait de lumière qui nous éclaire sur le caractère de tous nos droits, et c'est le point de départ que nous nous sommes fixé dans ce travail. Notre liberté morale, en effet, doit être la source de nos droits véritables, puisqu'elle est le trait distinctif de notre nature, et ce qu'il y a de plus grand en nous; elle doit être, en même temps, la clef de toutes les vérités morales et de toutes les vérités sociales qui intéressent l'humanité; et de même que la liberté et le devoir se trouvent liés l'une à l'autre, le droit et le devoir ne pourront pas non plus être séparés.

VI.

Après avoir vu l'origine de notre liberté dans la toute-puissance de Dieu et dans son amour,

après avoir trouvé dans la conscience le siége de cette liberté, et reconnu le devoir pour l'objet sur lequel et au moyen duquel le libre arbitre s'exerce et se manifeste, nous voulons rechercher en quoi consiste le devoir de l'homme envers Dieu, devoir qui est la source de tous ceux qu'il est appelé à accomplir envers ses semblables et envers lui-même.

Mais avant de pénétrer dans la sphère de nos devoirs, il nous faut jeter les yeux sur l'ensemble de nos passions; car avec nos passions se multiplient nos devoirs, et sans elles, en quelque sorte, il n'en existerait aucun. Le choix ne serait pas possible entre le bien et le mal, et le bien régnerait seul, sans contrôle et sans combat.

La première passion qui soit en nous et à laquelle se rattachent toutes les autres, c'est l'amour égoïste de nous-mêmes, amour aussi borné dans son objet qu'il est immense et tyrannique dans son action. La passion qui vient ensuite, c'est l'orgueil, qui veut faire prévaloir notre personnalité sur toutes les autres,

et, en quelque sorte, sur le monde entier. La troisième passion capitale de notre nature, c'est l'amour de toutes les choses agréables et sensibles, porté plus loin que l'amour de la beauté morale et spirituelle pour laquelle nous sommes créés.

VII.

Trois devoirs et trois vertus correspondent à ces trois passions : le premier devoir et la première vertu, c'est la charité qui rompt les liens de la personnalité humaine, qui dilate notre cœur pour le rendre capable d'embrasser l'infini, et de ne plus s'aimer soi-même que dans l'amour de Dieu. La charité dans son principe, c'est-à-dire l'amour de Dieu par dessus toutes choses, telle est la force avec laquelle notre libre arbitre doit combattre notre égoïsme et triompher de lui.

VIII.

Le second devoir et la seconde vertu, correspondant à la passion de l'orgueil, sont l'obéis-

sance et l'humilité. L'obéissance de la créature envers son auteur est tellement dans l'ordre de leurs rapports, que ce ne serait pas un devoir, mais un simple fait, si l'homme n'avait son libre arbitre par lequel il dispose même de son obéissance envers Dieu. Ce qui est de nécessité chez toutes les autres créatures, est de devoir chez l'homme, et c'est là sa dignité : il peut, à son gré, accepter l'autorité de Dieu sur lui, ou s'élever contre elle, ou la méconnaître ; sa liberté est entière sous ce rapport, et les conséquences seules de ses actes sont réservées à la toute-puissance et à la justice divine.

Le devoir d'obéissance correspond à la passion de l'orgueil, car c'est par l'obéissance que cette passion se trouve abattue et enchaînée. L'accomplissement de ce devoir, l'exercice de cette vertu nous ramènent sur le plan véritable de notre création ; ils rétablissent l'ordre au-dedans de nous, et nous rendent à la réalité de notre être dont l'orgueil avait faussé la notion. L'obéissance est quelque chose de tendre, de sévère et de réfléchi, un mélange de sagesse et

d'amour qui nous rend maîtres de notre cœur pour l'assujettir à Dieu. Mais comme toute passion, tout devoir et toute vertu a son objet, il faut que l'obéissance ait aussi le sien. Dieu est l'objet de la vertu d'amour; sa volonté doit être l'objet de la vertu d'obéissance : mais où trouverons-nous la manifestation de sa volonté?

Si l'homme ne reconnaît d'autres lois que les notions de justice gravées dans sa conscience, il n'obéit, en quelque sorte, qu'à sa propre raison; l'obéissance n'est pas un lien entre lui et son Créateur, et le point de départ de sa justice se trouve être en même temps le point de départ de son orgueil. Ce n'est donc pas dans les lumières de la loi naturelle, si admirables qu'elles soient d'ailleurs, que nous chercherons le devoir d'obéissance de l'homme envers Dieu. Où sera-ce donc? Dans la succession de tous les âges, chez tous les peuples, à tous les degrés de civilisation, nous trouvons que l'autorité divine eut son expression sur la terre, sa manifestation sensible, et ce fut la religion. Vraie ou fausse, toute religion fut fon-

dée sur ce principe de la puissance de Dieu sur l'homme, de l'obéissance de l'homme envers Dieu. Elles n'existèrent jamais dans le monde comme une conception de l'esprit humain tendant à s'élever vers son Créateur, mais comme quelque chose venant de Dieu même, et ayant autorité sur l'homme; car tout ce qui rallie l'humanité sous une même loi, ce qui s'annonce à elle comme la vérité, doit provenir d'une source plus haute que notre raison, théâtre de tant de doutes, d'incertitudes et d'opinions qui se contredisent. La religion est, sur la terre, la grande autorité qui réclame au nom de Dieu notre obéissance; c'est elle qui, en rompant les bornes de nos connaissances naturelles, et en nous montrant des objets de foi et des règles de conduite en dehors de notre entendement personnel, réclame de nous l'acte d'obéissance le plus spirituel et le plus digne de la créature raisonnable. C'est donc au moyen de la religion, par l'intermédiaire de la religion, et par cette seule chose, que nous accomplissons le devoir d'obéissance envers Dieu. La religion

c'est Dieu et l'homme en relation l'un avec l'autre ; en dehors d'elle, nous ne trouvons que l'homme seul, capable, il est vrai, de s'élever par lui-même, jusqu'à un certain point, à la connaissance de Dieu, capable aussi d'en concevoir l'amour, mais n'ayant aucun objet par où manifester son obéissance. Or, l'amour sans l'obéissance est une chose imparfaite, fragile et variable ; et l'amour de Dieu ne peut être stable dans le cœur de l'homme sans la religion. Après Dieu et l'homme, ce qu'il y a de plus grand au monde, c'est la religion qui les unit. Le sentiment qui nous attache à elle, et qui se nomme piété, résume en lui l'amour et l'obéissance ; mais il faut se hâter de le dire, tout est libre dans ce sentiment. Jamais, quoi qu'on ait prétendu, il ne fut donné à aucune autorité religieuse d'enchaîner notre libre arbitre, ni d'aveugler notre raison ; que cette autorité s'appelât tradition ou révélation interprétée, qu'elle interdît ou qu'elle consacrât le droit d'examen et de discussion, toujours elle demanda une adhésion libre ; car, dans son prin-

cipe, elle ne put et ne dut jamais se fonder que sur la persuasion, qui habite dans la partie la plus indépendante et la plus inviolable de notre âme.

Ainsi, dans la religion, nous rencontrons tout à la fois la liberté de l'homme et l'autorité de Dieu, et, par le concours de l'une et de l'autre, l'accomplissement du devoir d'obéissance.

IX.

Mais, il est un troisième devoir de l'homme qu'il nous faut examiner, puisque nous trouvons dans sa nature une troisième passion capitale, c'est-à-dire l'amour de tous les plaisirs sensibles, l'empire des impressions et des sensations sur les principes et sur les idées. Ce troisième devoir de l'homme envers Dieu, c'est la foi aux vérités invisibles qui se trouvent placées en dehors de la sphère des sensations, qui ne reçoivent pas leur témoignage de l'expérience, et qui même ne se ren-

contrent pas sur la pente naturelle du cœur; c'est cet acte tout spirituel par lequel nous nous attachons aux réalités abstraites, plus étroitement qu'aux réalités sensibles; c'est le spiritualisme de notre âme, triomphant non-seulement dans le domaine de notre pensée, mais dans notre vie toute entière, dans notre volonté, dans nos actions et dans nos mœurs. On ne peut s'arrêter devant ce troisième devoir de l'homme, sans rencontrer de nouveau la religion qui en produit aussi l'accomplissement dans notre cœur; car c'est à elle qu'il est donné de nous arracher aux lois impérieuses de l'évidence, pour nous transporter sur les hauteurs de la foi. Sur ces hauteurs admirables, nous respirons un air nouveau où se vivifient et s'épurent nos sentiments et nos désirs; l'horizon de notre âme s'agrandit, comme celui de nos yeux lorsque nous montons sur une haute montagne; nous voyons passer toutes les choses de la terre en les appréciant pour ce qu'elles valent, et nous devenons fermes et inébranlables, sans perdre aucune des tendresses de notre cœur.

Car la foi, c'est le rocher d'où sort la fontaine d'eau vive. La philosophie spiritualiste est bien, en quelque sorte, une manifestation et un triomphe de notre être intellectuel; mais il n'y entre pas, comme dans la foi, un mouvement de notre liberté, et voilà pourquoi elle est moins grande. La foi demande la liberté de l'homme; et elle est une vertu, car elle nécessite l'acte le plus fort de la créature raisonnable, le renoncement à son sens personnel et au besoin de déterminer ses convictions uniquement sur ses connaissances. Elle est un devoir et une vertu encore, en ce qu'elle place à côté, ou plutôt dans la substance même de chaque vérité métaphysique, un précepte de morale, de sorte que la conviction qu'elle produit transforme en même temps notre cœur.

X.

Amour, obéissance, foi, voilà toute la hiérarchie de nos devoirs envers Dieu, et la triple

scène où s'exerce notre liberté. Ces devoirs sont liés les uns aux autres ; car l'amour produit l'obéissance, et l'obéissance donne à l'amour sa fixité ; et la foi qui naît du désir humble, sincère, désintéressé et loyal de connaître la vérité, et de s'attacher à elle, est, en quelque sorte, le produit de l'obéissance, en même temps que le complément des deux premières vertus, puisqu'elle est une compréhension et une possession de Dieu, objet de notre amour, et une soumission réfléchie et volontaire à la religion, objet de notre obéissance.



CHAPITRE II.

De la Liberté considérée au point de vue social.

I.

Dieu avait créé l'homme libre ; la notion de sa liberté avait été obscurcie et faussée dans sa conscience par les égarements de ses passions, et par le joug des circonstances que le monde subissait comme la conséquence même et le châtiment des iniquités du genre humain.

Le christianisme parut avec la puissance divine et la force de vérité, qu'aucune autre religion ne possédait autant que lui. Sa première action fut de rétablir chez l'homme, dans sa pureté et son intégrité, la conscience du libre

arbitre ; il le fit en nous indiquant nos devoirs, et en nous rendant responsables de nos œuvres; et la liberté sociale naquit de cet enseignement.

Qu'est-ce, en effet, qui constitue la liberté sociale, sinon l'équilibre des rapports entre les individus? Et, d'où peut naître cet équilibre, sinon de l'accomplissement de leurs devoirs réciproques?

On ne saurait entendre par les mots, *Liberté sociale*, la faculté pour chacun d'aller où le porte son désir, de satisfaire tous ses goûts, toutes ses volontés, toutes ses passions; car cet état de liberté n'existe pas pour l'homme, et quand même la société ne poserait pas, de toute nécessité, des limites à sa liberté d'action et de jouissance, il rencontrerait encore, dans la nature et dans les bornes étroites de son être, des points d'arrêt, et les plus impérieux de tous.

S'il existe un homme qui jouisse, dans une certaine mesure, de cette liberté secondaire et irréfléchie, c'est le sauvage dont l'ignorance réduit les besoins aux premières nécessités de la vie, qui jouit de ce qu'il possède, sans rêver

rien au-delà, qui suit le cours de ses entraînements naturels, et qui accepte tout ce qui est dans l'ordre des choses visibles, comme il accepte le fait même de son existence, sans réflexion ni commentaires.

Cet homme sent moins qu'un autre le joug de la nature ; car il ne cherche pas à en pénétrer les lois profondes et mystérieuses, et il se laisse, sans examen, gouverner par elles.

Dans la mesure de ses facultés, il fait plier les obstacles matériels, jusqu'à ce qu'il en rencontre un contre lequel il se brise ; il se sent donc libre jusqu'au moment où il touche à la limite de ses forces, et où il succombe.

Et, si cet homme ne connaît pas le joug des lois physiques qui nous gouvernent, il ignore également, avec les liens et les devoirs sociaux, le frein que la vie sociale met à la liberté humaine.

Toute volonté d'homme, supérieure à la sienne et qui la subjugue, n'est encore à ses yeux qu'une chose fatale à laquelle il obéit comme à une des forces de la nature ; or, nul-

le autorité, nulle puissance, nul joug, ne se font vivement sentir que dans la sphère des principes, des sentiments et des idées.

II.

Mais il y a une grande différence entre cette liberté du sauvage, fondée sur son ignorance et son abaissement, et la liberté à laquelle doit prétendre l'homme dont les facultés morales ont reçu de la civilisation tout leur développement.

La liberté à laquelle celui-ci aspire, est une dignité de l'âme en même temps qu'un bienfait, un droit en même temps qu'une jouissance. Elle doit donc avoir pour base des vérités éternelles, pour règle, quelque chose d'immuable et de sacré, et il en est ainsi de la liberté sociale, telle qu'il faut l'entendre.

La liberté sociale n'est pas le libre arbitre, ouvrage de Dieu. Elle est l'œuvre de la société, mais tirant son origine de cette liberté de l'âme

qui se trouve placée en dehors de l'atteinte des choses, et qui, seule, intéresse essentiellement la dignité humaine. Elle ne saurait, en effet, avoir une autre origine, car, en dehors de notre âme, le monde ne nous présente nulle part l'idée ni l'image de la liberté.

En principe, on peut définir ainsi la liberté sociale : le consentement de la loi à l'usage du libre arbitre, dans les limites de la morale. Mais en fait, elle est autre chose encore, et la loi serait impuissante à la produire, sans le concours de causes supérieures à la loi elle-même.

En fait, la liberté sociale, ne peut être quelque chose de simple et d'absolu, comme un principe ou comme une loi. Elle doit, comme la nature de l'homme et comme la société, se composer d'éléments divers, et résulter seulement de leur accord et de leur harmonie. On ne saurait donc l'exprimer dans son sens le plus réel et le plus positif, que par ce mot *d'équilibre*, qui énonce l'idée d'un fait ayant toute sa puissance et toute sa plénitude, sans limites

apparentes, mais gouverné par une vérité qui lui est supérieure. L'équilibre des rapports entre les individus dont se compose la société, est le grand fait qui constitue la liberté sociale; et la loi qui le gouverne, c'est la morale de l'Évangile, devenue, dans la conscience de tous, une protestation vivante contre toute iniquité, toute violence, toute injustice.

III.

Pour arriver à comprendre la liberté sociale dans sa nature, dans les bases sur lesquelles elle repose, dans la sphère où elle doit s'exercer, il faut rechercher d'abord les conditions d'existence que Dieu fixa au genre humain, dès son origine; car toute vérité sociale a sa source et son principe dans l'œuvre de Dieu elle-même, et ne saurait l'avoir autre part.

Or, Dieu créa tous les hommes libres dans leur conscience, mais il ne les créa pas tous

égaux dans leurs facultés, car il voulut que l'homme fût un être social, et la société ne devait se fonder que sur le besoin que les hommes avaient les uns des autres; de là naquit l'inégalité des conditions naturelles et sociales. On se demande toutefois si la diversité des dons n'aurait pas pu suffire, sans l'inégalité, à produire le lien social par la nécessité de l'échange. Cela eût été sans doute, s'il ne fallait, dans tout ce qui regarde l'humanité, qu'il y eût une part réservée à la liberté de l'âme, liberté qui n'aurait pu s'exercer dans les conditions inflexibles de l'égalité naturelle et de l'égalité sociale. Une grande portion de cette liberté doit se retrouver dans tout ce qui s'accomplit parmi les hommes, et l'humanité doit concourir elle-même à l'accomplissement de ses destinées. Dieu enfin qui la rendit apte de tout temps à la liberté, voulut que cette liberté fût l'ouvrage du libre arbitre, et qu'elle en sortît marquée du sceau de son origine. L'inégalité des conditions fut donc tout à la fois, dans les desseins de Dieu, le fondement de la société, et la garantie de la liberté

de l'homme, la source de ses devoirs fraternels, de ses vertus ou de ses fautes.

Elle fut la garantie de la liberté, car l'homme, dans le principe, ne dut conquérir sa position dans la société que par l'exercice de ses facultés et par une action personnelle ; et il ne fut pas limité dans l'usage de ses biens, comme il l'eût été, si tous les hommes s'étaient trouvés retenus dans les liens de l'égalité : il put donc faire, de son intelligence, de sa force, et de sa richesse, un bon ou un mauvais usage ; il put les faire servir à glorifier ou à profaner en lui, et vis-à-vis des autres, la notion de l'égalité morale et de la fraternité humaine, et ces deux vérités purent triompher librement dans les rapports du fort avec le faible, et réciproquement du faible avec le fort.

Ainsi, la liberté morale, partage égal de tous, l'inégalité dans la répartition des dons, des facultés et des biens ; telles sont les premières conditions d'existence dans lesquelles Dieu plaça la société humaine.

La loi de l'inégalité, immuable dans sa na-

ture, fut livrée, dans ses conséquences et dans ses effets, au libre arbitre de l'homme; elle dut être l'épreuve de sa justice, de son équité et de sa droiture; et le bon usage de sa liberté morale fut le moyen que Dieu lui donna pour conserver la liberté sociale ou pour la reconquérir.

IV.

Mais indépendamment de ce moyen, Dieu en avait préparé un autre à la société humaine pour échapper aux abus de l'inégalité, et il avait établi dans le monde une loi préservatrice de la liberté sociale, une force toujours subsistante, toujours entre les mains de l'humanité pour se conserver libre, si la dignité et la vertu de la liberté existaient en elle, et cette loi, ce fut la loi des compensations.

La loi des compensations si étendue au point de vue moral, puisqu'elle embrasse l'action directe de Dieu sur l'âme humaine, garantie dès

ici-bas de sa justice et de son amour, fut le contre-poids social qui exista de tout temps à la loi de l'inégalité.

Chez tous les peuples, à toutes les époques de l'histoire, les maîtres de la terre ne furent que des puissances isolées, s'appuyant sur la fatalité précaire des circonstances ou sur le consentement du grand nombre.

Les pauvres, les faibles, les déshérités de la nature et de la société, au contraire, composèrent toujours la grande majorité du genre humain; ils eurent en partage cette force du nombre indestructible et toujours renaissante. Le peuple, enfin, fut une puissance collective, immuable, toujours ancienne, toujours nouvelle, capable toujours de se défendre par sa masse elle-même, et que l'union en tout temps pouvait rendre invincible.

Ce serait donc, il nous semble, un blasphème de dire qu'il y eut un temps où le genre humain dut être nécessairement privé de liberté sociale, sans avoir concouru lui-même à la perte de ce bienfait. S'il le perdit en réalité, si la

tyrannie, l'oppression, la servitude, subsistèrent dans le monde, si l'inégalité des conditions devint le moyen dont la force se servit pour opprimer la faiblesse, c'est que le grand nombre comme le petit nombre, c'est que les opprimés comme les oppresseurs avaient perdu le sentiment du juste et de l'injuste, la véritable notion de l'égalité et de la fraternité humaine, et que partout le règne des passions mauvaises s'était substitué socialement au règne des vérités morales et des vertus qui en découlent.

V.

Le mauvais usage du libre arbitre fut donc la cause principale qui détruisit la liberté sociale dans le monde, et cette liberté ne pouvait renaître qu'en vertu du rétablissement de la liberté morale dans tous ses droits, en vertu d'un retour à sa juste notion, à la connaissance de la vérité et à la volonté du bien.

C'était là, pour le genre humain, le fonde-

ment unique de la liberté véritable, et l'on doit, en effet, reconnaître que la liberté du monde data de l'âge chrétien ; car à partir du christianisme, le progrès des peuples vers elle fut marqué et sensible. La vraie liberté d'ailleurs peut se concilier avec différentes formes de gouvernement, et il est même permis de dire, dans une certaine mesure, qu'elle est indépendante de la forme extérieure et des diverses combinaisons du pouvoir.

Une grande question toutefois se présente ici à notre pensée, question qui semble appelée à recevoir de nos jours sa solution définitive; c'est la question relative au règne absolu de la liberté, par son assimilation à la souveraineté de tous, qui constitue le gouvernement démocratique.

Dans le gouvernement démocratique, il ne doit y avoir d'autre souverain que l'opinion générale, c'est-à-dire l'esprit public. Or, l'esprit public est l'expression sociale de la conscience, siége véritable de la liberté. C'est donc dans le rapport de l'esprit public avec la liberté mo-

rale et avec la conscience, que se trouve placé tout l'avenir de la liberté sous la démocratie. Ainsi, lorsqu'on voit prévaloir dans l'esprit public la raison, la sagesse, la justice, une puissance de discernement qui sépare le vrai du faux dans toutes les théories qui se produisent, une sûreté de jugement qui soumet toutes les questions sociales à la confrontation des vérités éternelles, qui les soumet à l'épreuve du principe chrétien, et qui ramène tout à l'œuvre de Dieu elle-même, alors on peut croire au règne de la liberté par la démocratie. Mais si l'esprit public, loin d'être le gardien fidèle des notions de justice et des vérités morales qui ont préparé la liberté du monde, se trouve livré au doute d'une part, et d'autre part, à l'illusion des fausses doctrines ou à la terreur des factions, alors il faut que le droit de souveraineté isolée recommence, c'est-à-dire qu'un pouvoir providentiel assez juste pour conserver, assez oppressif pour punir, sorte de nouveau du sein de la société, qu'il établisse son empire par la force ou par l'occasion, mais que le gouverne-

ment une fois tombé entre ses mains devienne pour lui un titre d'honneur, un droit, et une prééminence véritable sur un peuple incapable de se gouverner.

Nous sommes arrivés dans un temps où s'éprouve l'aptitude de l'esprit public à la liberté. Bien des problèmes lui sont offerts, bien des menaces lui sont adressées, et s'il ne résout pas ces problèmes dans le sens de l'esprit chrétien et des vérités immuables qui sont la base et le soutien des sociétés, s'il ne se montre pas plus fort que toutes les menaces, ferme et inébranlable dans la résistance aux factions, nous le pensons, s'il en est ainsi, la cause de la démocratie sera jugée, et la souveraineté devra se retirer encore une fois du domaine exclusif de la conscience et de l'opinion, pour passer aux mains d'un pouvoir isolé, extérieur et visible.

Hors du principe chrétien il n'y a pas de liberté possible pour le monde; mais si l'on s'appuie sincèrement sur le principe chrétien, on doit aussi reconnaître les lois immuables

que Dieu donna à l'existence de la société humaine, et que nous avons précédemment indiquées; car c'est uniquement dans la sphère de ces lois que peut se produire l'équilibre des rapports sociaux, équilibre qui constitue la liberté. Aller contre ces lois, en invoquant les principes contenus dans l'Évangile, ce serait vouloir mettre Dieu contre Dieu : ce serait consacrer la faiblesse et l'impuissance de l'esprit de l'homme qui ne sait que séparer là où il faudrait unir; qui ne comprend l'unité que dans l'uniformité, et qui, ne pouvant la faire résulter de l'ensemble des choses, veut sacrifier le tout à une fraction; qui enfin, pour fonder l'unité sociale, ne sait que priver la société de ses organes divers, et la réduire à une seule de ses expressions.

VI.

La première chose que doit respecter la loi, pour fonder la liberté et la garantir, c'est le li-

bre arbitre, source première, origine sacrée de la liberté sociale.

L'expression sociale du libre arbitre consiste dans l'action personnelle que chaque individu doit avoir sur sa propre existence; et l'on porterait atteinte à cette liberté, si on voulait enfermer chacun dans une voie toute tracée, d'où il ne pourrait sortir suivant la nature, l'étendue et l'exercice de ses facultés. En enlevant à l'humanité les inégalités du sort, on lui enlèverait aussi le combat avec les obstacles, qui fait une noble partie de sa grandeur morale. Mais Dieu, sans doute, ne le souffrirait pas; car alors sa justice elle-même ne pourrait plus s'exercer par ces voies mystérieuses, avec ces éclats soudains, qui sont les enseignements de la société humaine, et qui résultent toujours de l'inégalité des conditions. C'est par l'inégalité des conditions que se révèlent la misère de l'orgueil, la bassesse de l'envie, et la suprême beauté de la vertu, supérieure à toutes les grandeurs du monde, propre à toutes les conditions, et qui fait triompher, au milieu des disparités du sort,

la dignité de l'âme que chacun porte en soi.

Cette loi d'inégalité intéresse essentiellement la liberté de l'homme, et sa grandeur morale ; mais si elle est inviolable sous ce rapport, elle doit cesser naturellement là où cette liberté morale et cette dignité de l'âme y sont intéressées.

L'égalité, dans l'usage du libre arbitre, est le premier fondement de la liberté sociale, car elle est instituée de Dieu.

Nul homme donc ne doit être le maître de disposer de son semblable.

Dans les rapports d'homme à homme, il faut qu'à l'origine de toute dépendance il y ait un libre consentement ; mais, dans les rapports généraux, si la liberté de l'obéissance doit être réservée et garantie en ce qui touche aux droits et aux devoirs d'un ordre supérieur, il faut se garder toutefois de lui sacrifier un autre principe nécessaire aussi à la dignité des individus et des nations, c'est-à-dire le principe de l'autorité. Sans le principe de l'autorité, rien ne pourrait s'accomplir dans le monde ; il est e soutien de la société, et nulle liberté ne peut

être solide sans une alliance avec lui, de même que nulle autorité ne peut être forte, juste ni durable sans s'allier au principe de la liberté. Les passions humaines ont de tout temps séparé ces deux principes : l'orgueil et l'égoïsme de la domination ont profané le principe de l'autorité ; la colère, la vengeance et l'envie ont profané le principe de la liberté ; mais si séparés qu'ils soient, ils sont faits pour s'unir, et c'est à la justice chrétienne qu'il est réservé de consommer leur union dans l'esprit de l'homme, et dans les lois qui sont appelées à régir le monde.

VII.

Au même rang que la liberté de disposer de son sort, il faut en placer une autre, celle pour chacun de professer sa croyance au grand jour, et de lui rendre devant tous un témoignage sincère. Cette liberté existe toujours au point de vue moral, car le martyre ni la mort ne la peuvent enchaîner, et lui donnent au contraire son

plus grand essor. Mais pour qu'elle existe socialement, la loi humaine doit s'abstenir de toute intervention entre la conscience de l'homme et les objets de sa croyance; et si l'action du pouvoir temporel se fait sentir dans les choses qui intéressent la foi, ce doit être seulement pour assurer à chacun le pain de l'âme, en favorisant l'exercice du culte chrétien dans sa plus vaste étendue. Il est de l'honneur et de la dignité du pouvoir temporel de faire alliance avec la religion, et de lui prêter son appui dans les temps de calme. Dans les jours de dissensions et d'orage, la main de Dieu soutient seule l'Église, et voilà pourquoi ce sont ses jours de gloire.

VIII.

Mais il est encore pour l'homme une liberté fondamentale, et que l'on doit respecter dans le fait qui la renferme, le fait de la propriété. La propriété a toujours, pour première origine, l'action de la liberté humaine; c'est pourquoi

elle forme une portion intime et sacrée de notre personnalité. La loi doit donc consacrer ce principe ; mais ce n'est pas assez encore : elle doit en déterminer l'usage et en régler les conséquences ; car c'est à elle qu'il appartient de résoudre, selon les vérités écrites dans la conscience de l'homme et dans son cœur, toutes les questions qui peuvent servir d'aliment aux passions mauvaises, et compromettre l'ordre social.

Or, le fait de la propriété est un de ceux qui peuvent agiter le plus profondément la société humaine dans les conditions de misère, de faiblesse et d'indigence où elle se trouve placée. A ce fait la mort apporte son ambiguité, son trouble et son mystère, et donne lieu à cette question: Qui succédera au possesseur, dans la jouissance du bien qui vient de lui être ravi par la mort ? La conscience de l'homme et son cœur, dans le monde entier, trouvèrent jusqu'ici la réponse et la fixèrent dans la loi : Celui qui participe le plus de celui qui n'est plus, par les liens du sang et de l'affection, suivant l'ordre de la na-

ture. Ainsi se trouva fondée socialement la famille.

Le principe de l'hérédité est écrit dans le cœur de l'homme, et tant que Dieu n'ordonnera pas qu'il n'y ait plus de père, de mère, de frères, de sœurs, ce principe demeurera juste et saint.

IX.

Après avoir consacré la libre action de l'homme sur sa destinée personnelle, la liberté de professer publiquement sa croyance, les droits de la propriété, la loi doit faire autre chose encore. Elle doit mettre le sceau de son adhésion à tous les mouvements de la liberté humaine qui intéressent l'ordre social, et leur donner, en certaines choses, un caractère indissoluble; car il est de toute justice que l'homme, libre dans ses résolutions, soit obligé d'accepter les conséquences de ses actes et ne puisse les modifier à plaisir, transformant ainsi la liberté de la créature raisonnable en une sorte de liberté

animale et inférieure, destructive de la dignité humaine. Cette action de la loi sur les résolutions de l'homme, nous la trouvons dans l'indissolubilité du mariage, chose sacrée qui a son fondement dans l'Évangile, et qui s'y rencontre comme le principe religieux de la famille.

X.

Si la loi consacre et protége toutes les libertés constitutives de la dignité humaine, la liberté sociale est fondée : car cette liberté ne repose pas sur la jouissance, mais sur le droit de l'obtenir par ses efforts ; elle ne repose pas sur l'égalité dans la possession et la jouissance des biens, mais sur l'égalité dans la grandeur morale et dans l'action personnelle du libre arbitre.

La liberté sociale ainsi comprise, c'est la chose sainte contre laquelle nul droit ne peut exister. Les peuples ont toujours raison lorsqu'ils combattent pour elle, les rois sont impies lorsqu'ils veulent l'enchaîner.

XI.

Nous avons examiné les libertés particulières dont se compose la liberté sociale, mais il est encore une liberté qu'il faut envisager comme étant le complément de toutes les autres, en même temps que leur source et leur origine humaines, c'est la liberté d'opinion, c'est cette puissance du jugement public se formulant lui-même, que rien ne saurait étouffer pour longtemps, qui a une justice préparée pour toutes les iniquités privées, et pour ses propres erreurs.

Tout ce qui, dans l'ordre social, est doué de force et de grandeur, est sorti de l'âme de l'homme et de sa conscience. Il est donc vrai de dire que, dans une certaine mesure, l'opinion est à l'origine de toutes les institutions justes, grandes et durables. L'opinion publique est sûre en général et ne se trompe pas, mais elle ne prononce qu'avec lenteur ses jugements infaillibles; la première parole qu'elle jette est souvent trompeuse, et le cri des passions du moment

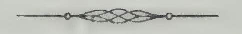
étouffe dans sa voix les assertions de la conscience. Si donc l'opinion doit toujours être libre, il faut distinguer en elle, toutefois, ce qui est de l'éternité et ce qui est du temps; il faut distinguer le fait principal du fait secondaire, et l'opinion enfin de l'organe qui la traduit. On doit se rappeler d'ailleurs que cette puissance de l'opinion reçoit son empire de vérités placées au-dessus d'elle, qu'elle ne peut le conserver que par son adhésion à ces vérités supérieures, et en sachant se créer des organes capables de rendre les sons de l'éternité et non les clameurs des passions violentes et mobiles.

Si cette puissance qui ne connaît plus de maître parvient à se gouverner elle-même, sans doute sa souveraineté est assurée. Qu'elle apprenne donc à se donner des lois qui soient la protection, la reconnaissance éclatante de toutes les vérités morales, bases de l'ordre, de la justice et de la liberté; qu'elle ne se place pas à un point de vue spécial, qu'elle ne ferme pas ses yeux au passé pour ne regarder l'avenir qu'au travers des influences du moment;

qu'elle se souvienne que deux passions sont au cœur de l'humanité et font partie de sa nature, et qu'en voulant abaisser l'orgueil on doit se garder de donner raison à l'envie, plus basse encore et plus déshonorante pour le genre humain; qu'elle ne délaisse pas les droits du commandement, en protégeant la liberté de l'obéissance, car toute la beauté de l'ordre social et l'ordre lui-même disparaîtraient aussitôt, et avec eux la liberté qui n'est que l'ordre et la justice dans toute leur force et toute leur plénitude.

Que la nation enfin, en s'avançant dans les voies qui se sont ouvertes devant elle, embrasse d'un même regard de fierté et d'amour, son passé et son avenir; qu'elle demande à l'un et à l'autre des enseignements et des inspirations grandes et élevées, au milieu des misères morales et des douleurs de l'âge présent; qu'elle abjure ses ressentiments, qu'elle se souvienne aussi qu'elle doit sa nationalité elle-même au sceptre de ses rois, et à l'épée de sa noblesse; et que l'idée de l'honneur et de la fidélité lui soit

chère encore, afin qu'un peuple de vrais citoyens ne soit autre chose qu'un peuple de vrais gentilshommes.



CHAPITRE III.

De la liberté considérée au point de vue personnel. — Usage que l'homme doit faire de la liberté morale et de la liberté sociale.

I.

L'homme si jaloux de ses droits civils et de ses libertés sociales, lorsqu'il s'agit de contenter son orgueil ou de satisfaire ses passions, se préoccupe rarement de celle de toutes les libertés qui intéresse le plus intimement sa dignité et son bonheur. Le sentiment de l'empire sur soi qu'il a reçu de Dieu, s'obscurcit aisément dans son âme, et sa liberté morale, chef et principe de toutes les autres, est celle qui compte le moins à ses yeux.

D'où vient donc cette étrange chose? et pourquoi ce qui nous est le plus proche, ce qui est nous-même, nous est-il moins cher et moins sensible que les biens placés hors de la sphère de notre personnalité, et qui ne devraient l'affecter que d'une façon secondaire?

C'est que Dieu, en nous donnant l'empire sur nous et la liberté, nous donna aussi des penchants à régler et à combattre; et que, par un renversement de l'ordre premier, les penchants de notre nature prirent un ascendant égal à celui de notre volonté, et le cours irréfléchi et instinctif de nos désirs, emporta et ensevelit en quelque sorte le sentiment réfléchi de notre liberté.

Ainsi, dans la nature humaine, point central de toute la création, lieu de rencontre que Dieu assigna à l'être moral et à la nature physique et matérielle, il arriva que le monde extérieur et sensible se fit une place si grande, qu'il anéantit en quelque sorte la personnalité de notre être, laquelle réside tout entière dans notre volonté.

Nos impressions devinrent, en maintes circonstances, les seules lois qui nous gouvernèrent; la puissance délibératrice cessa même d'exister pour nous, et sans plus choisir entre une action bonne et une action mauvaise, nous écoutâmes la seule impulsion de nos instincts, de nos goûts, de nos désirs, ou les influences secondaires des temps et des lieux dans lesquels notre vie accomplissait son cours.

Et pourtant cette liberté de choix n'a jamais cessé d'exister pour l'homme qui l'a si souvent méconnue; elle réside comme un mystère redoutable et sacré dans les profondeurs de sa conscience : mystère sacré, car c'est lui qui constitue l'élection de notre nature; mystère redoutable, car cette liberté de décision, l'un des attributs essentiels de la toute-puissance, se trouve dévolue à une créature faible, bornée dans le temps et dans l'espace, n'ayant l'infini que dans ses désirs et dans ses besoins, accessible à tous les attraits et à toutes les répulsions, et qui, par le fait même de son impuissance sur le passé et sur l'avenir, se trouve liée, d'une

façon irrévocable, aux conséquences de ses actions.

On ne saurait donc s'arrêter sur ce fait du libre arbitre humain, sans un mélange de respect et d'effroi, car en lui se rencontre la source principale et première de tous nos biens et de tous nos maux; mais si grande que soit la somme de nos douleurs et de nos misères, nul homme peut-être ne voudrait s'en délivrer au prix de cette prérogative sacrée qui renferme toute la dignité de notre nature.

II.

Puisque l'homme ne saurait abdiquer sa liberté morale, sans abdiquer sa personnalité elle-même, le bon usage de cette liberté sera la seule chose vraiment capable de le rendre heureux, et le malheur suprême pour lui sera de mal user de ce droit que Dieu lui conféra en le créant. Cela est si vrai, et l'action de notre volonté sur notre bonheur est si profonde, que l'on voit souvent les maux noblement endurés

se transformer pour l'âme en joies délicieuses, tandis que les biens dont on fait un mauvais usage portent au fond du cœur un sentiment amer et douloureux.

Dans la sphère de nos impressions et de nos sentiments, tout en réalité relève de notre liberté; ce que nous appelons plaisir ou peine n'a souvent qu'une valeur toute secondaire et relative, et change d'aspect suivant le point de vue d'ou nous l'envisageons.

Il faut en excepter pourtant les choses qui affectent cette partie sensible et profonde de notre âme où réside la puissance d'aimer.

Mais si l'homme ne peut être heureux que par le bon usage de son libre arbitre, c'est qu'aussi son bonheur est inséparable du sentiment de sa dignité, et que tout ce qui porte atteinte à cette dignité est nuisible à son bonheur, lors même que cela satisfait ses goûts et ses passions. Ainsi, dans l'ordre moral, rien n'a de prix ni d'intérêt, rien en quelque sorte n'a de saveur ni de parfum, que ce qui est relatif à la dignité de l'âme humaine; rien dans l'ordre

politique et social n'aura donc de valeur ni d'importance réelle, que ce qui pourra concourir au maintien ou à la manifestation plus complète de cette dignité.

L'homme devrait toujours associer dans son esprit ces trois idées : sa liberté, sa dignité, son bonheur; ne séparant pas sa dignité de sa liberté, ni son bonheur de l'une et de l'autre. Sur ces trois idées, il devrait dresser tout le plan de sa vie privée, de tous les gouvernements, de toutes les institutions sociales qu'il veut se donner et donner au monde : car c'est dans l'individu qu'il faut chercher la donnée première des besoins de la société; c'est seulement en ayant en vue la personnalité humaine dans sa valeur propre, que l'on peut concevoir des théories sociales larges, justes et vraies.

Dans les doctrines modernes, que l'on appelle socialistes, et qui prétendent avoir leur fondement dans l'Évangile, il entre cette erreur capitale et antichrétienne de sacrifier l'individu à la masse de la société; tandis qu'au point de

vue chrétien, l'individu en lui-même a un prix inestimable et compte autant que la société tout entière, tout homme étant également cher à Dieu, qui n'en sacrifierait pas un seul pour en sauver mille : car s'il permet le sacrifice, c'est que la victime elle-même y trouve sa sanctification, sa glorification et son bonheur.

L'âme humaine avec ses droits et ses besoins doit donc, avant tout, être envisagée par le législateur ; tout ce qui tend à l'oppression des individualités doit être, à ses yeux, un attentat commis contre la majesté de l'âme et contre ses droits ; mais cette majesté et ces droits étant égaux chez tous les individus, il s'ensuit qu'en garantissant la liberté individuelle, on est assuré de fonder la liberté sociale.

III.

Trois libertés principales constituent la liberté individuelle. Ce sont : la libre action que chacun doit exercer sur sa propre destinée; la

libre profession de sa foi et de son opinion ; le libre usage du bien dont on est possesseur. Or, si ces trois libertés sont fondamentales, c'est qu'elles ont un rapport direct avec la dignité humaine et avec notre libre arbitre : car l'action que nous avons sur notre destinée personnelle, est l'endroit le plus essentiel par lequel se manifeste notre liberté de choix; la libre profession de notre foi et de notre opinion, est l'acte extérieur le plus élevé que puisse faire la créature raisonnable; le libre usage du bien que nous possédons, est une expression sensible et forte de notre personnalité.

C'est donc une vérité éternelle que l'homme a droit à ces trois libertés, et qu'il est opprimé lorsqu'on les lui enlève. Ce droit est gravé dans son cœur, et nulle influence de temps, de lieu, ni d'état social, ne pourra l'en effacer.

Mais s'il est vrai que l'homme ait droit à ces libertés, c'est qu'il est appelé à en faire un usage conforme aux lumières de sa conscience. Et pourquoi, en effet, souhaiterait-il ces droits qui n'ont de valeur ni de prix, que par leur relation

avec sa grandeur morale, s'il ne devait en user que pour insulter à cette grandeur et pour s'avilir ?

Les passions mauvaises, toutefois, osent réclamer aussi l'usage de ces libertés; mais dans les prétentions qui s'élèvent, on peut aisément reconnaître la passion et la distinguer du droit. Le droit ne sort jamais de la sphère de la justice, il a toujours pour limite le droit d'autrui, de sorte qu'il est conservateur de l'individualité humaine, et qu'il n'a jamais rien d'oppressif. La passion au contraire ne reconnaît aucune limite, la justice satisfaite ne peut l'apaiser; elle veut absorber tout en elle-même, elle tend toujours à l'oppression, à la destruction, à l'anéantissement du droit d'autrui.

IV.

La liberté de disposer de son sort, et d'avoir sur lui une action directe et personnelle, implique l'idée de la possession de soi. Elle est donc, de toutes les libertés sociales, celle qui se rap-

proche le plus du libre arbitre lui-même, et pour cette raison, la plus féconde en biens et en maux, suivant l'usage qu'on en sait faire. C'est cette liberté qui nous met aux prises avec les hasards de la destinée, elle qui est la source de nos luttes et de nos efforts; c'est elle enfin, qui nous élève et qui nous précipite, par les rencontres innattendues de notre volonté avec l'éclatante justice ou les décrets impénétrables, mais justes toujours, de la Providence. L'homme dans toutes ses résolutions se décide en présence du mystère de l'avenir, il marche toujours vers l'inconnu; quelles que soient les conditions d'existence où il se trouve placé en naissant, l'avenir est caché à ses yeux, et ses chances de bonheur ou de peine, quoi qu'on en puisse penser, ne diffèrent pas grandement, ou plutôt ne diffèrent nullement selon le hasard de sa naissance. C'est ce mystère de l'avenir, c'est cette puissance inflexible de l'inconnu vers lequel on est fatalement entraîné, qui sont les grands niveleurs de toutes les destinées humaines. Nul ne peut dire, devant l'homme au berceau, si

sa vie, selon les vues du monde, sera heureuse, ou si, pour lui, la somme des maux l'emportera sur celle des biens ; si seulement les épreuves ordinaires, ou si les grandes infortunes lui sont réservées. Les larmes d'une mère n'auraient-elles pas coulé plus abondantes, avec la prévision de l'avenir, sur le berceau de Louis XVI, sur celui de Charles 1[er], que sur le berceau du laboureur ou de l'ouvrier?

Quel que soit le degré de fortune où soit né l'enfant au berceau, il est un seul jugement que l'on puisse porter sur lui avec certitude, un seul vœu que l'on puisse former pour lui sans craindre que le bien qu'on souhaite ne se tourne en affliction, et ce jugement c'est de dire : Si cet enfant est un homme juste, il aura le sort le plus beau, le plus élevé, le plus heureux que l'homme puisse avoir sur la terre. Le seul vœu donc à former, c'est de souhaiter que cet homme soit juste, c'est-à-dire qu'il fasse un bon usage des facultés qu'il a reçues de Dieu; car rien de ce que l'homme possède n'a de prix que par l'usage qu'il en sait faire. Les moin-

dres dons deviennent les premiers, si on en fait un bon usage; et les plus éclatants ne sont que poussière et que ténèbres, si on n'en use pas dans le sens de la vérité et de la justice.

Si donc il y a dans les lois éternelles qui gouvernent la société, une sorte de fatalité qui place les individus dans des conditions et dans un milieu différents, suivant le hasard de leur naissance, cela n'atteint ni la liberté de l'homme, ni la justice divine, ni la justice humaine; car dans toutes les conditions d'ici-bas l'homme peut avoir toujours, sur son propre bonheur, par l'exercice et par le bon usage de ses facultés, une influence supérieure à toutes les autres.

Le travail accompli librement, de quelque nature qu'il soit, pourvu qu'il ait un but honorable et légitime, porte avec lui un contentement profond et pur, le plus grand des biens qu'il soit donné à l'homme de goûter en ce monde. Et si un degré plus élevé d'éducation et de connaissances semble nous promettre des joies plus nombreuses, plus vives et plus variées, il

n'a cependant de prix véritable, que parce qu'en agrandissant le cercle de nos idées, de nos perceptions, de nos sensations même, il agrandit le champ de nos combats, de nos douleurs et de nos victoires.

On ne saurait en disconvenir, l'éducation développe chez nous à un point extrême la faculté de souffrir ; elle nous apprend à analyser nos sentiments, à multiplier nos peines par la prévision et par le souvenir, elle accroît toutes nos sensibilités physiques et morales, elle met enfin notre liberté de choix à de plus nombreuses et plus fortes épreuves, en nous donnant sur toutes choses des vues plus étendues, plus diverses et plus opposées.

Chaque état, dans le monde, a des joies qui lui sont propres, et des maux aussi qui lui sont inhérents. L'homme n'a jamais rien à envier de la position de son semblable, et si l'envie existe, c'est qu'elle est aveugle, étant violente et bornée comme une passion, et si aveugle, qu'elle ne s'applique pas en général aux vrais biens désirables pour tous, mais aux choses

vaines et illusoires que chacun devrait mépriser.

Toutefois, au point de vue même de la vérité éternelle qui égalise et qui nivelle tous les rangs et toutes les positions des hommes ici-bas, il se rencontre un fait qui dérange l'ordre de nos pensées, qui étonne le regard, et qui remplit le cœur de tristesse et d'affliction.

Car la misère existe dans le monde, car elle est le partage d'une grande portion de l'humanité, car elle n'atteint pas l'individu seulement dans sa personne, mais elle le fait souffrir dans tous les objets de sa tendresse; elle fait enfin que le père, que la mère ne peuvent subvenir aux besoins de leurs enfants, douleur immense à laquelle on n'ose penser. La charité chrétienne, dans tous les âges, s'appliqua à soulager ce mal; elle entoura tous les pauvres et tous les affligés de sa tendresse, sans espérer bannir du monde la misère elle-même, car le Christ avait dit cette parole à ses Apôtres : *Vous aurez toujours des pauvres parmi vous.* Oui, vous aurez toujours à rassasier la faim des uns, à apaiser la soif des autres ou à panser leurs bles-

sures; et cela, non-seulement dans le sens moral des mots divins, mais dans leur sens physique et matériel.

Le remède que Dieu prépara à la misère, fut donc la charité. Il établit entre elles deux un rapport sacré qui dut subsister autant que le monde; il voulut qu'elles participassent en quelque sorte l'une de l'autre, car la misère soulagée devient charité par la reconnaissance, et la charité devient misère et souffrance par la sympathie qui lui fait s'assimiler la douleur d'autrui.

Ainsi, au-dessus et en avant de toutes les théories qu'on peut inventer pour le soulagement de la portion pauvre et misérable du genre humain, il faut placer ce remède suprême, la charité s'épanouissant dans le cœur de l'homme, au souffle de l'esprit chrétien, la charité se communiquant du cœur au cœur, et finissant par pénétrer les institutions sociales elles-mêmes, mais sans perdre jamais le caractère qui lui est propre, celui d'être libre comme une vertu.

Les institutions sociales sans doute doivent moins représenter la liberté de la vertu, que la fixité du droit ; mais il n'en est pas moins vrai qu'étant soumises, comme tout ce qui existe dans le monde, à l'imprévu des circonstances et au hasard des événements, elles ne peuvent se lier par aucun engagement en dehors du domaine des intentions et de la volonté.

Dieu donne sa subsistance à tout ce qui respire sur la terre, il choisit les instruments de sa miséricorde, mais il ne permet à personne de disposer de sa justice, ni de sa miséricorde elle-même.

Rien n'est stable, ni assuré, dans les biens qu'il nous accorde, afin que nous ne perdions jamais le sentiment de notre misère, et que ce sentiment sollicite sans cesse l'exercice de nos facultés. Il mêle le hasard, l'imprévu et l'obscurité dans toutes les choses de la vie ; car il veut que le pain de chaque jour soit un objet d'espérance et de foi, et non un objet de certitude humaine ; et voilà pourquoi il nous semble que ce serait une chimère de vouloir qu'une

autorité quelconque fût le refuge infaillible de la pauvreté et de l'indigence, en assurant à l'homme sa subsistance, même au prix de son travail; ce serait vouloir ravir à Dieu sa providence, et ravir à l'homme, avec le sentiment de sa misère, le sentiment de ses forces personnelles et de sa liberté.

La charité d'une part, l'ordre et le travail de l'autre, sont les moyens éternellement vrais que Dieu mit au cœur et entre les mains de l'humanité, pour remédier au malheur de la pauvreté, et pour soulager ses souffrances.

Ces deux principes sont vrais; car ils sont fondés sur l'exercice de la liberté humaine, et même ils procèdent de cette liberté. Ils doivent donc être le point de départ de toutes les théories sociales; nulle ne saurait être juste, si elle n'était sortie de leur lumière, et c'est dans le sens de ces vérités, qu'il faut comprendre l'usage de la liberté individuelle.

L'homme doit user de sa liberté d'action en cherchant dans le travail le soulagement de sa propre misère, et dans la charité le soula-

gement des misères de son semblable. C'est là le fond de la vie humaine ; car nous sommes occupés sans cesse à soulager notre indigence, et lors même que le travail ne serait pas nécessaire au soutien de notre vie, notre âme sans lui aurait, elle aussi, de mortelles défaillances.

Mais le travail ne sert pas seulement au soutien de notre vie, il sert encore au développement de nos facultés. Il nous donne le sentiment de nos forces personnelles, il nous relève à nos propres yeux, il nous inspire un noble besoin d'indépendance ; c'est lui enfin qui est le gardien de cette sainte fierté de l'âme qui fait l'honneur de l'humanité ; fierté bien différente de l'orgueil, car sa propre droiture lui suffit, sans aucun éclat du dehors, et elle peut accepter le bienfait sans rougir, étant sûre d'y répondre par la reconnaissance.

Si saint que le travail soit en lui-même, il ne suffirait pas tout seul néanmoins à constituer le bon usage de notre liberté d'action ; car le travail intéresse, avant toute chose, notre propre personnalité, et l'homme n'est pas des-

tiné à vivre seulement pour lui-même, mais à se mettre en rapport avec ses semblables, par la justice, selon les vues du monde, et par la charité, selon un principe plus élevé et plus profond.

C'est donc le sentiment de la charité qui doit s'unir chez nous à l'activité du travail, pour préserver notre égoïsme de ses exactions lâches et insensées sur les besoins d'autrui. C'est la charité qui doit poser une limite à toutes nos exigences de bien-être, d'éclat, de sécurité pour l'avenir, et nous faire jeter les yeux sans cesse hors de la sphère de notre propre existence, pour nous apprendre à compatir aux douleurs qui nous sont étrangères.

La liberté d'action, le travail et la charité, ces trois principes renferment toute la dignité de l'homme et tout son bonheur, et non-seulement de l'homme, mais de la société tout entière. A eux seuls il appartient de résoudre toutes les questions sociales, et, s'il arrivait un jour où ils triomphassent également dans le cœur et dans la vie de chacun, l'état de la so-

ciété aurait atteint une beauté sans mesure, et une perfection que rien ne saurait égaler : non que la pauvreté et l'indigence cessassent alors de subsister dans le monde; mais certaines, en quelque sorte, d'être soulagées, ne rencontrant que des regards de sympathie ou des mains prêtes à les assister, elles-mêmes toujours promptes au travail, n'exigeant rien à cause du sentiment de la liberté d'autrui, acceptant le bienfait avec reconnaissance, exemptes d'envie comme de fausse honte, elles contribueraient elles-mêmes à la beauté de l'ordre social, elles seraient aux yeux du monde le côté le plus majestueux et le plus imposant de la société.

Mais ce jour n'est pas arrivé, il n'arrivera jamais peut-être, par la seule et libre impulsion de la volonté de tous; et les passions égoïstes subsistant au milieu du monde, donneront raison, en quelque sorte, à tous les ressentiments de la misère, même en n'étant pas cause de ses maux.

Que ceux qui souffrent et qui travaillent se

souviennent toutefois de cette vérité : que le droit, s'unissant à la force de l'union et du nombre, est une puissance qui n'a besoin, pour se faire respecter, de rien renverser, ni de rien détruire. Ils ont pour eux la force du nombre, il leur faut la force du droit ; car c'est seulement dans le droit véritable que la durée de l'union est possible ; et sans l'union, le nombre n'est pas. La violence ne fait que constater l'absence du droit.

Qu'ils cherchent donc leurs véritables droits, non dans leurs passions, mais dans leur conscience où est gravé le sentiment du juste et celui de la liberté. En découvrant le droit véritable, dans toute sa beauté essentielle, dans toute sa force et sa splendeur première, ils sentiront s'évanouir leurs ressentiments et leur colère, ils comprendront que tout ce qu'il y a de juste dans leur cause doit triompher sans violence, et ils accepteront leur sort avec courage, pleins du sentiment de l'action personnelle que chaque individu doit exercer sur le sien.

Le travail et la charité doivent donc, il nous

semble, régler tout l'emploi de notre liberté d'action. Que ce soit le travail des mains, ou le travail de la pensée, que ce soit la charité qui se manifeste par le bienfait, ou celle qui se produit dans la reconnaissance, sous toutes leurs formes diverses, le travail et la charité doivent être le résumé de la vie de l'homme, selon la vérité religieuse, et selon la vérité sociale.

V.

Il est un principe non moins élevé, qui est appelé à régler l'usage de notre liberté de croyance et d'opinion, ce principe, c'est l'amour désintéressé et généreux de la vérité.

L'amour de l'homme pour la vérité est un des signes les plus éclatants de sa grandeur morale; car c'est par lui que se manifeste la relation de son être avec ce qui est immortel et increéé. Sans cet amour de l'homme pour la vérité, sa vie se passerait dans des soins et des préoccupations d'un ordre tout inférieur et matériel. Il n'aurait égard qu'au côté utile de

chaque chose, selon sa prévoyance bornée; ses besoins lui serviraient seuls de règle, et le sentiment du juste et du bien ne prévaudrait jamais dans son âme sur son intérêt du moment. Mais cet amour passa en nous avec le souffle qui nous rendit immortels.

Il y a certaines dispositions naturelles qui se perpétuent dans le sang avec les familles, et qui sont le signe de la race à laquelle on appartient. De même, l'amour de l'homme pour la vérité est le signe de sa nature morale et intelligente, et du dessein supérieur qui présida à sa création. C'est de cet amour pour la vérité que procèdent chez l'homme la probité, la sincérité, l'honneur, la fidélité à sa parole jusqu'à mourir pour elle, le courage civil qui nous fait braver le préjugé et l'opinion des autres, cet autre courage, non moins fier dans son humilité, qui nous fait avouer nos fautes et demander pardon de nos offenses.

Tout ce qui fait l'homme d'honneur enfin a son principe dans l'amour de la vérité; toutes les délicatesses de l'honneur y prirent leur ori-

gine ; et voilà pourquoi elles répandirent dans les manières cette bonne grâce et cette noblesse souveraine, toute empreinte d'immortalité.

Si l'amour de la vérité se conservait entier dans le cœur des hommes, si la sincérité présidait toujours à leurs rapports, le règne du droit serait assuré, car les choses vraies se soutiendraient alors d'elles-mêmes et par la seule réalité de leur existence ; il n'y aurait que les fausses qui ne pourraient subsister, et qui s'évanouiraient promptement devant la droiture du jugement public. Toutes les supériorités seraient respectées, toutes les faiblesses seraient assistées, et l'égalité se maintiendrait même sous le réseau de la hiérarchie. Soyons donc sincères dans toute la forte simplicité et toute l'étendue de ce mot. Sincères, d'abord dans l'appréciation de ce que nous sommes individuellement ; et, pour cela, que notre première ambition soit celle de nous bien connaître et d'agir dans la mesure de nos forces, sans les illusions de la vanité, sans la présomption de l'orgueil. Il n'y a qu'une seule fierté qui soit

noble, c'est celle qui nous suggère d'être nos propres juges, et de nous élever par la valeur de notre âme au-dessus des accidents de notre nature, accidents bas ou sublimes, selon que nous sommes bien ou mal doués, mais qui ne sont jamais comparables à la dignité propre et essentielle de notre âme elle-même. Soyons sincères d'une autre façon encore, et sachons reconnaître la supériorité que les autres ont sur nous; reconnaissons la supériorité partout où elle se trouve, et en l'honorant chez l'homme, rendons-en gloire à Dieu. Mais soyons sincères surtout dans la profession de notre foi et de notre opinion, car c'est là, plus que partout ailleurs, que doit se déclarer notre amour pour la vérité.

La sincérité de la foi, c'est l'honneur dans les rapports de l'homme avec Dieu; la sincérité de l'opinion, c'est l'honneur dans les rapports de l'homme avec ses semblables et avec la société; mais ces deux honneurs sont souvent blessés par les préjugés, d'une part, et de l'autre, par l'empire des intérêts humains sur notre

vie; de sorte que l'amour de la vérité ne peut se conserver entier dans nos cœurs. La faiblesse et la passion se mêlent à toutes nos opinions, presqu'à toutes nos croyances, et l'on vit même la passion de l'intérêt humain profaner le domaine des convictions et des idées, jusqu'à se faire de la religion un marche-pied pour s'élever dans la faveur; sacrilége dont l'ombre seule inspire plus d'horreur que tous les égarements de l'esprit.

L'amour de la vérité est donc un des sentiments les plus naturels au cœur de l'homme, et tout ensemble, une des vertus les plus hautes qu'il soit appelé à pratiquer. Et s'il est une forme de gouvernement et un état social dans lesquels cette vertu doive être placée en première ligne et soit appelée à exercer une grande influence sur les destinées d'un pays, c'est, il nous semble, l'état démocratique et le gouvernement républicain; car ce gouvernement n'est autre chose que l'expression vraie du sentiment et de la pensée d'une nation, et la puissance abstraite de la vérite doit y tenir lieu de la force

extérieure et visible sur laquelle s'appuient les autres gouvernements.

Sans sincérité dans les consciences, sans amour généreux pour la vérité, sans loyauté, sans honneur, il n'y a pas de république possible, mais des factions tour à tour maîtresses de disposer, pour un peu de temps, des destinées de tout un peuple. La vérité est le seul lieu où se consomme l'union des esprits; hors d'elle le point de vue et les opinions changent et varient suivant les intérêts; or, c'est de l'union des esprits chez tout un peuple, que peut seulement émaner le gouvernement républicain.

Le travail et la charité correspondent, comme devoirs, comme règle de conduite et comme vertu, au premier des droits de l'homme, au droit qu'il a d'avoir une libre action sur sa destinée personnelle. Car, en effet, à chacun de ses droits véritables doivent correspondre un devoir et une vertu, et là où ne se rencontrent ni le devoir ni la vertu, le droit sans doute n'existe pas. Mais de même que le droit d'avoir une libre action sur sa destinée, n'a de rapport

direct qu'à l'homme tout seul ; ainsi le travail et la charité, malgré leur importance sociale, n'ont d'influence directe que sur l'existence privée de l'homme lui-même, ou sur ses rapports avec ses semblables pris individuellement.

Il n'en est pas ainsi de la liberté d'opinion, et de la vertu qui correspond à ce droit, c'est-à-dire de l'amour de la vérité et de la sincérité du cœur ; par eux l'homme se trouve en rapport avec la société tout entière, car la pensée humaine transmise par la parole se communique rapidement dans toutes les régions de la société. L'esprit est prompt, comme il est dit dans l'Évangile, et la lumière qui sort d'une intelligence fait bientôt jaillir des éclairs dans d'autres esprits.

Les sentiments du cœur de l'homme n'intéressent que sa vie personnelle, ou celle d'un petit nombre d'individus, tandis que par sa pensée, par ses croyances, et par ses opinions, il touche à la pensée, aux croyances et aux opinions du genre humain tout entier.

C'est donc tout à la fois un crime personnel

et un crime social, de manquer de sincérité et d'honneur dans ses croyances et dans ses opinions, c'est-à-dire d'y rechercher les intérêts de sa fortune, ou ceux de son orgueil et de sa vanité, et de soumettre à l'admiration de la faiblesse et de l'ignorance les erreurs audacieuses de son propre esprit; de présenter, enfin, avec l'assurance de la conviction, des théories douteuses auxquelles nous nous attachons passionnément par cette seule cause qu'elles sont l'œuvre de notre pensée, et que nous nous y retrouvons nous-mêmes avec le sentiment étroit et égoïste de notre personnalité.

La libre profession de notre foi et de notre opinion est un droit, la profession sincère et persévérante de notre foi et de notre opinion est un devoir et une vertu.

VI.

Mais s'il est vrai qu'à chacun de nos droits doivent correspondre un devoir et une vertu, quels sont le devoir et la vertu qui correspon-

dent au troisième de nos droits principes, au droit de propriété ?

Il est une vertu dans le monde qui se présente à nous comme le trait d'achèvement extérieur et sensible de la grandeur humaine, vertu par laquelle l'homme témoigne qu'il se possède lui-même, et tout ensemble qu'il peut s'élever au-dessus de lui-même et de tous ses biens.

Cette vertu, on ne pourrait, il nous semble, la désigner par un nom plus juste que celui de libéralité; car ce mot énonce une idée de liberté et de puissance, et la vertu dont il s'agit se compose de ces éléments.

Tout homme en naissant apporte dans la vie des biens qu'il tient directement de son Créateur, c'est-à-dire : la conscience de sa personnalité ; la raison bornée et déviable dans son étendue, mais tenant par sa base à la vérité éternelle, et participant de cette vérité ; la sensibilité de l'âme enfin, source de nos affections, et de tous les liens moraux qui existent non-seulement entre l'homme et l'homme, mais encore entre l'homme et Dieu.

A ces biens premiers, partage de tous les hommes, il s'en ajoute de nombreux provenant des dons particuliers, de l'exercice des facultés individuelles, et du progrès des sociétés.

Tous les hommes donc sont en possession de quelques biens, car le fait de la possession résulte du seul fait de la personnalité humaine; et tous sont appelés à faire un libre usage des biens qu'ils possèdent, car la possession ne consiste en réalité que dans la liberté d'user de ce qui nous appartient, et l'homme qui se refuse, par un motif quelconque, à l'exercice de ce droit ou à l'accomplissement de ce devoir, réduit en lui la possession à une sorte de néant; ce qui arrive dans l'égoïsme, où celui qui possède est bien plus l'esclave de sa richesse, qu'il n'en est le possesseur et le maître.

Ainsi, c'est par la libéralité que se déclare, mieux que par toute autre chose, le fait et le droit de la possession, et c'est en étant libéral que l'on est vraiment possesseur et maître de sa richesse.

Et cette vertu magnifique qui fut placée au

premier rang des vertus royales, tous les hommes sont appelés à l'exercer; puisque chacun a sa part des dons qui viennent immédiatement de Dieu, et que, par les conseils de sa raison et par l'effusion des facultés tendres et affectueuses de son âme, il n'est pas d'homme qui ne puisse communiquer à d'autres les trésors qui sont à lui, et qui existent cachés dans la pauvreté elle-même. Oui, la pauvreté peut être libérale, généreuse et magnifique dans l'effusion de son amour et de sa reconnaissance, autant que la richesse dans la dispensation de ses biens; et l'amour qui se répand du cœur du pauvre, pour celui qui en est l'objet, est un bienfait supérieur à tous les biens de la terre.

Il n'est pas d'homme qui ne doive sentir, à un jour donné, la justice de Dieu s'exercer sur lui, pas d'homme qui, dans la détresse de son âme, ne puisse trouver un refuge assuré dans le cœur du pauvre, s'il se l'est ouvert par la charité.

Et lorsque tout ce qui faisait la puissance humaine s'est anéanti, lorsque tout ce qui en-

ivrait l'orgueil s'est évanoui comme l'ombre, lorsque les fronts les plus fiers commencent à sentir au-dessus d'eux la main impérieuse et toute-puissante de la destinée, lorsque l'homme, jetant les yeux en arrière, cherche à rappeler toutes les vanités disparues qui ont rempli ses jours, s'il vient à rencontrer le regard du pauvre et à y voir briller un éclair d'amour, ce regard devient pour lui une nouvelle puissance, une nouvelle richesse, un nouvel avenir.

Le pauvre donc, aussi bien que les autres, est convié à l'exercice de la vertu de libéralité, car il est, comme créature humaine, puissant par son intelligence, par sa raison, par ses facultés morales, et libre dans sa conscience. Or, la libéralité étant plus difficile à exercer pour lui, qui a souvent plus à pardonner et plus à souffrir, elle est aussi chez lui plus généreuse, et peut y atteindre un degré plus élevé de perfection et de grandeur.

Mais à côté de cette libéralité touchante de la pauvreté, viennent se placer, avec leur carac-

tère propre, celle du génie, celle du travail, celle enfin de la richesse; car le génie, le travail et la richesse appartiennent à l'homme par un droit principe et inviolable, contre lequel il n'y a pas de droit. La société s'élèverait en vain contre ce haut privilége du génie qui défie tous les rêves de nivellement; et elle ne pourrait s'élever que par l'arbitraire et la violence contre la propriété du travail, et contre celle de la richesse provenant du travail de l'homme, ou de l'action reconnue légitime de sa liberté.

VII.

Tous les droits véritables sont sacrés, parce qu'ils sont établis de Dieu, et qu'ils ont leur source et leur origine dans ce qui est immuable; mais ils ne sont pas établis de Dieu sans but, sans objet, sans avoir une fin et une destination quelconque. Leur but et leur fin est de servir à la manifestation de la grandeur morale de l'homme, et surtout au développement de la valeur morale des individus, car leur valeur

morale compte bien plus aux yeux de Dieu que leur valeur sociale ; et les formes diverses que revêtent les sociétés, ont toutes pour objet principal d'éprouver la faiblesse et la vertu humaine par de nouveaux moyens.

Le droit opprimé fait des saints, et le droit victorieux fait des justes ; mais dans le triomphe du droit, la lumière morale étant plus également répartie sur tous, cet état social, au point de vue moral lui-même, est néanmoins plus parfait.

Ainsi la dignité de l'âme humaine étant le fondement et la racine de tous nos droits véritables, c'est seulement dans le maintien de cette dignité que nous pouvons trouver la garantie et le maintien de nos droits ; c'est dans l'accomplissement du devoir, dans l'exercice de la vertu, que réside la vraie force de l'humanité.

Les passions mauvaises, en entraînant les hommes hors de la sphère de la justice, faussèrent et obscurcirent dans le genre humain la notion du droit, et bannirent de la terre le

règne de la liberté. Car, où trouver en effet le droit de l'homme à la liberté sociale, lorsqu'il a renoncé à l'usage de sa liberté morale, de sa liberté de conseil et de décision, et qu'il n'est plus gouverné que par ses penchants naturels? Et où trouver le droit de l'homme à la liberté de croyance et d'opinion lorsque, par la faiblesse, la misère et la présomption insensée de son âme, il devient le jouet de tous les préjugés, et des fausses doctrines qui ont cours dans le monde au vent de toutes les passions? Et où trouver, enfin, le droit de propriété dans l'homme qui, rapportant tout à lui-même, ne tient pas compte de ce même droit chez son semblable, et ne craint pas, pour accroître sa richesse, de creuser à l'entour de lui les abîmes de la misère par de lâches déprédations, plus honteuses encore lorsqu'elles sont à couvert des atteintes de la justice?

Mais s'il est donné à trois passions et à trois faiblesses de notre nature, d'obscurcir aux yeux du monde les droits de l'humanité, il est donné à trois vertus de les rendre manifestes, écla-

tantes et sensibles à tous. Dans le zèle du travail, vive expression de la personnalité humaine, dans ce zèle gouverné et sanctifié par le zèle de la charité, se retrouve le droit de l'homme à la liberté d'action. Dans l'amour désintéressé et persévérant de la vérité, se retrouve le droit de l'homme à la libre profession de sa foi et de son opinion; dans la libéralité enfin, qui rend aimable la possession, et lui imprime le caractère de force et de générosité qui n'appartient qu'au droit véritable, se retrouve le droit de propriété.

C'est dans la profondeur de la conscience que se rencontrent, avec les vertus de l'homme moral, la force, les libertés, les droits du citoyen; c'est uniquement en prenant sa conscience pour arbitre de l'usage qu'il doit faire de ses libertés, que l'homme est assuré de les maintenir.

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ÉGALITÉ.

Pater noster !

DEUXIÈME PARTIE.

DE L'ÉGALITÉ.

CHAPITRE Ier.

De l'Égalité devant Dieu.

I.

S'il est quelque chose de grand au monde, c'est la liberté humaine, qui établit un rapport sacré entre l'homme et Dieu ; rapport de ressemblance et de relation, par lequel l'homme s'appartient à soi-même, et répond librement à l'amour de son Créateur.

La plus haute idée qu'on puisse concevoir

est donc celle de la liberté; mais à cette idée, il s'en joint aussitôt une autre qui complète la notion du libre arbitre humain, par la notion de la justice divine, et cette idée, c'est l'idée de l'égalité.

Le sentiment de la justice, en effet, est inséparable de l'idée de l'égalité, et l'on ne saurait concevoir la justice divine, sans concevoir en même temps l'égalité de tous les hommes devant Dieu.

C'est cette vérité écrite dans nos âmes, qui est le fondement et le soutien de la justice humaine, au milieu de toutes les inégalités du sort et de l'arbitraire des passions.

II.

De quelque coté que nous jetions les yeux à l'entour de nous sur la terre, nos regards sont frappés du spectacle de l'inégalité. Nous voyons la faiblesse à coté de la force, l'indigence à côté de la richesse et de tous les besoins satisfaits. La beauté, avec ce rayon qui l'éclaire et qui

semble être un signe d'élection et de préférence, passe au milieu du mélange confus de toutes les imperfections. Et le génie, avec ses horizons immenses, accomplit le cours de ses destinées à côté des intelligences les plus bornées.

Tout est donc inégalité dans les objets qui s'offrent ici-bas à notre vue ; et tout, d'une certaine façon, semble accuser la justice de Dieu. Mais, au-dessus de toutes les choses de ce monde, Dieu lui-même subsiste avec sa vérité, sa justice et son amour, qui dissipent toutes les illusions, qui s'étendent à toutes les créatures, et qui embrassent tout l'univers.

III.

Et d'abord, en présence de sa vérité, la vanité de tout ce qui passe s'évanouit pour ne laisser place qu'à ce qui est immortel ; en présence de sa justice, tous les hommes paraissent dans l'égalité de leur libre arbitre, sans autre différence que l'usage divers qu'ils en font, différence profonde, il est vrai, mais qui ne

change rien à l'égalité première de leur condition ; dans l'immensité de son amour enfin, toute créature a sa place, d'autant plus lumineuse et plus resplendissante du feu de la charité divine, que le dénuement de la créature est plus grand ici-bas, que sa misère est plus profonde, et que sa faiblesse appelle davantage sur elle la miséricorde et la protection de la bonté toute-puissante.

Ainsi, le sort des déshérités de la terre a sa splendeur dans les cieux, splendeur qui parfois se révèle mystérieusement à leur âme, et y répand un jour suave, inconnu des plus heureuses destinées.

Et ne nous étonnons pas que la faiblesse opprimée et souffrante appelle sur soi une si grande part de l'amour divin. Le cœur humain lui-même ne se sent-il pas pénétré d'une vive tendresse pour la faiblesse et les besoins de l'enfance ? et dans ce sentiment si naturel au cœur du père et de la mère, il entre néanmoins une flamme de la vraie charité qui a tout son foyer en Deu.

IV.

Mais s'il est donné à certaines âmes plus éprouvées d'avoir de plus intimes révélations de la bonté de Dieu, il est donné à tous les hommes d'avoir un secret instinct de sa justice.

Quels que soient les dons que l'on tienne de la nature, ou les priviléges que l'on tienne de la société, on marche, de concert avec toutes les misères et toutes les destinées humaines, vers un terme unique, redoutable et assuré, où vient s'anéantir tout ce qui pouvait tromper l'orgueil sur la fragilité et l'illusion des biens de la terre.

Et ce sentiment de mélancolie que la fuite rapide des jours communique au cœur de l'homme, à quelque degré de fortune qu'il se trouve élevé, suffit pour confondre momentanément son âme avec l'âme de l'humanité tout entière, et y laisser l'impression profonde de l'égalité de tous devant la destinée et devant Dieu.

Le paysan qui quitte le sillon pour retourner vers sa demeure, en voyant l'ombre descendre sur la campagne et l'étoile du soir se lever aux cieux, pense vaguement à la brièveté des jours et à l'aurore éternelle qui brille au-delà du temps ; mais en même temps que lui peut-être, et plus nettement que lui sans doute, l'homme d'État, le savant, le monarque reçoivent, des ombres du soir et de l'étoile qui se lève, une semblable révélation.

Ainsi, cette vie elle-même et l'ordonnance des choses d'ici-bas, renferment une notion forte et profonde de l'égalité devant Dieu ; mais ce n'est pas seulement le résultat de l'inflexibilité du sort qui la constitue.

V.

L'égalité devant Dieu a son origine dans le rapport de l'âme humaine à son créateur, et dans le trait de ressemblance avec lui qui y est imprimé ; car c'est ce rapport, c'est cette ressemblance qui font toute la valeur de l'hom-

me, et qui lui donnent un prix infini aux yeux de la vérité éternelle.

Ce n'est donc pas dans notre misère qu'il faut chercher la source et la raison de la loi de l'égalité, mais bien plutôt dans notre grandeur; et ce n'est pas le degré d'éloignement où nous sommes de la toute-puissance et de la majesté divine, qui établit le niveau entre nous, mais c'est au contraire ce qui nous rapproche d'elle qui nous fait tous égaux à ses yeux.

Si élevé que soit le ciel au-dessus de la terre, le regard de Dieu voit d'aussi près le temps et l'espace dans leurs bornes étroites et leurs conditions imparfaites, qu'il voit l'éternité et l'infini. Rien n'échappe à ce regard à qui sont présents les besoins de toutes les créatures; et la beauté humaine, si incomplète qu'elle soit toujours, ne disparaît pas dans la splendeur de la beauté suprême, mais, au lieu de cela, s'y épanouit en quelque sorte davantage sous les yeux de son auteur.

Le génie aussi a son rayonnement devant Dieu, dans la mesure qu'il lui a faite; mais

la beauté ni le génie n'ajoutent rien à la valeur propre de l'âme, à sa dignité sacrée, ni à cette beauté première, qui, si ensevelie et si cachée qu'elle soit sous des apparences vulgaires qui trompent le regard humain, reste toujours visible au regard de Dieu, avec toute la noblesse et tout l'éclat de ce qui est immortel.

VI.

Rien d'amer, rien d'âpre ni de douloureux, ne doit donc entrer dans la véritable notion de l'égalité devant Dieu. Elle ne comporte d'autres idées que celles de la justice divine, de la dignité humaine ; elle n'appelle d'autres sentiments que le respect de soi et de son semblable ; et la notion de l'égalité devant Dieu, étant le fondement même de l'égalité sociale, il s'en suit que celle-ci, bien comprise, doit participer des mêmes idées et des mêmes sentiments.



CHAPITRE II.

De l'Égalité considérée au point de vue social.

I.

De même que la liberté sociale a son point de départ dans la notion intérieure du libre arbitre, ainsi l'égalité sociale doit avoir pour point de départ une vérité supérieure à tous les faits sociaux; mais cette vérité supérieure, qui est l'égalité devant Dieu, rencontre, dans l'âme humaine et dans la société, plus d'opposition et plus d'obstacles pour se produire, que n'en rencontre la vérité du libre arbitre : car l'homme n'a qu'à rentrer en lui-même pour reconnaître l'existence de sa liberté morale, et

pour pressentir ses droits à la liberté sociale; l'égalité, au contraire, est un fait qui ne réside pas en lui tout seul, puisqu'il résulte du rapport de l'individu à ses semblables, et ce que chacun sent en soi-même, autant que ce qu'il voit des autres et de la nature entière, semble être à ses yeux une déclaration et un aveu d'inégalité, au point de vue social.

Ce que l'homme trouve en lui-même, lorsqu'il y jette les yeux, est une déclaration d'inégalité à ce point de vue; car il voit entre lui et ses semblables des différences d'infériorité et de supériorité, et ces différences se rencontrant partout dans l'univers, l'univers tout entier lui rend un semblable témoignage.

L'idée de l'égalité pourtant subsiste dans nos âmes, et puisque nous ne pouvons la tenir, ni de notre propre nature, ni de ce que nous voyons en dehors de nous, il faut que nous la tenions immédiatement de Dieu.

Ainsi, l'idée de l'égalité, plus abstraite encore que celle de la liberté, est une des preuves les plus évidentes du spiritualisme de notre

âme, et de son affinité avec un ordre de choses supérieur à ce qui est créé ; mais précisément à cause de sa nature abstraite et élevée, à cause de sa contradiction apparente avec l'ordre existant et visible, cette notion de l'égalité devait être plus sujette à s'obscurcir dans le monde.

Le sentiment du juste et de l'injuste pouvait l'y maintenir toutefois, et en être le gardien fidèle ; mais lui-même venant à s'affaiblir sous l'empire des passions et des préjugés qui se formaient à leur suite, l'égalité ne fut plus rien, ni dans l'âme, ni dans les pensées, ni dans les institutions du genre humain.

II.

Il fallait donc à la société humaine une seconde révélation de cette vérité ; et les hommes ne pouvant ressaisir par eux-mêmes cette notion évanouie, il devait être réservé au christianisme seulement de la leur restituer. En ceci, son œuvre, au point de vue social, fut supérieure peut-être à celle qu'il accomplit en

réintégrant dans le monde le principe de la liberté ; car souvent avant le christianisme, il était arrivé que la liberté avait reconquis ses droits momentanément au moyen de la force, et si son règne n'avait pu ni subsister, ni s'étendre, c'est que la force devenant aussitôt oppressive portait atteinte au principe de l'égalité sans lequel, dans sa nature véritable et dans ses limites nécessaires, il n'y a pas de liberté possible. Une des choses qui distinguent profondément la liberté des sociétés chrétiennes de la liberté des sociétés antiques, c'est, il nous semble, l'annexion intime du principe de l'égalité au principe de la liberté.

La véritable liberté est fondée sur les droits essentiels, qui sont le partage de tous, et qui dès-lors réclament l'égalité ; et le libre usage de ces droits étendu à tous est ce qui constitue l'égalité sociale bien comprise ; car en dehors de ces droits essentiels, l'égalité, à son tour, n'est elle-même qu'une oppression.

Ainsi donc, si le christianisme ouvrit au genre humain l'ère de la vraie liberté, il le fit

en lui rendant le sentiment de l'égalité morale, et à dater de l'âge chrétien, l'idée de l'égalité ne dut plus se retirer du monde.

On voit en effet qu'elle y subsista toujours, soit comme faisant partie de la conscience même de l'homme, soit comme faisant partie seulement de ses connaissances et de ses lumières; mais suivant ces deux états, elle dut se manifester de différentes façons, et il semble qu'en la présentant sous ses deux aspects différents, on pourrait la désigner ainsi : l'égalité religieuse, et l'égalité philosophique.

III.

Ce serait un grand aveuglement de prétendre que dans les premiers temps du christianisme, et qu'au moyen-âge, malgré les nombreuses inégalités sociales de cette époque, le sentiment de l'égalité n'était pas profondément empreint dans l'âme des individus et des nations. Seulement, durant les premiers âges chrétiens, et plus tard sous les monarchies

féodales, le sentiment de l'égalité s'allia toujours fortement au respect des supériorités et des hiérarchies ; car ce sentiment alors était tout entier renfermé dans le sentiment religieux, qui produit dans l'âme le respect de l'autorité, sans enlever rien à l'homme de son indépendance morale, de sa liberté et de sa possession de lui-même devant Dieu.

L'égalité religieuse a sa formule dans le respect de soi et de son semblable : elle ne tend pas au nivellement des supériorités ; mais elle fait subsister la valeur propre et les droits essentiels de tous les individus, en présence des supériorités et des puissances qui les dominent socialement. Elle tend, sans doute, à rapprocher tous les rangs, mais par des liens moraux qui, en dehors des droits essentiels, sont tout-à-fait étrangers au nivellement social, et qui laissent subsister les degrés et les nuances de la hiérarchie, de sorte que, sous le réseau de la hiérarchie, l'âme humaine apparaît mieux encore dans son indépendance et dans sa grandeur.

Les premiers chrétiens, en reconnaissant l'autorité des Césars, ne conservaient-ils pas une parfaite indépendance dans la sphère de leurs devoirs, de leur croyance, et des observances de leur religion?

Et au moyen-âge, l'homme même qui ne s'appartenait pas selon les lois sociales, n'était-il pas, dans le domaine de sa foi, et aux yeux de sa conscience, l'égal de son seigneur, lequel voyait aussi son égal dans son serviteur, selon Dieu et la religion?

Le sentiment de l'égalité d'ailleurs, si vivant alors dans la conscience, sinon dans les lois humaines, avait aussi son expression sociale dans le monde.

Cette expression sociale, c'était l'honneur, partage de toutes les conditions, véritable ouvrage de l'égalité religieuse : car il garantissait la dignité et le respect des individus dans tous les rangs de la société; il relevait tous les États, en répandant un prestige de gloire sur la dépendance elle-même, par la vertu de la fidélité; il imprimait enfin la valeur propre de

l'âme à toutes les situations que l'homme occupait dans le monde, ainsi qu'aux professions diverses qu'il était appelé à y exercer.

Aussi rencontrait-on moins fréquemment, à cette époque, l'ambition de s'élever au-dessus de sa condition, que la jalousie légitime d'en maintenir les droits et les libertés. Chacun avait en quelque sorte la fierté de son état, parce que chacun y retrouvait, avec le devoir et l'honneur, le sentiment de sa dignité personnelle. Ce n'est pas sans doute que les vertus privées et sociales fussent alors plus nombreuses que de nos jours, ceci du moins restera forcément une question controversable; mais c'est un fait indubitable que, dans ces âges où le sentiment religieux était plus vif et avait des racines plus profondes dans la société, où l'âme, et sa dignité propre, et sa destinée éternelle comptaient plus dans les pensées du genre humain, l'envie avait moins de cours parmi les hommes, et le contentement digne et fier de son état quel qu'il fût, était bien plus général.

Mais le sentiment de l'égalité avait, dans ces

premiers âges, d'autres manières encore de se produire. C'était le temps où les princes et les monarques, dépouillant à certains jours les insignes de leur puissance, venaient servir les pauvres et laver leurs pieds nus; le temps, enfin, où la pauvreté et l'humilité trouvaient, sur le trône et dans les hauts rangs de la société, des cœurs passionnés pour elles et pleins du dédain des splendeurs du monde. Or, on peut se demander si le triomphe de l'égalité n'est pas plus grand dans l'humilité d'un cœur royal, que dans l'orgueil et l'envie d'un cœur plébéien.

IV.

Ainsi on ne saurait nier que l'égalité n'ait occupé une grande place dans l'ordre des sentiments et des idées, dès les commencements du christianisme, et durant tous les âges qui se succédèrent depuis. Mais cette vérité dut être lente à se faire jour dans les institutions politiques; car si les transformations qui s'opèrent dans l'âme humaine peuvent être rapides au

soufffe de l'esprit de Dieu, il n'en est pas de même des transformations qui sont appelées à s'accomplir par la volonté et l'activité personnelle des hommes, dans les mœurs, les usages, les habitudes traditionnelles des peuples, habitudes qui font partie en quelque sorte de leur caractère national.

L'idée abstraite, élevée, juste et sainte de l'égalité, avait été introduite dans toute sa vitalité par le christianisme au sein de la barbarie du moyen-âge; elle se manifestait souvent dans les actes des individus, elle se faisait sentir d'une certaine façon dans l'esprit général qui gouvernait la société, esprit bien différent de celui qui avait gouverné la société antique, et où respirait bien plus le sentiment de la valeur morale de l'homme. Mais la barbarie subsistait encore néanmoins, et l'injustice et l'arbitraire, partout où ils se rencontraient, avaient un caractère plus violent qu'ils ne peuvent l'avoir dans une société civilisée. De là vient qu'au souvenir de ces actes barbares et si multipliés, de cette oppression du faible par le fort qui se pro-

duisit si souvent, de ces droits et de ces libertés si inégalement répartis entre différentes classes de la société, on est tenté de douter que l'égalité chrétienne eût sa place dans les mœurs et les idées du moyen-âge ; mais on oublie alors que l'honneur, trait distinctif de ces temps, était une des plus vives expressions du sentiment de l'égalité, et que l'idée de la chevalerie qui y jouait un si grand rôle, n'avait d'autre objet que de protéger les droits du faible contre l'oppression du fort.

Et si les institutions politiques et les lois sociales présentèrent longtemps une image d'inégalité, elles tendirent toujours néanmoins, par un mouvement progressif, à introduire l'égalité d'usage et de liberté dans tous les droits essentiels du genre humain.

V.

Le moment devait donc venir où la notion de l'égalité trouverait sa réalisation complète dans l'ordre politique et social; mais il arriva pré-

cisément alors, par un de ces effets de la volonté et des mouvements de l'esprit de l'homme qui mêlent toujours le mal au bien, l'erreur à la vérité, il arriva qu'au moment de se réaliser dans les institutions politiques, la notion de l'égalité se sépara du principe religieux qui l'avait d'abord produite et manifestée ; elle se détacha de son origine, elle s'isola de ses sources premières ; et, de notion religieuse, elle devint une notion purement philosophique, une notion de justice humaine qui dut chercher son expression totale dans les bornes du temps, puisqu'elle n'avait plus de relation avec ce qui est au-delà.

Cette notion de justice toutefois, même privée de son sens divin, était quelque chose de grand et d'élevé, qui pouvait remplir l'étendue naturelle de l'esprit de l'homme, et occuper la puissance de ses facultés morales ; et par ces deux moyens, des pensées vastes et des enthousiasmes généreux, l'égalité philosophique se réalisa socialement dans les premiers actes de la Révolution française.

Mais toutes les vérités qui se trouvent détachées de leur origine, qui ont perdu, avec leur sens primitif, leur véritable lumière, ne peuvent longtemps éclairer l'esprit de l'homme ni diriger la société dans une voie droite et sûre.

L'idée de l'égalité sociale sans l'idée de Dieu, sans l'idée nette et profonde d'une autre vie, sans le sentiment religieux de la valeur de l'âme humaine, ne pouvait tarder de devenir quelque chose d'âpre, de violent et d'arbitraire, car dès qu'on ôte à l'homme le spiritualisme de ses pensées, il veut leur trouver un sens littéral et matériel; or, le sens littéral, matériel et sensible de l'égalité, est absolument opposé à la liberté humaine.

L'égalité privée de son sens religieux devint donc promptement quelque chose d'injuste, de violent, de contraire au droit et à la liberté; elle devint la passion aveugle de la masse contre les exceptions, elle remplaça chez l'homme le respect de soi et de son semblable par une jalousie sombre et basse de tous les biens qu'il n'avait pas, et qu'il rencontrait chez les autres

Le point de vue était changé : on considéra moins l'homme lui-même, que les états divers de fortune, de puissance, de bien-être, qui créaient des égalités sociales ; et bientôt, pour fonder l'égalité littérale et sensible, on chercha plus à effacer toutes les distinctions qui blessaient l'orgueil, qu'à maintenir les droits essentiels qu'on avait conquis, et qui se trouvaient en relation avec la vérité éternelle de l'égalité morale.

VI.

Cette passion des masses contre les exceptions devint alors le fléau de la société, car c'était la guerre déclarée entre les éléments nécessaires à son existence dans l'ordre et dans la grandeur.

Les exceptions résultent, en principe, des dons de Dieu et de l'usage de la liberté humaine, et elles se produisent d'autant plus, que la liberté individuelle est plus étendue et mieux garantie dans une nation.

Elles procèdent donc d'une loi supérieure par laquelle elles sont nécessaires à l'ordre social; de sorte que le grand nombre ne saurait se passer du petit nombre; et même sans doute, le petit nombre se passerait encore plutôt du grand, que le grand ne saurait se passer du petit.

Si l'on retranche de la société, le génie, la science, la richesse, que deviendra le grand nombre privé de connaissances, privé de lumières, privé de ce qui donne son ressort principal à l'activité du travail?

Les exceptions sociales, les distinctions de classes, il est vrai, ne proviennent pas seulement des dons particuliers, mais des priviléges qui s'y attachent, du degré d'influence et d'autorité qu'on leur concède, de la transmission enfin de tous ces titres d'honneur et de puissance par l'hérédité.

Ce fut donc à cette conséquence sociale des inégalités naturelles, que la passion de l'égalité déclara la guerre. Cette guerre, renfermée dans certaines limites, pouvait être juste, car tout

privilége qui portait atteinte dans autrui à un droit essentiel, qui opprimait une liberté légitime, tout privilége de cette nature était coupable en soi et devait être aboli. Mais en dehors du droit commun, le privilége et les distinctions d'individus et de classes étaient choses justes, conformes à la liberté humaine, à l'éclat, à la grandeur, à la force d'une nation.

Si les inégalités de nature existent, la société ne peut, sans déloyauté et sans mensonge, supprimer les inégalités sociales qui sont le signe, la reconnaissance des inégalités naturelles, un témoignage rendu par le sens juste et large de la multitude, aux supériorités sorties de son sein, et qui s'élèvent au-dessus d'elle. Et si la société voulait abolir l'inégalité en dehors du droit, elle ne s'établirait pas seulement dans le mensonge, mais elle manquerait aussi à sa nature, à cet instinct de vie qui est en elle, qui combat contre la passion destructive de l'égalité, et qui inspire, à la masse du peuple, le respect et l'admiration de toutes les supériorités véritables.

Les dons particuliers et les aptitudes supé-

rieures servent à manifester les besoins, les idées, les sentiments d'une époque; ils sont l'expression et la formule de tout ce qui s'agite confusément dans l'esprit humain; et voilà pourquoi les hommes supérieurs participent toujours de l'esprit de leur temps. Mais s'ils doivent beaucoup à l'esprit général, l'esprit général leur doit plus encore, puisqu'ils en sont la formule, et que la pensée humaine, privée de sa formule et du moyen de se produire, serait condamnée à une stérilité éternelle.

Ainsi donc, ce qui fait la force et la grandeur d'une nation, ce qui la rend apte au progrès, c'est la relation qui existe entre l'esprit général du peuple, et tous les talents et toutes les supériorités qui se distinguent du grand nombre; c'est l'empressement sincère et loyal de la multitude à reconnaître le mérite et les lumières, à leur donner sa confiance, à les entourer de respect.

Si ces sentiments sont justes et vrais, ils doivent produire les inégalités sociales, car la place du génie, des talents, des lumières, de tout ce qui distingue l'exception du grand nombre,

doit être exceptionnelle aussi dans la société.

Ceci suffit pour créer les différences de conditions entre les individus; mais la loi des inégalités ne s'arrête pas à ces inégalités individuelles, et, à la suite de celle-ci, on voit se produire les inégalités de classes.

L'inégalité, entre les différentes classes de la société, est la conséquence des inégalités individuelles, parce que l'homme n'est pas un être isolé sur la terre, qu'il se continue dans les siens, qu'il lègue une portion de lui-même à tout ce qui lui fut cher, à tout ce qui lui fut uni par quelque lien durant le cours de sa vie. Les enfants participant nécessairement de leur père, non-seulement par la nature, mais par les connaissances, par l'éducation, par les lumières, les différences de classes dûrent nécessairement se produire dans la société.

Les inégalités sociales sont donc, il semble, dans la nature et dans l'ordre des choses; et pour cette raison, elles ne peuvent manquer d'être justes et salutaires, quelqu'irrationnelles qu'elles soient aux yeux de l'esprit humain;

quelque blessantes qu'elles soient pour toutes les souffrances qui croient avoir leur origine dans la condition de celui qui souffre.

Il suffit d'ailleurs, pour la justice, qu'à chacun soit dévolue la liberté de s'élever aux premiers rangs par l'exercice de ses facultés personnelles, si elles l'en rendent digne et capable. La valeur propre de l'homme est le premier titre et le premier droit; mais cette valeur propre ne doit emprunter aucun prestige à la condition, pas plus à la condition inférieure qu'à la condition élevée. Le génie a des ailes, et les talents supérieurs ont des forces suffisantes pour rompre les entraves sociales, s'il s'en rencontre sur leur chemin. Quelques entraves sont nécessaires pour empêcher l'état social d'être la proie des médiocrités ambitieuses auxquelles l'audace tient lieu de forces véritables, et qui sont impuissantes pour le bien. Il faut enfin des garanties à la société, et la transmission des lumières est au nombre de ces garanties; car il y a des aptitudes que l'on tient du milieu où on se trouve placé, plus encore que de la valeur personnelle que l'on porte

en soi, de telle sorte qu'une trop grande facilité pour chacun à sortir de son milieu, serait nuisible à l'individu et nuisible à la société.

Quant à la valeur personnelle dans ses plus grandes proportions, quant à la supériorité véritable et au génie, il existe pour eux peu d'entraves, nous le pensons ; ils savent se trouver eux-mêmes un témoignage ; ils savent se frayer une voie ; et de quelques rangs qu'ils sortent, ils sont toujours l'éclat des premiers lorsqu'ils y arrivent.

Nous pensons donc qu'il devra toujours exister dans la société différents milieux, où se formeront les diverses aptitudes correspondant aux différents besoins de l'humanité ; car le même individu ne peut être propre à toutes les fonctions à la fois, et vouloir soumettre tous les hommes à un même enseignement, pour les appeler ensuite indistinctement au partage de tous les emplois ; ce serait vouloir briser tous les ressorts et annihiler toutes les forces de l'ordre social.

Le mot *classe* n'a plus, de nos jours, aucune

signification politique, et lorsque nous nous servons de ce mot, nous voulons indiquer seulement ces différents milieux de la société, qui demeurent un fait de nature et de liberté que le bon sens doit reconnaître, et contre lequel l'esprit humain ne saurait rien entreprendre sans être coupable de violence et d'arbitraire.

VII.

Mais, dans le monde, si les inégalités sont inévitables à cause de la nécessité de ces différents milieux sociaux, où se manifestera la vérité de l'égalité sociale?

Un vaste champ lui est ouvert dans la politique et dans la législation. La somme des libertés égale pour tous, la protection de la loi s'étendant à tous, de sorte que tout homme, quelqu'élevé qu'il soit par sa position, doive compter avec son semblable, quelque humble que soit la condition de celui-ci; les mêmes obligations imposées à tous pour l'exercice des états divers, sans distinction de famille

ni de classe; la valeur morale de l'homme enfin, et non celle de la position, comptant seule dans la balance de la justice, de sorte que l'homme, dans la vérité de sa nature, dans la sainteté inviolable de sa personnalité, subsiste seul aux yeux de la loi : — Telle est, il nous semble, l'égalité sociale bien comprise; et les inégalités entre individus, ainsi que les inégalités de classes, sont loin d'y porter atteinte, tant qu'elles ne touchent pas aux droits essentiels du genre humain.

Ce n'est donc pas dans la fusion impossible des classes, mais dans leur union, qu'il faut chercher la véritable égalité sociale. L'union des classes, en effet, bien plus que leur fusion, provient du sentiment juste et profond de l'égalité, car l'union est quelque chose de libre, et la fusion ne pourrait être que l'effet apparent et passager de l'arbitraire et de l'oppression.

VIII.

Il est un sentiment qui crée chez les peuples une véritable égalité morale, qui produit l'union de toutes les classes de la société, qui place tous les individus sur un plan égal et leur imprime une même dignité; ce sentiment, c'est l'amour du pays, c'est le sentiment national fortement gravé dans les cœurs, et qui est pour chacun, relativement à la nation dont il fait partie, ce qu'était souvent autrefois le sentiment de la famille dans tous ses membres, les plus jeunes respectant les aînés, et chacun respectant son propre sang à tous les degrés de la parenté.

Le sentiment national, lorsqu'il est profond et vrai, écarte bien loin l'envie; il est ami des supériorités, il établit un rapport qui est une sorte d'égalité entre le grand nombre et les exceptions, il admet les inégalités de classes enfin dans leur mesure légitime et régulière.

Tout homme fort de ce sentiment, fort

avant toute chose du sentiment de ses droits véritables, de ses droits religieux, pour ne pas user d'un mot trop prodigué par la philosophie, un tel homme, quel que soit son dénûment ou la rusticité de son labeur, portera la tête aussi haut que qui que ce soit, mais il saura aussi l'incliner avec déférence, parce que le sentiment du respect lui sera aussi naturel que l'idée vraie de la grandeur.

IX.

C'est donc, il nous semble, dans la connaissance de lui-même, dans le sentiment religieux de sa grandeur morale, que l'homme est appelé à ressaisir la véritable notion de l'égalité. La religion qui la donna au monde, peut mieux qu'aucune autre puissance l'y conserver et l'y rajeunir. Et par la religion on peut entendre, dans une certaine mesure, tous les cultes chrétiens : mais avant tous les autres, la véritable Église, l'Église catholique, expression la plus sensible, la plus condensée, la plus

rayonnante, de toutes les vérités morales; qui les embrasse depuis leur origine abstraite jusqu'à leur manifestation la plus précise dans l'ordre extérieur et visible; qui touche à leur source métaphysique, par sa doctrine; qui les réalise dans l'âme de l'homme par la grâce et par le sentiment; qui les produit enfin dans l'ordre social, et leur donne une forme palpable, par ses pratiques et ses observances.

L'Église catholique est appelée, plus qu'aucune autre, à propager et à maintenir dans le monde le principe de l'égalité, parce que plus qu'aucune autre, elle a le caractère d'une autorité véritable. Dans les autres cultes, on ne trouve pas l'Eglise, mais des individus, ayant leur raison personnelle ou la raison d'autrui pour point de départ de leur croyance. Le nom d'Eglise n'appartient donc en propre terme qu'à l'Eglise catholique; en elle, la religion a sa vie complète et indépendante des fluctuations de l'esprit humain, quoique toujours au niveau de chacune d'elles, et voilà pourquoi l'action sociale du catholicisme peut seule avoir de

l'ensemble, de l'unité, de la profondeur et de l'étendue.

Quelle autre autorité vit-on effectivement dans le monde, s'adresser comme elle avec un même langage, aux grands et aux petits de la terre, leur donner un même rang dans sa sollicitude et dans son amour, les convier à une même obéissance? Vivante image de Dieu par l'indépendance, par l'autorité et par l'amour, l'Église catholique, dès qu'elle fut visiblement établie dans le monde, fit comparaître le genre humain tout entier devant elle, dans les véritables conditions de l'égalité morale, de la grandeur morale, et de la fraternité. Elle créa, entre les hommes, la seule véritable union spirituelle qui puisse exister ici-bas ; elle rompit les barrières qui séparaient les peuples, elle réunit dans une même foi ceux dont l'origine, les mœurs, les besoins étaient les plus différents; elle ouvrit à la société tout entière la communion chrétienne, communion qui, par sa réalité, conserve dans la doctrine catholique, un bien plus frappant

caractère d'unité, d'égalité et de fraternité ; elle atteignit, enfin, l'orgueil de l'homme dans les plus hauts lieux, elle fit descendre les monarques de leur trône, pour venir confesser au tribunal de l'Eglise, avec les derniers de leurs frères, la commune misère de l'humanité.

Comment donc ne pas reconnaître l'influence immense de l'Eglise dans la manifestation sociale du principe de l'égalité?

C'est elle véritablement qui en propagea la notion dans le monde, et qui en fut toujours le soutien; car si les hommes, et jusqu'à ses ministres, profanèrent à certains jours sa doctrine, la doctrine catholique elle-même ne varia jamais : et à quelqu'époque qu'on l'interroge, on y trouve la notion de l'égalité aussi nettement empreinte, et aussi vivement représentée dans la forme extérieure du culte.

X.

L'égalité philosophique, c'est l'égalité descendue des hautes régions de la vérité reli-

gieuse et de la morale, pour entrer dans la sphère aride de la raison de l'homme, et dans la sphère agitée de ses passions. Elle fait un appel à l'envie, elle bannit la charité des rapports de l'homme avec son semblable, et la remplace par une théorie de justice, toute imprégnée de fiel et d'amertume, parce qu'elle a pour fin dernière, l'égoïsme et l'orgueil individuel ; elle rabaisse enfin la nature humaine, en plaçant toute la valeur de l'individu dans la condition sociale qu'il occupe, en ayant pour but suprême d'égaliser tous les rangs, et non de faire triompher la valeur morale de l'homme, et le respect qui lui est dû dans la diversité des états où il se trouve placé.

Rien donc, il nous semble, ne peut être plus anti-social ni plus anti-libéral dans ses conséquences dernières, que l'égalité philosophique, c'est-à-dire, que l'égalité séparée du principe chrétien.

L'égalité religieuse, au contraire, est tout ce qu'il y a de plus social et de plus libéral au

monde : elle est éminemment sociale, car elle fait intervenir un sentiment d'amour et de fraternité véritable dans les rapports des hommes entr'eux, et elle place la charité de l'individu envers son semblable au-dessus de toutes les règles de justice ;or, nuls droits et nulle justice ne peuvent être choses sociales, s'il n'y entre de la bonté, de la miséricorde et de l'amour. Mettre toujours le droit à la place du sentiment et du devoir, c'est vouloir rompre tous les liens de l'humanité.

Mais en même temps qu'elle est éminemment sociale, l'égalité religieuse est éminemment libérale, car elle se fonde sur le sentiment de la dignité humaine, avant même de se fonder sur le sentiment de la fraternité.

Elle a pour point de départ le libre arbitre, partage égal de tous, qui doit être également respecté chez tous, et la reconnaissance du droit, aussi sacré dans autrui que dans soi-même. C'est donc la religion qui a ouvert au monde les grandes voies de la liberté et de l'égalité sociales. Ce n'est pas elle seule qui a travaillé à

leur réalisation ; la volonté, la raison, le sentiment de l'homme lui ont prêté leur concours, avec l'enchaînement providentiel des faits politiques et sociaux. Mais en dehors des voies tracées par elle, et des principes immuables qui font partie de son essence, le genre humain ne pourra jamais se conserver libre, la véritable liberté et la véritable égalité ne pourront jamais subsister dans le monde.

CHAPITRE III.

Du sentiment personnel de l'Égalité.

I.

Toute vérité qui descend dans nos âmes et y fait briller sa lumière, n'y a pas un règne assuré, parce qu'elle y rencontre des passions qui souvent la repoussent, ou la transforment, ou la dénaturent. Autant elle nous est douce, chère et précieuse par le jour qu'elle fait en nous, autant elle réveille nos intincts de contradiction et de révolte, à cause des vertus dont elle réclame la pratique, et dont elle intime l'obligation.

Ainsi en est-il de la notion de l'égalité, dont la beauté morale subjugue d'abord notre intelligence, rendue sensible à toute vérité

supérieure, par la longue diffusion de l'esprit chrétien dans la société à travers les âges. Nous l'admettons, dans sa pureté et son intégrité première, tant qu'elle demeure pour notre âme un simple objet de contemplation, pour notre pensée un sujet de spéculations élevées; mais il faut bientôt qu'elle entre, comme toutes les vérités de l'ordre moral, dans le domaine de nos sentiments et de notre volonté. C'est ici, pour la vérité, le lieu de la contradiction, de la profanation et des outrages. Elle se livre à la liberté humaine, elle ne veut triompher que par la bonne foi de l'homme et par sa vertu; or, l'homme se montre souvent, à l'égard de la vérité, déloyal et lâche; et s'il ne la combat pas ouvertement, il l'assimile à ses passions, il la défigure et il la trahit.

La notion de l'égalité, plus qu'aucune autre vérité peut-être, fut soumise, dans l'âme humaine, à ces outrages, et y subit cette altération. Et, en effet, ce qu'elle atteignit d'abord en nous, fut la portion la plus intime de notre

jugement, le côté le plus sensible de notre être moral, et pour cette cause, le plus sujet à la passion, le plus impressionnable et le plus orageux.

C'est au sentiment que nous avons de nous-mêmes, que s'adresse directement la notion de l'égalité, et si ce sentiment est juste et droit, elle ne lui apportera rien qu'un appui, une consécration, une force de plus. Mais pour que le sentiment que l'on a de soi puisse être juste et droit, il est des conditions nécessaires. Il faut, premièrement, que l'homme se respecte lui-même, et qu'il soit le gardien jaloux de sa dignité morale par le devoir et par la vertu. Par ce respect de soi, indépendant de toutes les conditions, première obligation de l'homme dans tous les âges, chaque individu se maintient sur un même niveau de grandeur et de liberté avec ses semblables, quelque élevé que soit leur rang dans l'ordre social : il se maintient sur un même niveau de grandeur, parce que la véritable grandeur de l'homme doit avoir sa racine dans son for intérieur, dans ce

qui constitue sa personnalité, dans ce qu'il ne tient d'aucune autre créature, et que ce for intérieur, le pauvre le possède comme le riche, le faible comme le puissant, l'esclave comme le maître. Il se maintient sur un même niveau de liberté avec ses semblables, parce que l'essence du devoir et de la vertu est d'être libre, que nulle puissance ne peut les atteindre ni les enchaîner, et que la profession de l'un et de l'autre est une déclaration de liberté morale qui doit amener nécessairement, à l'heure désignée, la liberté sociale. Voilà donc le premier niveau établi, et l'égalité satisfaite sous un rapport. Mais ce n'est point assez du respect de soi pour arriver à la juste appréciation de soi-même, et par suite à l'acceptation pleine et entière du principe de l'égalité; car le sentiment digne et fier de notre personnalité, si rien ne le balance et ne le modère, se dénature promptement; il n'a bientôt plus ni largeur, ni élévation, ni aucun rapport à Dieu et à l'infini; il rentre enfin dans le moi étroit et égoïste, et s'y transforme en orgueil, vice ca-

pital qui altère profondément la figure primitive de l'homme, et que la vérité vint combattre ici-bas, avant tous les autres.

C'est donc sur ce vice abattu, que le principe de l'égalité doit établir son règne, autant que sur le respect de soi ; et c'est avec la doctrine de l'humilité, et étroitement uni à cette doctrine, que le principe de l'égalité morale et de l'égalité sociale fut annoncé au monde.

II.

Le respect de soi et l'humilité, voilà les deux sentiments qui comprennent dans notre âme la véritable notion de l'égalité : le respect de soi, qui nous place sur le niveau de la vraie grandeur avec nos semblables ; et l'humilité, qui nous maintient avec eux sur le niveau de notre commune faiblesse, de notre dépendance forcée, et de nos devoirs réciproques.

Mais le principe de l'égalité a de nombreux apôtres qui ne tiennent nul compte du précepte de l'humilité, qui arment la vérité con-

tre elle-même, et qui veulent retrancher du monde, au nom de l'égalité, tout ce qui peut ressembler à une nuance quelconque de la vertu d'humilité; ou plutôt, cette vertu leur est inconnue, ils ne connaissent que l'humiliation et la honte, ils les supposent partout où se rencontre un peu de dépendance et de respect. La dignité de l'âme est, à leurs yeux, quelque chose de si fragile, de si mal établi, qu'un rien, suivant leurs idées, peut la compromettre et la détruire. En un mot, le principe de l'égalité ne se rattache pour eux qu'à un seul sentiment, à l'orgueil, et ne puise sa vitalité et sa force active, que dans un autre, le plus bas de tous, dans l'envie.

La notion de l'égalité transformée de la sorte, a perdu son cachet divin, elle n'est plus en rapport avec la vérité éternelle, ni avec les lois fondamentales de la société; au lieu de concorder avec elles, de servir à leur manifestation et à leur développement, elle leur devient ennemie, elle se met en révolte ouverte contre ce qui doit être la base de l'or-

dre social, et l'âme de toutes les relations des hommes entre eux. Ce qu'il y a de plus conforme à la justice des relations humaines, c'est le respect de soi qui assure le maintien du droit personnel, joint à l'humilité qui fixe à ce droit ses justes limites, et l'empêche de s'élever jamais contre le droit d'autrui. Ce qu'il y a de plus anti-social, c'est l'orgueil qui tend à opprimer, et l'envie qui a la passion de détruire : et nous le pensons, s'il est un des deux vices plus anti-social que l'autre, c'est l'envie, parce que l'orgueil conserve souvent un secret instinct de grandeur qui le rend capable de magnanimité, qui le rend sensible à la vraie dignité, partout où elle se trouve, et qui fait qu'on peut aisément se relever devant lui et maintenir son droit en sa présence; tandis que l'envie, au contraire, a une haine aveugle et violente contre tout ce qui est grand et élevé, par l'âme comme par la condition.

Les temps modernes ont présenté, d'une manière douloureuse et frappante, le spectacle de

l'envie déchaînée au nom du principe de l'égalité, spectacle qui ne s'était pas vu encore, odieux triomphe des forces physiques de la société, dans lequel tout sentiment d'honneur a été anéanti du côté de la victoire, et où le vaincu a été outragé et foulé aux pieds par le vainqueur d'un jour. On connaît les œuvres de l'envie se couvrant du saint nom de l'égalité ; on sait qu'elle aime à répandre le sang le plus innocent et le plus pur, qu'elle trouve autant de joie à immoler la faiblesse qu'à triompher de la puissance, qu'elle ne sait user du pouvoir que comme une parvenue, sans dignité, sans possession d'elle-même, sans consistance ni suite dans ses desseins, et que la force entre ses mains ne peut être qu'un instrument de ruine et de destruction.

III.

Si les jours d'oppression et de sang sont passés, si, en apparence du moins, ils semblent ne plus devoir revenir, si la société,

mieux instruite de ses droits, a mieux appris à les défendre, si elle sait faire la différence entre l'égalité oppressive et la liberté égale pour tous, il n'en est pas moins vrai que le sentiment de l'égalité, faussé et dénaturé par l'envie, est un des plus grands vices de notre temps; vice d'autant plus perfide et plus funeste, que, par les principes qu'il invoque, il cherche à se faire un auxiliaire, et il y réussit parfois, des penchants nobles, tendres et généreux du cœur. Mais il est un moyen, sans doute, de démêler la doctrine vraie de la fausse, et il est un signe où l'une et l'autre se peuvent reconnaître : ce signe, ce sera le prix que chaque doctrine attachera aux droits essentiels du genre humain; si la doctrine est vraie, ces droits y tiendront une place immense, ils seront la base de la doctrine elle-même; si, au contraire, la doctrine est fausse, les droits essentiels y seront méconnus ou n'y tiendront qu'une place secondaire, comme pouvant être aisément sacrifiés, car la passion se soucie peu du droit.

Aussi voyons-nous, dans la plupart des doc-

trines actuelles qu'une passion anti-sociale a fait naître, le principe de l'égalité ne prendre son développement qu'au détriment du principe de la liberté; et l'égalité, telle qu'elle y est comprise, ne pouvoir se réaliser que par la compression de tout essor individuel.

Il y a au sein de la société de grandes souffrances qui peuvent contribuer à produire la faute et le malheur de ces fausses doctrines; il y a bien des blessures saignantes au cœur des individus, il y a bien des privations physiques, et bien des douleurs morales qui répandent le fiel et l'amertume dans des cœurs non chrétiens; mais si de telles souffrances sont, dans une certaine mesure, l'excuse de l'envie et de tous ses égarements, on ne saurait trouver excusable l'assimilation des sentiments chrétiens à de telles passions, à moins que cette assimilation ne résulte des ténèbres de la conscience, plus que d'une légèreté profane, ou d'une impie mauvaise foi.

IV.

Et s'il est vrai que les souffrances physiques et morales puissent être l'occasion de l'envie, elles n'en sont pas cependant la source principale et première.

Tous les hommes sont sujets à l'orgueil, mais dans n'importe quels rangs de la société, dans les derniers et les plus humbles, notre pensée intime est qu'il naît des hommes inaccessibles à l'envie. Ces hommes sont l'honneur de l'humanité, quelque place qu'ils tiennent dans son sein : ils ont un sentiment de dignité personnelle qui leur rend impossible de porter un œil envieux sur les biens qui ne sont pas leur partage ; leur regard est de niveau avec toute chose, il ne s'élève jamais de bas en haut, et l'implacable injustice du sort, même en provoquant leur colère, ne saurait donner l'inflexion de l'envie à leur pensée. De tels hommes pourront, comme tous les autres, profaner les dons de Dieu par le mauvais usage de leur liberté ; ils pourront être criminels, comme ils pourront être

justes ; mais s'ils sont criminels, ils commettront tous leurs forfaits sans avoir passé par l'envie, et, sans degré secondaire, ils arriveront tout droit à l'orgueil.

L'envie est donc le sentiment qui déshonore le plus le genre humain, parce qu'il n'est pas tant le partage des conditions inférieures, qu'il n'est le signe de la misère morale de celui qui le ressent, de la faiblesse de son esprit, et du dénûment où il se trouve de toute pensée large et élevée ; car l'envie, en tant que passion fixe et continue, ne laisse supposer rien de généreux dans le cœur, rien de noble ni d'étendu dans l'esprit.

V.

Si donc l'orgueil s'oppose, dans nos âmes, au règne du principe de l'égalité, si pendant longtemps il s'opposa à sa manifestation sociale dans la politique et dans les lois, les temps sont bien changés de nos jours. L'orgueil du rang et de la naissance n'est plus le mal de notre

époque, et de ce côté évidemment la société n'a rien à craindre. Ce qui s'appelait autrefois orgueil aristocratique, a dû rentrer dans les limites de la dignité personnelle ou d'une fierté légitime qui n'a rien d'hostile à l'humanité ; et en dehors de ces deux sentiments, on ne trouve que le ridicule, chose bien inoffensive.

Après l'orgueil, cependant, on doit signaler un autre mal encore, mais qu'il ne faut honorer d'aucune relation avec lui : l'arrogance de la réussite, dans des esprits sans élévation, que leurs talents, joints à une certaine médiocrité morale, ont appelés au maniement des affaires, et qui s'imposent à l'opinion ; l'égoïsme implacable dans son étroitesse, qu'aucune considération d'honneur ni de loyauté n'arrête, et qui poursuit avec assurance ses vues bornées à lui seul. Mais tout en se prémunissant contre ce mal, peut-être doit-on le considérer seulement comme un accident possible à toutes les époques, et non comme un vice persistant et propre surtout à la nôtre. Depuis longtemps l'abus permanent de l'autorité, sous une forme quel-

conque, n'est plus le vice de l'état social; et s'il est un défaut apparent et réel, c'est bien plutôt la disposition où sont tant d'esprits, de violer le principe de l'autorité ou de le méconnaître.

Les liens et les rapports sociaux, tels qu'ils existaient autrefois, ayant été brisés, un grand nombre d'individus, en voyant changer la forme extérieure, oublièrent les lois fondamentales de la société humaine, et voulurent faire de leur volonté le pivot unique sur lequel roulât tout ce qui, dans l'État, se trouvait en relation avec eux, et pouvait influer sur leur destinée.

Il résulta de ce fait, que le germe de l'arbitraire et de la violence se multiplia à l'infini, et que les théories égalitaires ne durent plus servir qu'à voiler et à couvrir ces multiples tyrannies. Et, en effet, toute autorité qui s'établit d'elle-même, investit chaque individu d'un droit de contrôle et de résistance, puisqu'il n'y a pas de raison pour obéir à ce qui prend en soi son point de départ, et que chacun alors peut contester à l'autorité le droit qu'elle s'arroge de réclamer l'obéissance. Dans un tel état

de choses, l'anarchie est inévitable, à moins que la droiture du jugement public n'y porte remède, et ne manifeste la volonté générale d'une manière assez éclatante et assez précise, pour rétablir une autorité légitime. Il y a donc, à la suite des révolutions, un moment où doit infailliblement se produire l'aversion de l'autorité. C'est le moment où le fait et le droit, ayant été violemment désunis, se trouvent ensuite confondus dans leur principe, de telle sorte qu'on ne peut plus distinguer l'un de l'autre, et qu'après avoir proclamé les théories les plus rationnelles, on est prêt à se dire que le seul droit est le droit du plus fort.

Et cet instinct de révolte, ce sentiment amer et passionné contre toutes les supériorités de nature et de position, qui cherchent alors leur satisfaction dans de fausses doctrines égalitaires, n'ont pas seulement pour effet, de troubler l'ordre social, mais ils apportent encore des modifications profondes dans les rapports des individus entr'eux. L'oppression d'un individu par un autre individu est une chose odieuse, et

dans toutes les situations que la loi peut atteindre, de tels rapports doivent être rendus impossibles. La liberté individuelle garantie à chacun, doit d'ailleurs en éloigner beaucoup la possibilité. Mais si l'oppression est une chose à jamais odieuse et condamnée, la dépendance demeure nécessaire et sainte : nécessaire, par cette raison même que les hommes vivent en société, et que vivre en société c'est être inévitablement dans la dépendance, à cause du besoin que nous avons les uns des autres ; sainte aussi, parce que toute loi invariable vient immédiatement de Dieu, et qu'aux yeux de toutes les doctrines, une loi immuable de la nature a toujours un caractère sacré.

VI.

Ainsi la loi de la dépendance est immuable et sainte, et de là vient qu'à elle on voit se rattacher tout un ordre de sentiments, de devoirs et de vertus.

Ces devoirs et ces vertus, qui naissent de la

loi de la dépendance, sont en premier lieu, les devoirs et les vertus du commandement; car le commandement, lorsqu'il se maintient à une égale distance de la faiblesse et de l'oppression, lorsqu'il conserve, au milieu des influences diverses et des difficultés sans nombre qui l'assiégent, toute sa force, toute sa généreuse impartialité, toute sa majesté enfin, le commandement alors est un des faits sociaux dans lesquels la vertu de l'homme se manifeste avec le plus d'éclat. Mais à côté de ce fait du commandement noblement exercé, qui est un des titres de gloire de la société humaine, on voit se placer le fait de l'obéissance, non moins digne et glorieux; et de l'un et de l'autre, dans la vie privée comme dans la vie publique, surgir toute la beauté de l'ordre, de la discipline, du respect de soi, se retrouvant dans le respect de la hiérarchie. La hiérarchie, en effet, quelque part qu'elle se rencontre, n'existe jamais dans un but d'élévation ni d'abaissement pour les individus : les derniers rangs y font partie d'un même tout, dont la force, la grandeur et la ma-

jesté rejaillissent sur chacun des membres, et où le respect amène celui qui le ressent au niveau de celui qui en est l'objet. Comme preuve sensible de cette vérité, il se rencontre encore dans les rapports sociaux une certaine déférence pour autrui, où respire un sentiment de dignité propre qui écarte invinciblement la bassesse et la servilité, une politesse enfin tout imprégnée du respect de soi, et qui, si elle n'est pas toujours la véritable expression du sentiment intérieur, si elle n'existe que comme un souvenir d'antiques traditions, rend néanmoins témoignage à l'ancienne alliance de ces sentiments, le respect de soi et le respect de son semblable, la sainte fierté de l'âme et l'humilité.

Quand bien même le principe de l'égalité aurait atteint sa plus vaste réalisation, les rapports d'autorité et d'obéissance ne pourraient pas cesser parmi les hommes, car deux éléments sont indispensables à la vie de la société : la volonté et l'exécution ; et pour que l'exécution soit conforme à la volonté, il faut nécessaire-

ment qu'entre l'une et l'autre vienne se placer l'obéissance.

Ce sera donc souvent dans les rapports d'autorité et d'obéissance, que devra se manifester entre les hommes le principe de l'égalité ; et ce sera le fait même qui semble le plus incompatible avec ce principe, qui devra contribuer à son triomphe le plus délicat, le plus réel et le plus signalé.

Et, en effet, là où la discipline et la hiérarchie sont surtout nécessaires et forcément respectées, on voit se produire souvent parmi les individus, entre les rangs divers, une sorte de confraternité où se retrouve la véritable et sainte notion de l'égalité. Le sentiment de la confraternité, dans l'esprit militaire, est uni au sentiment de la hiérarchie; et quelles que soient les infractions individuelles au principe de confraternité, le fait général subsiste et apparaît, à certains moments, entre le chef et le soldat, entre l'officier et le matelot, avec une beauté touchante qui ne se trouve pas autre part.

C'est le reflet de notre âme qui fait la nobles-

se et la grandeur de toutes les choses d'ici-bas, et ce reflet de notre âme ne luit souvent sur le monde qu'en raison de la contradiction qui existe entre le fait social et la vérité morale ; car cette contradiction est nécessaire à l'exercice de notre liberté. La conformité absolue du fait extérieur avec le principe et avec l'idée, serait l'anéantissement de l'usage de la liberté humaine ; l'accord complet du fait avec le principe, ne doit donc exister que dans un milieu supérieur, dans la vérité chrétienne, et ne se traduire ici-bas que par la justice de l'homme ou par sa vertu.

Ainsi, l'accord du fait de l'autorité et du fait de l'obéissance avec la notion de l'égalité, se rencontre dans la vérité chrétienne et dans la justice humaine ; et ce n'est qu'une notion erronée d'égalité et de justice qui peut chercher à rompre cet accord.

La fausse notion de l'égalité vint en effet, à certaines époques fatales, porter atteinte au sentiment de l'obéissance et au sentiment hiérarchique ; elle dirigea contre eux ses attaques

premières ; elle vint les ébranler jusque dans les ames simples, chez lesquelles le sentiment du respect était une sorte de délicatesse élevée qui faisait leur honneur et leur beauté. Elle substitua à ces sentiments quelque chose de sec, de dur et de sauvage ; et elle tendit toujours enfin à remplacer le lien social de la déférence et du respect, par une familiarité aride qui dispense de tous devoirs et de toutes obligations.

VII.

La hiérarchie cependant, n'est pas tant un fait politique qu'un fait social, et parce qu'elle est dans la nature des choses, les théories égalitaires, quoi qu'elles fassent, la rencontreront toujours sous leurs pas. La hiérarchie, c'est l'union graduée des aptitudes et des forces de la société ; c'est, dans les familles, comme dans les gouvernements, la distinction nécessaire du commandement et de l'obéissance, distinction sans laquelle rien n'est possible, et le désordre devient inévitable.

Mais la hiérarchie, sans doute, ne doit pas être improvisée et imposée, car quel homme ou quelle réunion d'hommes doués d'un coup-d'œil assez juste, pour fonder une hiérarchie en donnant à chacun la place qu'il doit y occuper? Il faut donc que les hiérarchies se développent et s'établissent librement, mais que dès qu'elles sont formées, elles soient protégées et garanties par les lois; que la politique en admette le principe, et fasse de ce principe la base de ses opérations, afin de placer son point de départ dans une vérité de tous les temps, et non dans une passion mobile, naturelle au cœur humain, mais contraire cependant à ses vrais besoins et à ceux de la société entière.

Le fait de la hiérarchie, ainsi reconnu dans son principe et protégé dans sa libre formation, renferme sans doute, comme toutes les choses de ce monde, une certaine somme de souffrances et d'injustices même; car il admet la liberté de l'homme, et partout où l'homme rencontre sa liberté, il peut en user

pour faire souffrir son semblable. Il y a des actes arbitraires hors des atteintes de la loi ; il se présente des situations où l'homme, sans appui de la part de la société, doit lutter, résister, souffrir, faire seul et par lui-même respecter sa dignité et son droit en vis-à-vis de son semblable, et, si on lui jette l'injure et l'affront, trouver dans son cœur une parole fière, calme et pacifique qui fasse rougir l'oppresseur. Quelle que soit enfin la forme du gouvernement et l'organisation de la société, des oppressions partielles devront s'y produire ; parce qu'il existe dans l'âme humaine des ressorts cachés, des tendances subtiles, dont aucune institution ne pourrait atteindre les combinaisons variées, et qui savent toujours ressaisir leur portion d'empire et de liberté. C'est ici la région des douleurs privées, auxquelles ne peuvent rien ni la politique ni les lois, et que la Providence permet sans doute, afin qu'indépendante de toute chose, la vertu individuelle grandisse isolée sous le regard de Dieu.

Mais, quoi qu'il en soit des inconvénients de la hiérarchie, et du mal qu'elle laisse subsister, il nous semble que, bien loin d'être incompatible avec le sentiment intime et personnel de l'égalité, elle en est souvent bien plutôt un véritable épanouissement; car toute la force de la hiérarchie est renfermée dans le respect, et le respect n'est jamais plus vrai, plus naturel, ni plus facile, que dans les âmes assurées de leurs droits, pleines de la conscience de leur valeur propre, qui se tiennent légères et les aîles toutes déployées en présence des événements de la vie, et qui savent garder leur rang ici-bas, parce que, incapables de rien envier, elles sentent en elles une grandeur dont ne saurait approcher aucune des grandeurs de la terre.

TROISIEME PARTIE.

DE LA FRATERNITÉ.

Aimez-vous comme je vous ai aimés.

TROISIÈME PARTIE.

DE LA FRATERNITÉ.

CHAPITRE IER.

De la Fraternité considérée au point de vue religieux.

I.

La liberté et l'égalité sont deux vérités religieuses et sociales qui impliquent des droits et des devoirs pour l'humanité ; vérités austères qui, en nous éclairant sur notre nature, nous indiquent les vrais rapports où nous devons être avec nos semblables, et la voie dans laquelle nous devons marcher, mais sans nous

jeter la parole vivifiante qui doit nous soutenir et nous consoler dans le chemin.

Car si le fait de la liberté et celui de l'égalité intéressent profondément la volonté de l'homme et sa conscience, il y a dans l'homme autre chose encore que la conscience et la volonté.

L'homme n'est pas seulement un être qui pense, qui sait et qui veut ; il est aussi un être qui aime : c'est une vérité écrite au fond de son cœur, dans tous les temps et dans tous les lieux ; c'est une loi de sa nature, si on peut appeler loi une chose comme l'amour, où ne se sent rien d'imposé par une volonté supérieure, et qui a, comme la liberté, sa vie en soi ; don magnifique qui nous vient de Dieu par communication sans doute, encore plus que par création ; car avec la liberté, c'est celui de tous où se sent le moins la dépendance.

Il fallait donc que l'homme rencontrât, dans la doctrine religieuse comme dans les institutions sociales, autre chose que la liberté et

l'égalité, pour s'y reconnaître et y sentir l'ascendant d'une vérité souveraine. Il fallait qu'il rencontrât, dans la lettre aride et sévère de la loi, la parole de l'amour, pour que son âme tout entière tressaillît et fût captivée. Il la trouva dans l'Evangile, et la fraternité devint l'expression sociale la plus généreuse et la plus large de la partie sensible de l'âme humaine, et des tendresses qu'elle peut renfermer.

II.

L'amour est le grand fait spirituel et moral dont la raison de l'homme s'est le moins préoccupée. La philosophie n'en a pas tenu compte, ou l'a rangé dans l'ordre des phénomènes ordinaires, sans distinguer sa nature propre, sans remonter à son principe. Et, en effet, l'amour n'appartient pas au domaine du raisonnement, mais à celui de l'évidence intime, où la vérité parle et convainc sans s'expliquer ni rendre compte d'elle-même;

lieu que la raison néglige dans son orgueil, et devant lequel elle passe sans s'arrêter.

En dehors donc de toutes les philosophies, si appuyées qu'elles soient par la liaison et l'enchaînement des idées, et quelle que soit la force de déduction qu'elles présentent, il existe un fait qui surpasse par son évidence tout l'empire du raisonnement : Dieu en tant qu'amour, est inconnu à la philosophie; Dieu en tant qu'amour, existe pour l'âme religieuse et fervente, avec une réalité égale à la réalité de l'être humain. La prière, les soupirs et les larmes, l'onction suave de la piété et des vertus qui naissent d'elle, rendent témoignage sans cesse à cette loi d'amour suprême qui est Dieu, à cette vérité qui domine tout le monde moral, qui est le principe, l'objet présent, la fin dernière de l'existence, et qui se produit chez l'homme par le besoin incessant d'aimer qu'il porte dans son cœur.

Mais si la philosophie ne peut arriver par elle-même à concevoir Dieu en tant qu'amour, chose plus étrange, aucune doctrine religieuse,

en dehors du christianime, ne l'a envisagé sous ce rapport. Chez aucune du moins, on ne voit le principe de l'amour tenir une place qui réponde à la puissance du besoin d'aimer tel qu'il existe manifestement dans le cœur humain.

C'est qu'en effet la loi, la vérité, le principe, le fait n'existent souvent pour nous qu'à l'état de besoin, de souffrance et de passion. L'homme ne peut se passer d'affection, mais il ne peut arriver par lui-même à la connaissance de ce qui doit être le véritable objet de son amour. L'amour, chez lui, est un besoin qui se porte sur telle ou telle créature, parfois indigne de le satisfaire, presque toujours insuffisante à le remplir; ou se repliant sur soi, l'amour se détruit lui-même, comme il arrive dans l'égoïsme.

Le genre humain ne pouvant donc s'élever par son propre effort à la source de l'amour, la même impuissance dut se retrouver dans toutes les religions sorties de l'esprit de l'homme en dehors de la voie directe de la révélation. Nulle

ne dut exprimer par sa doctrine, la vérité de l'amour, ni reconnaître les véritables conditions de son existence, ni satisfaire pleinement à sa loi.

Le caractère propre de l'amour, c'est le don gratuit de tout le bien dont on peut disposer; c'est le dévoûment, l'abnégation, le sacrifice, mais non l'anéantissement de la personnalité; car c'est dans la personnalité des êtres que résident la force, la réalité, la vitalité de l'amour; de sorte qu'aucune doctrine panthéiste, ni aucune religion ou croyance destructive de la personnalité humaine, ne saurait en présenter, même par les actes les plus frappants d'abnégation, la notion véritable.

Mais il existe une religion dans le monde, où l'amour possède ce double caractère de personnalité subsistante, et de dévoûment absolu, où le sacrifice a quelque chose de tendre, de touchant, de sublime, qui hors d'elle ne se retrouve pas; où l'affection appelle l'affection; où elle vivifie son objet et lui communique ses propres flammes; où tout est conservé, pu-

rifié, sanctifié dans les aptitudes nécessaires de l'homme, et dans ses légitimes tendresses.

Tels sont les signes de la religion chrétienne, signes dont elle est partout illuminée, et qui frappent les regards de ceux mêmes qui n'ont pas encore pénétré dans sa doctrine unique et singulière, dans cette doctrine qui seule peut satisfaire pleinement le cœur de l'homme, sans condescendre à aucune de ses passions.

Et parce que la doctrine chrétienne était la seule qui possédât la notion de l'amour, c'est d'elle seule que devait sortir le sentiment, l'idée, le mot de la fraternité.

III.

La fraternité humaine, en effet, ne pouvait exister sans la notion de l'amour dans ce qu'il a de plus élevé et de plus divin, car le sentiment de la fraternité ne se rencontre pas dans l'ordre de nos affections naturelles. En dehors des liens particuliers de la famille, il n'y a pour l'homme que l'amitié qui repose sur les rap-

ports intimes de la sympathie : sentiment qui peut s'étendre à un nombre plus ou moins grand d'individus, mais qui a sa source toujours dans la douceur des relations, tandis que la fraternité, indépendante de tout fait particulier ou sensible, est elle-même la cause du bonheur qu'elle ressent.

Et toutefois, en dehors de l'amitié, il existe pour l'homme deux sentiments qui peuvent le mettre sur la voie du sentiment fraternel et y prédisposer son cœur : la justice, qui nous fait tenir compte de l'égalité des droits que nos semblables ont avec nous ; et la bonté, qui nous inspire de nous incliner vers ce qui est faible. Ces deux sentiments sont naturels au cœur humain sans doute ; mais ils y sont limités, variables et sujets à de longs obscurcissements : de telle sorte que la fraternité universelle ne peut reposer sur la justice naturelle de l'homme, ni même sur la bonté dont son cœur est susceptible, en vertu d'une céleste ressemblance avec Dieu.

Cependant la fraternité universelle ne repose

pas non plus sur le lien d'une même origine, se retrouvant à ses plus lointains degrés dans tout le genre humain : ni elle n'est un rapport de nature d'où puisse naître infailliblement la sympathie ; car s'il existe dans tous les hommes un fond commun par lequel tous se ressemblent, à quelles modifications profondes ce fond commun n'est-il pas sujet ? Que de différences entre les individus, non-seulement selon les mœurs, les opinions et les lumières, mais encore selon la nature particulière de chacun !

S'il est au dedans de nous un point de ralliement suivant les lois de l'ordre, de la justice et de la bonté, les causes de répulsion et de division surabondent, et il faut quelque chose de plus fort que l'homme lui-même pour produire l'union et la sympathie sur le vaste plan de l'humanité entière. Aucun sentiment naturel ne pourrait suffire à une telle œuvre ; jamais par nous-mêmes nous ne pourrions atteindre le point de ralliement de la fraternité, ou, si nous pouvions l'atteindre, nous ne pourrions y demeurer fixés.

Qu'est-ce donc que la fraternité humaine, ce sentiment dans lequel il n'entre ni lien du sang, ni rapports naturels de sympathie, et que la justice et la bonté ne sauraient inspirer toutes seules à nos cœurs?

La fraternité humaine, c'est l'amour rappelé à sa source première et à son foyer véritable, pour se répandre delà, avec une puissance surnaturelle et une immensité sans bornes, sur la partie la plus excellente de la création, sur celle qui appelle le plus l'affection, sur celle qui sollicite le plus la justice de l'homme et sa bonté, c'est-à-dire sur l'humanité elle-même. C'est le nom de père donné à Dieu, qui entraîne celui de frères donné à nos semblables sortis également de ses mains.

IV.

Telle est, il nous semble, la véritable réalisation du sentiment fraternel : l'homme, retrouvant sous le regard de son Créateur, le point de contact, d'union et de ralliement qu'il a avec

tous ses frères, et leur donnant son affection en vertu de cette parole : *Aimez-vous comme je vous ai aimés.* C'est cette parole ineffable qui produisit dans les cœurs la vaste et suave dilatation de l'amour ; et l'amour de Dieu pour les hommes fut la cause première et nécessaire de l'amour des hommes entre eux.

Et cette parole de l'amour ne fut pas donnée au monde seulement comme une obligation et un précepte, elle fut encore une parole de paix, de consolation et de joie ; car l'homme étant né pour aimer, il fallait que cette grande loi se retrouvât dans nos rapports avec nos semblables, pour que le lien social fût conforme aux besoins de la nature humaine, et y satisfît de tous les côtés.

Aussi la charité chrétienne, qui se traduit visiblement dans les rapports de l'homme avec ses frères, a-t-elle, plus qu'aucun autre sentiment, le secret du bonheur de l'âme et du bonheur des sociétés. Calme et sereine par sa hauteur et par son étendue, elle n'est pas privée néanmoins de l'intensité et de l'entraînement

des autres amours ; elle est comme eux une passion de notre cœur, mais qui ne cause ni anxiété, ni trouble, ni remords, ni inquiétude sur la perte de son objet. Elle a ses douleurs aussi, mais toujours la force d'en supporter la mesure. Patiente, douce et sans ombrage, elle n'est jamais aveuglée par l'intérêt sur la question du droit. Elle est toujours dans la vérité et la justice, non parce qu'elle est instruite et sage, mais parce qu'elle est charité, et qu'elle renferme en elle toutes les forces et toutes les lumières. Elle est suave au cœur qui la ressent, suave aussi et d'un prix inestimable à celui qui en est l'objet, et il n'est pas d'homme privé des affections naturelles, qui ne soit dédommagé grandement, s'il rencontre la vraie charité sur sa route, et s'il tombe entre ses bras.

C'est donc la charité chrétienne qui, appelant tous les hommes à se reconnaître comme frères dans l'amour de Dieu pour l'humanité, leur ouvrit au sein de la société, malgré les divisions qui la partagent, des sources toujours vives de miséricorde, de tendresse et de pitié.

Le chrétien reconnaît ses frères dans ceux mêmes qui, placés aux extrémités de l'ignorance, semblent à peine des hommes par le sentiment et par la pensée. La charité sait découvrir, au milieu de ces ténèbres, et dans ces âmes sauvages, le signe éclatant d'une origine commune, le trait vivant et fort, quoiqu'obscur et caché, de la fraternité humaine. La distance qui sépare les races, les nationalités, les degrés divers d'éducation et de lumières, est aussitôt franchie ; et la fraternité est partout, parce que la charité ne connaît pas de limites.

V.

Mais en inspirant à l'homme le sentiment surnaturel et tout-puissant de la charité, le Christianisme voulut-il effacer de nos cœurs les affections naturelles pour lesquelles ils semblent formés? Voulut-il faire disparaître dans l'infini de la fraternité humaine, la famille, ce sanctuaire où l'âme s'épanouit dans l'enfance

et dans la jeunesse, où souvent elle s'abrite pendant tout le cours de la destinée? L'amour ne s'élève point contre l'amour, contre l'amour vrai, profond et pur, même lorsqu'il a un caractère de partialité et d'exclusion ; et la charité chrétienne, lorsqu'elle rencontra tout écloses dans le cœur de l'homme les affections légitimes de la famille, loin de les repousser, les bénit, les consacra, leur communiqua avec plus d'abondance ses propres flammes, leur imprima un caractère plus sacré, de telle sorte que jamais ces affections naturelles ne furent plus vives, plus touchantes, plus solidement enracinées dans le cœur, que depuis l'âge chrétien, ni jamais plus profondes, ni plus fidèles que dans les cœurs vraiment chrétiens.

L'homme, d'ailleurs, étant toujours isolé d'une grande portion du genre humain par les lois mêmes de son existence, par les lois de l'espace et du temps, dut être libre, en dehors de la fraternité universelle, de livrer son cœur à des affections particulières. La préférence et le choix, dans les affections humaines,

lui furent nécessairement permis. Dieu, dans l'ordre de la nature, le voua à la sympathie, aux liens intimes et privés, parce que, n'ayant qu'une vie à donner, étant limité dans l'usage de ses biens, dans les témoignages de son affection, l'homme dut avoir des attachements préférés sur lesquels s'épanchassent toutes les tendresses de son âme, et les marques habituelles de son amour.

Les liens nécessaires de la famille, ces liens qui tiennent à l'existence elle-même, furent pour l'homme la source légitime de ces affections préférées ; et Dieu, pour les avouer hautement, y rattacha des devoirs dans la conscience humaine.

VI.

Il était juste, en effet, que dans l'humanité quelque chose de l'âme se mêlât aux liens du sang, afin que, sous ce rapport, l'homme fût distingué de toutes les autres créatures. Le souvenir et la continuité, bases sociales de la fa-

mille, furent le signe distinctif que Dieu donna à l'humanité ; et au milieu du flot confus et si vite écoulé des générations, la famille demeura, comme l'aveu unique, permanent et manifeste de la supériorité morale et sociale de l'homme sur tous les êtres vivants. Mais si Dieu nous accorda ce bienfait, s'il nous donna cette reconnaissance immuable de notre dignité morale, s'il permit qu'il y eût entre les fils et les pères un si grand échange d'amour, de protection, de respect et de confiance ; entre les frères, une amitié si vive, à laquelle le souvenir ajoute tout un charme de tendresse et de mélancolie ; dans les affections de la famille, cette sainteté, cette solennité, cette suavité de la vie soufferte en commun ; quelque chose enfin de si tendre, de si fier, de si profond, de plus sensible que le moi de la personnalité humaine, dans toutes les impressions et les émotions qui résultent des liens les plus étroits de la parenté ; s'il voulut que nos proches eussent la première part de l'amour que nous devons à nos semblables, il retint en lui le point de départ et la fin dernière

de toutes nos affections, de telle sorte que pas un de nos amours ne pût blesser un autre amour, et que la charité se mêlant à tous, tous fussent équitables, justes et droits.

C'est donc à la charité qu'il appartient de concilier les affections exclusives qui se développent naturellement dans nos cœurs, avec le sentiment fraternel qui n'admet pas d'exclusions.

Ici l'action de la charité, en tant que précepte, ne s'adresse pas seulement au cœur de l'homme, mais encore à sa conscience et à sa volonté. Le devoir, ce signe austère et admirable de notre liberté, reparaît au point de jonction de l'amour exclusif et de l'amour indéfini; et le christianisme, qui ne condamne ni le caractère particulier, ni la profondeur, ni l'étendue d'aucune de nos affections, nous ordonne toutefois de conserver un certain empire sur elles pour les régler et les subordonner à l'amour de Dieu.

Que le cœur ne frémisse pas de cette loi que Dieu nous impose : la charité ne demandera à

nos affections naturelles aucun sacrifice dont elles soient essentiellement atteintes, et le sacrifice de l'objet lui-même de notre amour ne pourra avoir que son bien pour fin dernière.

L'immolation totale de l'affection n'est jamais ordonnée par la religion chrétienne, parce que la loi d'amour purifie, conserve et vivifie tout dans notre âme, mais n'y anéantit rien. La charité, dans les immolations partielles qu'elle commande, sera donc la gardienne fidèle, et jamais l'ennemie de nos affections particulières. L'amour de Dieu et de nos semblables, loin de nuire à nos sentiments naturels, leur apportera une consécration et une force de plus. En leur interdisant la passion aveugle, inquiète et violente qui brise souvent le lien qu'elle veut resserrer, la charité préservera tous nos amours de ces blessures profondes dont ils sont souvent atteints au milieu des vicissitudes et des contradictions de la vie; elle les mettra à l'abri de ces alternatives douloureuses, et en les ramenant à Dieu, elle les marquera d'un sceau immortel.

Ne jamais sacrifier les droits de nos semblables aux objets de nos préférences légitimes, telle est l'obligation que nous impose la charité, et le sacrifice qu'elle demande à nos affections naturelles.

Ainsi donc, la compatibilité des affections particulières et du sentiment fraternel, se résout extérieurement dans une simple question de justice.

VII.

Mais pour obéir à cette loi de justice, nous avons besoin souvent d'un effort de notre volonté, parce que la préférence prend ordinairement chez nous le caractère de la passion qui absorbe toutes les puissances de notre âme en un seul objet, et nous retient dans le domaine étroit et agité du fini; et la justice pleine et véritable n'appartenant pas au domaine du fini, notre justice envers nos semblables ne peut être permanente, si nos affections naturelles ne se trouvent subordonnées à l'amour de Dieu. Or,

l'amour de Dieu est un sentiment, mais qui suppose un acte de la volonté humaine et une vertu, c'est-à-dire l'empire de l'homme sur lui-même, sur l'attrait présent et sensible qui l'entraîne vers tous les objets de ses affections, et lui fait chercher, souvent par des moyens injustes, le bonheur périssable de celui qu'il aime.

L'amour de Dieu, avec la vertu qu'il implique, dépouille nos sentiments naturels de ces faiblesses coupables, et en revêtant de force tous nos amours, il leur assure le calme, la profondeur et la durée. Il les fait passer du domaine du fini au domaine de l'infini; il les doue d'une sublime espérance; il établit entre eux une ordonnance admirable qui, loin d'en amoindrir aucun, les enrichit tous, de sorte qu'étant en paix sur toutes nos affections naturelles, sur toutes nos préférences légitimes, nous demeurons à l'égard de nos semblables dans la vérité et la justice, et nous leur donnons sans restriction notre amour, parce que l'amour de Dieu entraîne l'amour de nos frères, et que c'est encore une justice de les aimer.

Et, en effet, si la doctrine chrétienne produit dans le cœur de l'homme l'accord des sentiments particuliers avec la plénitude du sentiment fraternel, elle ne contredit pas en cela la nature humaine; elle ne fait que condamner et combattre ses passions, et que mettre sous les pieds de la charité divine la partie de notre nature où commence la déviation de la vérité et de la justice, et où l'on voit apparaître, avec le mauvais vouloir, la faiblesse, ce signe du néant.

VIII.

Le christianisme d'ailleurs, en révélant au monde des vérités inconnues, en découvrant à l'homme un ordre nouveau de devoirs et de sentiments, ne lui révéla rien toutefois qui lui fût étranger; et si les vérités révélées n'avaient pas eu un rapport intime avec notre nature, elles auraient été une lettre morte pour notre âme, une parole que le vent aurait emportée sans qu'elle vibrât dans nos cœurs.

Toutes les vérités révélées étaient donc renfermées obscurément dans notre être moral, avant qu'une voix toute-puissante et tout harmonieuse les en fît sortir. Elles y étaient comme des besoins vagues dans leur expression, mais positifs dans leur principe, comme des aptitudes réelles, mais qui ne pouvaient se faire jour qu'accidentellement et par intuition.

Ainsi en était-il de la fraternité. Elle était vérité devant Dieu avant d'être connue au monde; et parce qu'elle était vérité, l'homme devait y avoir une secrète aptitude, quoiqu'elle ne se rencontrât pas sur la pente naturelle de son cœur. Aussi voit-on la fraternité dans tous les âges tirer parfois du cœur humain, à son insu même, un témoignage signalé. Le temps n'exista jamais où l'homme ne pût se dévouer gratuitement pour son semblable, exposer sa vie pour sauver une autre vie qu'aucun lien particulier ne lui rendait chère, et, en présence d'un danger qui ne l'atteignait pas, par une illumination soudaine, égaler la valeur de la personnalité d'autrui à la valeur de la sienne propre.

Le cœur de l'homme était donc apte à la fraternité, comme il était apte à l'amour de Dieu, mais sans pouvoir arriver par lui-même à la complète réalisation, ni à la pleine compréhension de l'une et de l'autre.

Et en effet, ces dévoûments isolés, qui rendaient l'homme momentanément aux véritables lois de sa nature, laissaient subsister dans son cœur, néanmoins, tous les sentiments les plus contraires à la fraternité; car, sans la charité chrétienne, il arrive même souvent que le sacrifice de sa propre vie est un acte de courage qui grandit l'individu, plus qu'un témoignage d'amour qui rapproche l'homme de son frère.

La charité chrétienne était donc nécessaire au cœur de l'homme pour qu'il connût le sentiment fraternel; elle était nécessaire au monde et à la société pour les éclairer sur cette grande loi, et pour les amener à en reconnaître la justice et la sainteté.

Ainsi la charité est la source de la vraie fraternité; c'est à elle seule qu'il appartient de la

produire en tant que fait moral, et, pour cette raison, il appartient à elle principalement de lui donner sa réalisation sociale : car c'est seulement par l'âme humaine que la politique et les lois peuvent atteindre à la vérité, et une doctrine, si rationnelle qu'elle puisse paraître, dès-lors qu'elle ne trouve pas dans notre nature le complet témoignage de sa vérité, ne peut être vraie ; elle ne peut pas produire plus de bien durable qu'elle ne peut produire de vertus solides. La doctrine de la charité admet nos faiblesses, nos impuissances et la réalité de nos passions, tout en admettant nos généreux instincts et notre aptitude à la vertu. Elle place le devoir jusque dans la loi de l'amour, parce qu'elle tient compte toujours de notre liberté. Ainsi l'homme tout entier trouve sa place dans cette doctrine. Elle satisfait à tous nos besoins. Elle seule donc peut être douée d'une efficacité suffisante pour produire, dans l'âme humaine et dans les bornes étroites de notre personnalité, quelque chose de stable et d'immense comme le sentiment fraternel.

Mais si la charité peut seule le produire, seule aussi elle est le signe infaillible auquel on pourra reconnaître les cœurs vraiment fraternels.

Partout où se rencontrera l'esprit de vengeance et de représailles, l'orgueil ou l'envie, (nous ne parlons pas de l'égoïsme, il ne compte pas quand on traite la question de l'amour); partout où l'on rencontrera des passions actives, sans y trouver un contre-poids dans la notion de Dieu et de notre âme, des sentiments humains jamais subordonnés à la pensée religieuse dans ce qu'elle a d'élevé, d'austère et de tendre, on devra se dire que là sans doute il n'y a pas de charité, et que la vraie fraternité n'y est pas non plus.

IX.

La fraternité humaine tire donc son origine, en premier lieu, de cette loi d'amour suprême qui est Dieu; en second lieu, du christianisme qui apporta au monde la révélation positive de

Dieu créateur et père, et qui communiqua au genre humain la véritable notion de l'amour. La fraternité, toutefois, semble exister d'une certaine façon, en dehors même du cœur de l'homme, en dehors même de la notion de l'amour. Elle existe, en apparence, par ce rapport de nature qui se rencontre entre tous les individus d'une même espèce, liens du sang, communs à toutes les créatures, qui chez l'homme se trouvent, il est vrai, ennoblis par ses facultés intellectuelles et morales. Mais est-ce donc un fait aussi incomplet et aussi inférieur qui pourrait suffire à constituer la véritable fraternité? La ressemblance de nature n'empêche souvent ni la répulsion, ni l'antipathie, ni l'injustice, ni la violence; les sentiments naturels de justice et de bonté même ne peuvent pas tous seuls préserver de l'iniquité le cœur de l'homme, ni, comme tous les siècles antiques nous l'attestent, préserver le genre humain de la tyrannie et de l'oppression publique et individuelle. Et cependant, c'est dans la région inférieure d'une ressemblance de nature, que

les nouvelles doctrines de fraternité ont cherché surtout leur point de départ. Le droit et la justice s'y retrouvent, mais rétrécis et rabaissés, parce que l'amour dans son principe élevé et sublime, c'est-à-dire dans la charité chrétienne, l'amour ainsi conçu en est absent. On y sent quelque chose de physique et de matériel, comme ce lien du sang qui devient la base et la raison de tout; quelque chose d'âpre et d'impérieux, comme l'acte de l'envie, de l'ignorance, de toutes les misères morales, voulant s'égaler par un droit de nature, à tout ce qui est grand, noble, beau et gracieux dans l'humanité, sans tenir compte des différences profondes qui séparent tel homme de tel autre, et qui les tiendraient à jamais désunis, sans le regard clairvoyant et tendre de la charité.

Nous le croyons, la fraternité, telle qu'il faut l'entendre, n'est pas un fait naturel, quoiqu'elle ait son principe dans la nature des choses; elle ne peut y prendre son développement que par la grâce de Dieu, qui en produit le sentiment dans l'âme humaine, et qui, par la vertu chré-

tienne, en révèle la notion à l'entendement des sociétés; et l'amour humain ne pourra jamais atteindre son dernier terme ici-bas, sans remonter d'abord à son principe qui est Dieu.



CHAPITRE II.

De la Fraternité considérée au point de vue social.



I.

La liberté est un droit, l'égalité est un droit, la fraternité est un droit aussi, mais non pas un droit de même nature que les deux autres; car la liberté et l'égalité peuvent et doivent trouver leur formule et leur réalisation sociale dans les lois, tandis qu'il n'est donné à aucune loi humaine d'exprimer la fraternité en lui imprimant un caractère fixe, net et absolu comme la loi elle-même.

Et en effet, la loi ne peut jamais sortir des limites naturelles de la justice. Pour être sta-

ble et conséquente avec elle-même, elle est obligée de s'y maintenir et d'avoir des règles absolues et immuables. Or la liberté et l'égalité remplissent toute la mesure de la justice naturelle, et, au-delà de l'une et de l'autre, nous ne trouvons plus ni la loi, ni la justice, dans le sens humain de ce mot, mais quelque chose de supérieur à l'une et à l'autre, quelque chose d'insaisissable à toutes les législations, et qui néanmoins doit être la base et le couronnement de toute œuvre sociale forte, juste et durable.

Ce fait supérieur à la loi, et qui doit être néanmoins la racine et le fondement de l'état social, est celui qu'on désigne par le mot de fraternité. Il est supérieur à la loi, parce que le droit de fraternité réside tout entier dans le sentiment de l'homme envers l'homme, et que le sentiment est toujours placé hors des atteintes de la justice humaine. Le sentiment du cœur de l'homme touche au domaine de l'infini, et, pour cette raison, il ne relève que de la justice divine, que du ciel et de l'éternité.

La loi peut juger des actes, elle ne peut pas juger les intentions qui les ont dictés; elle ne pourrait même, sans arbitraire et sans sacrilége, nécessiter les actes de l'homme pour les mettre en rapport avec tel ou tel sentiment : et ce serait, de la part du pouvoir, le dernier signe de l'oppression, de vouloir renfermer la fraternité humaine dans les règles fixes et absolues d'une législation quelconque. Que les hommes donc soient libres dans l'usage extérieur de leurs droits essentiels; qu'ils soient tous égaux dans l'usage de ces droits, et tous jugés également selon leurs œuvres, cela est de la justice humaine : mais qu'ils s'entr'aident gratuitement, qu'ils se pardonnent et qu'ils s'aiment, cela est de la justice divine et de la fraternité. Ainsi, la fraternité humaine appartient au domaine du sentiment et de la volonté; elle ne relève que de Dieu et de notre âme : de Dieu d'abord, car c'est lui qui mit dans notre âme toutes les aptitudes qui y sont renfermées. Il appela l'homme à vivre en société; il fit de sa misère même un lien entre lui et ses sembla-

bles, et, dans cette vocation du genre humain, la fraternité était écrite tout entière. Au fond de toutes les sociétés, si barbares et si sauvages qu'elles fussent d'ailleurs, on doit reconnaître que la fraternité existait en germe et confusément, car sans un peu de fraternité toute société eût été impossible. La fraternité a son commencement dans le besoin où sont les hommes d'unir leurs forces, non-seulement pour soutenir leur existence, pour la défendre et la protéger, mais encore pour accomplir les grandes choses dont leur génie conçoit l'idée. Elle a son commencement aussi dans un autre besoin plus propre encore à l'âme humaine; dans le besoin que nous avons de reconnaître, au milieu de l'obscurité et des mystères qui nous environnent ici-bas, des compagnons de notre destinée; de communiquer nos pensées comme il convient à tout être intelligent, ignorant et faible qui peut donner et recevoir; le besoin enfin de rencontrer dans le regard d'autrui la compréhension et la sympathie : besoins suprêmes du cœur de l'homme, inhérents à sa

nature, et qui dûrent exister dans tous les âges et à tous les degrés d'ignorance, de connaissances et de lumières.

C'est donc par une loi de la nature humaine que la fraternité existe à la base de toutes les sociétés, et, comme ce n'est pas l'homme qui donne des lois à sa nature, la fraternité sociale vient de Dieu.

Mais la fraternité sociale, telle qu'elle existait dès l'origine, était un fait incomplet, quoique nécessaire et indispensable au genre humain. Elle était le point de départ obscur et inconnu d'où la société était sortie ; elle n'était pas encore l'âme qui l'animait, l'esprit qui la dirigeait, le principe avoué hautement sur lequel reposait tout l'édifice des institutions et des lois. Le christianisme seul dut imprimer à la fraternité sociale ce caractère nouveau, et lui faire prendre ce développement admirable par lequel elle atteignit de la base au sommet des choses, et fit sentir son influence à tous les points intermédiaires. La fraternité demeura un fait dans son principe, c'est-à-dire en tant

qu'aptitude et besoin de l'humanité ; mais elle devint en même temps un sentiment et une vertu, et, sous ce double rapport, elle fut toujours placée en dehors de la loi humaine, et ne dut jamais relever que de Dieu, du cœur de l'homme et de sa liberté.

II.

Le caractère essentiel de la fraternité sociale est donc d'être libre et indépendante de tout pouvoir humain. Le droit qu'elle comporte est un droit à l'affection, à l'assistance, au dévoûment d'autrui. Or, du moment où interviennent et l'autorité et la force, l'affection, l'assistance dans son caractère propre et personnel, le dévoûment, enfin, disparaissent et sont anéantis. Qu'est-ce qu'un service rendu en vertu d'un réglement établi ? et où trouverait-on la fraternité dans ce mécanisme social irréalisable, par lequel on voudrait que les hommes s'entr'aidassent au nom de la loi, sous le glaive de l'autorité, par la force des institutions, et non par

le libre mouvement de leur cœur? Quoi qu'on puisse inventer, la fraternité sera toujours en dehors de la loi et supérieure à elle. La loi humaine devra la proclamer comme une vérité, la confesser comme un principe, mais ne jamais prétendre la fonder; puisque la fraternité ne peut appartenir qu'au domaine inviolable de la conscience et du sentiment, et qu'en voulant lui donner des règles fixes, on attenterait à son existence, qui est inséparable de sa liberté.

Que l'on cherche donc en dehors de tous les pouvoirs établis et de toutes les théories gouvernementales le fait de la fraternité. Il existe en germe au cœur de toutes les sociétés; il existe dans un développement complet et manifeste, partout où un chrétien respire à côté de son frère; il existe dans sa forme sociale enfin, dans tous les états où les institutions et les lois ont ressenti l'influence du christianisme, et ont fait alliance avec son esprit. Tous les partis sont d'accord sur cette vérité; il n'est pas besoin de l'établir. Tous font remonter à l'Évan-

gile la première apparition sociale et publique de la fraternité humaine. Mais il faut seulement remarquer que, dans l'alliance de la loi avec l'esprit chrétien, l'influence du christianisme sur la loi doit précéder l'intervention exclusivement protectrice de la loi dans le domaine indépendant de la fraternité. Dans la fraternité chrétienne, on rencontre la personnalité humaine avec tous ses droits, le libre arbitre de l'homme y subsiste dans toute sa force, les individualités sont respectées avec toutes les nuances, toutes les variétés, toutes les contradictions de sentiment qu'elles admettent. L'assistance est un devoir, mais dont on ne saurait imposer l'obligation sans le détruire moralement. Le fait individuel enfin garantit le fait social, bien loin d'être absorbé par lui. L'alliance de la loi avec l'esprit chrétien ne sera donc jamais sincère ni réelle, si la loi ne tient compte de ces vérités, si elle ne porte aussi haut que le christianisme lui-même le respect des individus, le respect de la liberté de conscience et de la liberté de sentiment.

III.

Et cependant ne voit-on pas de nos jours l'esprit humain, tout en invoquant l'Évangile, vouloir produire la fraternité sociale par des procédés directement opposés à l'esprit chrétien? Théories dans lesquelles sont outragés tous les droits essentiels de la conscience et du sentiment; où le joug impérieux d'un pouvoir égalitaire voudrait effacer tous les signes distinctifs de la personnalité humaine, dans une fusion obligée qui ne laisserait rien à l'âme de l'homme, ni à sa volonté : étrange renversement des choses, par lequel la loi se mettrait à la place de la vérité dont elle relève, qui enlèverait à la société la base sur laquelle elle doit reposer, l'âme et l'esprit d'où elle procède, pour la concentrer tout entière dans un fait qui lui est seulement relatif, c'est-à-dire dans le fait extérieur de l'organisation de l'État.

Qu'est-ce, en réalité, qui constitue la société humaine? Ne sont-ce pas des faits entièrement

indépendants des lois? c'est-à-dire les relations indispensables des hommes entre eux, la liberté qui se mêle à ces relations, et la conscience qui y préside? La loi n'existe que pour sanctionner ces vérités et les garantir, mais elle ne saurait se mettre à leur place, ni prétendre leur être supérieure, et pouvoir les modifier à son gré. C'est par la puissance de la personnalité humaine, c'est par une force toute individuelle, que la fraternité sociale se produisit dans le monde. Ce sont les vertus privées, messagères sensibles de l'esprit chrétien et des vérités abstraites contenues dans l'Évangile, qui ouvrirent au genre humain les sources les plus abondantes de soulagement, d'assistance mutuelle, de dévoûment fraternel et de consolations réciproques. La charité fit plus pour la fraternité que ne put jamais faire aucune théorie sociale; elle fit plus même que ne fit jamais la charité publique; et la charité publique ne naquit que de ses inspirations, et ne subsista que par ses exemples.

Ainsi, dans son principe, dans sa source,

comme dans ses commencements extérieurs et visibles, la fraternité sociale fut toujours un fait supérieur à toute législation et à tout pouvoir public, un fait qui demeura en la double puissance de Dieu et de l'âme humaine. Mais s'il fut supérieur aux autres faits sociaux, il ne leur demeura pas étranger toutefois, et il ne resta pas isolé d'eux.

Car toute vérité morale qui apparaît dans le monde, lors même qu'elle ne rencontre pas la vertu correspondante chez tous les hommes, attire néanmoins à elle les hommages du genre humain, et reçoit toujours la sanction de la conscience publique; et ce règne de la vérité sur la terre, en dehors du sentiment individuel et de la vertu, ne peut se traduire que par les institutions et par les lois.

IV.

Cette portion de puissance et d'empire ne devait pas manquer sans doute à la vérité fraternelle, et la fraternité dut avoir une influence

profonde, sur la législation et sur la politique des états; non-seulement sur les relations des individus, mais encore sur les relations des peuples entre eux. De là naquit le droit des gens dans les rapports extérieurs des peuples; de là naquit le droit sacré du vaincu vis-à-vis du vainqueur.

La justice humaine, sans se dépouiller de son caractère propre, qui consiste dans le maintien des droits par le redressement des offenses, dut se mettre en rapport toutefois avec l'élévation, avec la douceur et la largeur du sentiment fraternel. Elle dut se revêtir d'un esprit plus impartial et plus modéré, ne rien céder au désir passionné de représailles et de vengeance, et par sa longanimité, assurer le salut de l'innocence, en même temps qu'elle laissait un asile ouvert au repentir du coupable.

Les institutions politiques dûrent, elles aussi, ressentir l'influence de l'esprit de fraternité, et lui faire jour au dedans d'elles-mêmes, par le respect des droits de chacun, par des garanties

assurées contre toute oppression publique et régulière, et même, autant qu'il fut possible sans attenter à la liberté morale, contre toute oppression individuelle et privée.

Mais s'il est donné à la législation et à la politique de reproduire dans une certaine mesure la vérité fraternelle, il ne saurait leur appartenir de réaliser par la force de l'autorité la fraternité sociale, en organisant l'état d'après les obligations morales que la fraternité impose.

Car ce serait, pour donner une réalité plus complète et plus sensible à la fraternité, commencer par en détruire la base. Sa base est tout entière dans la liberté morale de l'homme. Il faut donc accepter les imperfections qui résultent de la liberté de l'âme et du sentiment, sous peine de porter atteinte à cette liberté elle-même, et en y portant atteinte, de tarir la source unique de la vraie fraternité.

V.

Tant que la liberté morale de l'homme sera respectée, le bien et le mal subsisteront ensemble, et côte à côte dans le monde ; mais si, chose impossible, on parvenait à enchaîner cette liberté, le mal ne disparaîtrait de la terre qu'au prix de l'abaissement complet de la nature humaine, et de sa déchéance de toute grandeur morale. Ainsi donc, on doit consentir à l'existence du mal, de l'injustice, de toutes les imperfections sociales, dans toutes les choses où ils se trouvent liés à la liberté de l'homme et aux droits de sa personnalité. La justice elle-même ne peut que punir le crime, elle ne peut pas le rendre impossible en enchaînant le libre arbitre de l'homme. Il en est de même des institutions politiques relativement à la fraternité : elles ne pourraient l'imposer au monde, sans attenter à la liberté et à tous les droits sociaux du genre humain. Mais la fraternité véritable ne sera ni moins

vivace, ni moins féconde, à cause de l'impuissance des lois à la produire, et de la réserve qu'elles doivent garder dans les questions qui la concernent ; car la vraie fraternité a sa vie en dehors de la loi et au-dessus d'elle, à la racine de la société en général, et plus immédiatement dans l'esprit qui gouverne toutes les sociétés chrétiennes. La notion de fraternité existe socialement comme la force modératrice de tous les pouvoirs régulièrement constitués, mais elle a son siége principal néanmoins dans le cœur des individus. Tout cœur qui la ressent et qui la possède, est assuré de la rencontrer dans celui d'un de ses semblables ; et c'est souvent la misère, la douleur, l'oppression même qui en resserrent les liens, tandis qu'on voit le bien-être matériel et la satisfaction de tous les droits sociaux livrer le cœur de l'homme à l'isolement et à la dureté de l'égoïsme.

Il en est ainsi parce que, dans la société humaine, le mal sert lui-même à manifester le bien et à prouver son empire. La persécu-

tion ne servit-elle pas, dans les premiers âges chrétiens, à rendre plus manifestes l'inviolabilité de la conscience, et cette liberté du devoir qui échappe à toutes les puissances de la terre? Tous les faits humains ont une destination supérieure à la vie présente, et l'âme avec son immortalité, dans les desseins de Dieu, est la fin dernière de tout ce qui s'agite ici-bas. Sans doute, la société doit combattre le mal et le repousser de son sein, lorsqu'elle le rencontre dans un ordre de choses sur lequel elle peut exercer légitimement son empire; mais lorsqu'elle rencontre le mal dans la conscience de l'homme, résultant et faisant partie en quelque sorte de sa liberté, elle ne peut que s'abstenir, reconnaître qu'il existe une justice supérieure et immuable de laquelle nous relevons plus directement que de toutes les autres, et que le terme de nos destinées ne saurait être renfermé dans l'état social, quelque forme qu'on pût lui donner.

C'est l'oubli de cette vérité qui produit toutes les erreurs des nouvelles doctrines de frater-

nité. Elles se prétendent chrétiennes ; mais, dans l'Évangile, la vie future est le but de la vie présente, le fait moral est indépendant du fait politique et lui est supérieur ; le fait individuel, enfin, c'est-à-dire l'âme et la personnalité humaines, prime le fait social qui lui est relatif seulement. Dans les théories modernes, tout au contraire, on transporte sur cette terre la réalisation du bonheur absolu, on subordonne le fait moral au fait politique, on sacrifie enfin l'individu à la société : doctrines mensongères sur le drapeau desquelles est imprimé, pour quiconque ouvre les yeux, le double signe du disciple hypocrite et du faux prophète.

VI.

Mais au point de vue purement politique, on doit reconnaître aussi que le mal, d'une certaine façon, est nécessaire au lien social et à la fraternité. Car la plus terrible des lois qui pèsent sur le genre humain, l'obligation où est l'homme de soutenir son existence

par une alimentation journalière, la dépendance du pain quotidien, cette suprême misère de l'humanité, est, de toutes les sujétions, celle qui, en nous retenant le plus sous la puissance d'une volonté supérieure, nous impose davantage la nécessité du travail, source des liens extérieurs qui unissent les hommes entre eux, et d'où la société est sortie. L'orgueil le plus implacable, celui qui voudrait ébranler le monde, et faire sentir aux extrémités de la terre les contre-coups de ses commandements, un tel orgueil, sans le morceau de pain de chaque jour, ne pourrait accomplir ses grands desseins, ni arriver au terme de ses destinées.

Et ce morceau de pain, c'est la fraternité qui le donne; non pas infailliblement, il est vrai, car si la main de Dieu se retire, la fraternité elle-même cesse d'être féconde; mais c'est la fraternité qui le donne, car la fraternité sociale consiste dans les efforts réunis de toutes les aptitudes du genre humain, dans l'union des forces, dans la diversité des facultés et des travaux; union et diversité par lesquelles cha-

que individu, en travaillant au soutien de sa propre existence, concourt au soutien de l'existence d'autrui, et par lesquelles le pain de chaque jour est échangé entre les hommes.

Ce pain de chaque jour, l'homme le paie de ses sueurs qui fécondent la terre pour la conservation de sa race, ou de sa richesse qui fait vivre son semblable en passant de la main de l'un dans la main de l'autre. C'est toujours le pain de la fraternité; et pour toute âme qui sait le comprendre, cette dépendance implacable du pain de chaque jour prendra tout le charme de la loi d'amour s'accomplissant entre nous et nos frères.

VII.

Mais pour que la loi d'amour s'accomplît, ne faudrait-il pas faire cesser la disproportion si grande qui existe entre la condition de tel individu et la condition de tel autre? la distance énorme qui sépare la richesse de la pauvreté, le bien-être absolu de la privation totale?

Cette disproportion et cette distance qui séparent les conditions des hommes est en effet le mal profond et permanent de la société; mais c'est en même temps le mal résultant du libre arbitre humain, et qui n'a de remède efficace que dans le perfectionnement des individus, et dans le bon usage qu'ils doivent faire de leur liberté.

Nous ne voulons pas dire cependant qu'on ne doive pas chercher un soulagement à ce mal, dans les institutions politiques et dans certaines parties de l'organisation de l'État; mais si on le fait, ce doit être en tenant toujours un compte immense de ces deux vérités supérieures à toutes les lois, le libre arbitre de l'homme et la charité. La distance qui sépare les conditions humaines, sous le rapport de la vie matérielle, est le lieu où la charité a posé son empire, qu'elle a en quelque sorte rendu saint et sacré; et comme c'est la charité qui est la source la plus féconde de la vraie fraternité, c'est à elle, plus qu'à toute autre puissance, qu'il doit être réservé de rapprocher les deux

extrémités de la condition humaine. Le pain que donne la charité d'ailleurs, n'est pas sans saveur non plus pour le sentiment fraternel; car la reconnaissance renvoie la bénédiction pour le bienfait, de telle sorte qu'entre la charité qui donne et la pauvreté qui reçoit, l'échange de la fraternité sociale se trouve encore accompli.

VIII.

Mais ce n'est pas seulement pour le soutien de la vie matérielle que le genre humain est appelé à réunir ses efforts; il a en lui des instincts de grandeur et une notion de l'idéal qu'il apporte dans tous ses travaux, qu'il reproduit dans toutes ses œuvres, et qui se retrouve jusque dans les plus humbles métiers.

C'est de cette notion de l'idéal, de cette intelligence du beau, de ce besoin de l'harmonie, transportés dans les travaux matériels, que naquirent les arts de luxe, et tous les développements de l'industrie.

Condamner d'une manière absolue les progrès de l'industrie, ce serait donc aller contre les instincts de l'humanité, dans ce qu'ils ont d'élevé et de respectable. L'industrie, cependant, n'existe qu'en vertu des inégalités de condition, et elle les produit souvent ; c'est là le plus grand grief contre elle, aux yeux de toutes les théories égalitaires qui invoquent la fraternité.

Mais le sentiment fraternel, bien différent de la passion égalitaire, a sa réalité et sa vie tout-à-fait indépendantes des inégalités de condition. Plus que la notion rationnelle de la justice même, il comporte les inégalités sociales, et, loin de les exclure, il y cherche son aliment et les transforme en liens de fraternité. Il tempère et il adoucit la rigueur de la notion d'égalité telle que l'esprit humain la conçoit. Il ne rend pas l'injure pour l'injure, ce qui est égalité ; mais il sait répondre à l'offense par le pardon ; il trouve enfin de la saveur à tout pain rompu avec ses semblables, que ce soit le pain de l'intelligence ou celui de la vie périssable, le pain

du travail, le pain de la richesse ou de la charité ; et le seul pain que la fraternité repousse, est celui que l'on veut arracher par la violence envers et contre le droit d'autrui.

IX.

Ainsi la fraternité sociale, comme toutes les choses justes et vraies, n'est incompatible avec aucune des aptitudes naturelles du cœur de l'homme ; elle y a au contraire son germe et sa racine. Mais il lui faut l'air du ciel pour croître et se développer ; il lui faut le rayon de la vérité éternelle ; il lui faut le souffle de l'esprit chrétien. Nos passions, qui ne sont qu'une déviation du rapport de notre nature avec la vérité, nous trompèrent souvent sur la réalité de nos besoins et de nos aptitudes, et sur le caractère de la vraie fraternité. La notion de la vraie fraternité ne peut se retrouver que dans le cœur et la conscience de l'homme réhabilité ; mais de là elle se montre à nous telle qu'elle est réellement, un fait supérieur à toutes les

théories gouvernementales et à tous les pouvoirs humains, qui leur est en même temps insaisissable, qu'ils peuvent reconnaître, avouer, protéger enfin dans ses manifestations, mais qu'ils ne doivent jamais essayer de transformer en loi; car ce serait vouloir mettre la violence à la place de la liberté, porter l'arbitraire jusque dans le domaine de la conscience et du sentiment, remplacer la vertu par la nécessité, et se briser enfin contre la force et l'ordre immuable de la justice divine, qui a placé la fraternité avant la loi, de telle sorte que la loi peut ressentir son influence, mais qu'elle ne saurait, sans un renversement sacrilége, tenter de lui faire subir son action.

CHAPITRE III.

De la Fraternité considérée au point de vue de la personnalité humaine.



I.

Nous naissons tous dans des conditions analogues de misère physique et morale, et une loi de notre nature dut être de nous entr'aider. L'homme ne peut se passer de l'homme ; mais, s'il est voué dès l'origine au lien social et à la fraternité, dans cette fraternité naturelle l'homme n'aime l'homme que par un rapport à soi, et voilà pourquoi la fraternité selon la nature, comme nous l'avons remarqué précédemment, est un lien imparfait, seulement conditionnel, qui admet et laisse subsister toutes les inimitiés qui divisent le genre humain.

Et en effet, bien que l'homme ait besoin moralement et matériellement de son semblable, il a néanmoins une personnalité distincte de celle des autres, par laquelle il ressent d'une façon particulière et plus vive tout ce qui l'atteint directement. Lui et l'humanité ne font pas qu'un dans ses sensations ni dans ses sentiments. Sa sympathie elle-même repose sur des circonstances et des faits individuels. Le fini est une des conditions de sa nature, et, pour cette raison, la mesure du temps et de l'espace suffit à affaiblir ses impressions et à modifier ses vues sur les personnes comme sur les choses.

Mais si l'homme est ainsi retenu dans les bornes de sa propre personnalité, s'il a pour lui-même cette préférence forcée suivant l'ordre de la nature, et en faisant exception des objets particuliers de sa tendresse, le degré d'affection qu'il donne à son semblable sera subordonné au bien ou au mal qu'il recevra de celui-ci. La division sera donc toujours possible ; car si les hommes ont besoin les uns des

autres, ils se sont hostiles en même temps. hostiles à cause de leurs passions, et parce que la somme des biens étant restreinte ici-bas, les mêmes biens, souhaitables pour tous, ne sauraient être le partage de chacun.

Si tous les hommes étaient justes, si tous étaient exempts de passions, il semble qu'une sorte de fraternité pourrait s'établir dans le monde, comme un fait positif et régulier auquel l'amour et la sympathie ne seraient pas nécessaires. Cette fraternité serait fondée sur l'utilité du lien social, et sur le respect de chacun pour le droit de son semblable. Elle aurait pour résultat la répartition plus ou moins égale de la somme des biens entre les individus. Mais nos passions combattent ici-bas contre notre justice naturelle, de telle sorte que la fraternité renfermée dans les limites de cette justice est irréalisable.

Le droit et la justice d'ailleurs ne sauraient suffire à la vraie fraternité. Il lui faut un champ plus vaste pour se produire ; et les passions des hommes, en rendant impossible le règne as-

suré de la justice humaine, sont en quelque sorte les instruments permis de Dieu pour frayer la route à un principe supérieur, celui de la justice chrétienne et de la charité.

Les passions existent parmi les hommes : ceux-ci, avec le pouvoir en main, peuvent devenir oppresseurs ; ceux-là sont disposés à la révolte contre toute autorité, si modérée, si juste qu'elle soit. Il y a misère, passion et injustice des deux côtés de l'humanité ; et si l'autorité est souvent coupable, souvent l'esprit d'indépendance est coupable aussi, et provoque lui-même les fautes, les abus et les crimes de l'autorité.

On doit donc tenir compte des passions humaines, à quelque point de vue qu'on se trouve placé ; et, avec les passions, des causes de division qui subsisteront toujours dans l'état social sur le plan naturel de la fraternité.

Et d'ailleurs, en dehors même des passions, la division existe dans le monde : Dieu, sur le fond identique et commun de

l'humanité, répandit les nuances et les variétés infinies qui distinguent les unes des autres les races et les nationalités; il reproduisit entre les peuples ces nuances et ces distinctions de nature, de tempérament et de caractère qui, dans toutes les races fortes et choisies, ont été le signe de la famille se perpétuant à travers les âges ; et il semble que Dieu, en imprimant aux peuples ce caractère, ait voulu leur dire : Voyez, vous êtes de grandes familles ; et à la famille : Voyez, vous êtes une loi de l'humanité.

Il se rencontre des différences profondes entre les peuples; il s'en rencontre de plus multiples encore, de plus délicates et de plus subtiles entre les individus d'une même nation, différences qui sont tour à tour des causes de sympathie ou de répulsion, mais dont l'homme, en raison de sa nature finie, ressent vivement l'influence, et sur lesquelles il détermine ses opinions et ses sentiments.

Et en effet, lorsque nous sommes livrés à nous-mêmes et abandonnés sur la pente de nos

inclinations naturelles, lorsqu'aucune cause supérieure ou aucune volonté arrêtée de notre part, n'imprime à notre pensée le vol élevé dont elle est capable et qui la met en rapport avec l'infini, dans cet état qui nous est le plus ordinaire, où notre âme a replié ses ailes, nous ne voyons en général qu'un seul côté des choses à la fois ; nous ne voyons la vérité que sous une de ses formes ; nous ne connaissons nos semblables qu'imparfaitement ; ils ne se révèlent à nous que sous un seul aspect, et plus nos perceptions sont courtes et bornées, plus nos jugements sur toutes choses sont définitifs et absolus. De là, dans une portion intime de notre vie, des opinions, des goûts, des habitudes en dehors des vérités générales, et qui, étant la source de nos sentiments envers les autres hommes, deviennent une cause fréquente de division entre eux et nous.

Mais ces divisions ont d'autres causes encore : si imparfait que soit l'homme, il a en lui le sentiment de la beauté et de l'harmonie ; il ne peut aimer que ce qui est beau et

bon, dans le monde moral comme dans le monde extérieur et sensible ; et, sous ce double rapport, l'humanité ne lui présente souvent que le désordre et l'imperfection. Ainsi, l'impression qu'il en reçoit l'éloigne souvent et le repousse, et la fraternité privée de tout attrait sensible, n'a plus d'autre point d'appui naturel que la nécessité ou l'utilité ; point d'appui restreint et secondaire qui ne correspond nullement à l'élévation et à la largeur de la vraie notion de fraternité, et qui seul, serait insuffisant pour réaliser la fraternité sociale sous une forme quelconque.

III.

Il faut donc que l'homme sorte du domaine du fini pour arriver à la fraternité véritable ; il faut qu'il sorte des bornes étroites de son être, s'il veut élargir ses vues et ses sentiments. Mais comment demander à l'homme de sortir de lui-même, s'il ne doit trouver en dehors de lui rien qui lui soit supérieur ni préférable ?

Si l'homme, en sortant des bornes de sa propre personnalité, ne doit trouver en dehors de lui-même rien que l'humanité encore et toujours, à coup sûr il n'en sortira jamais complètement. Il demeurera soumis aux variations, aux alternatives et aux contradictions que comporte sa nature; il pourra être bon, mais il pourra aussi être méchant; il pourra aimer, mais aussi il pourra haïr; il pourra faire du bien à son semblable, mais il pourra lui faire du mal aussi; l'impression et l'occasion enfin décideront de ses sentiments, de ses volontés et de ses actions.

Et pourquoi, en effet, l'homme ne se préférerait-il pas à un autre homme, puisqu'il y a égalité de valeur sous un rapport, et une réalité de sensation bien plus grande sous un autre, c'est-à-dire sous le rapport de la personnalité de chacun?

Les théories sociales qui veulent amener la fusion de tous les individus dans l'humanité, tiennent bien peu compte de cette force et de cette justesse de la personnalité humaine.

Jamais on ne la contraindra à cet égard. On veut la courber vers la terre, mais elle ne peut respirer que dans la région du ciel; c'est vers lui qu'elle tourne la tête, et si elle se préfère à tout le reste, c'est parce que rien en dehors d'elle, pas plus qu'elle-même, ne peut lui suffire ici-bas. Il faut enfin que l'homme rencontre en dehors de soi quelque chose de supérieur à lui, pour qu'il sorte des bornes étroites du fini où le retient sa nature. Le fait capital qu'il rencontre en dehors de lui-même, ce n'est donc pas l'humanité; ce fait capital, c'est Dieu.

IV.

En présence de Dieu, toutes les personnalités subsistent dans les conditions propres de leur existence, dans les mêmes conditions de distinction, de dépendance et d'égalité. La distinction existe devant Dieu, la fusion ne saurait donc s'accomplir en dehors de lui.

Mais Dieu, par ce fond de l'âme humaine qui

possède une affinité intime avec la beauté, avec l'ordre, avec l'harmonie et la justice suprême, sollicite toutes les personnalités de s'unir à lui, comme à leur dernier terme, comme au seul objet qui puisse les contenter et les remplir.

En Dieu donc toutes les personnalités distinctes se reconnaissent et s'unissent dans la souveraineté de la justice et dans l'immensité de l'amour. Dans cette pleine connaissance et dans cette union, nous trouvons la fraternité telle que l'âme doit la ressentir.

Chercher, hors de la notion chrétienne de Dieu, la plénitude de la vérité fraternelle, c'est chercher l'infini dans le fini, c'est chercher le jour sans tache et sans nuage au milieu de toutes les obscurités et de toutes les contradictions de l'existence.

Ainsi, pour arriver au sentiment profond et durable de la fraternité humaine, il faut s'élever dans la région de l'infini, où l'âme se dépouille de ses passions, de ses goûts, de ses habitudes, de tout ce qui appartient aux bornes étroites de notre être, pour voir toute chose

au grand jour de la vérité souveraine, et n'en estimer aucune que d'une manière conforme à la justice suprême et infaillible. Mais ce ne sont ni les spéculations de la pensée, ni l'entraînement et la véhémence des opinions, qui peuvent inspirer à notre âme ce mouvement sublime par lequel elle s'élève de la terre au ciel. Dans tout l'homme le fini se retrouve, c'est-à-dire l'opinion, l'habitude, et la passion avec ses exclusions et ses violences. Dans tous nos sentiments ces conditions se rencontrent, hormis dans un seul, c'est-à-dire dans la piété, dans l'inspiration religieuse qui en émane, et qui n'est autre chose que la soif de la vérité absolue et de la beauté suprême ayant une existence distincte et personnelle, du Dieu de l'Évangile enfin.

Si on pouvait ravir au genre humain le sentiment religieux et la piété chrétienne, en lui ôtant la notion de Dieu telle que l'Évangile la lui a révélée, le monde serait tout près de retomber dans la barbarie, parce qu'il n'aurait plus d'essor possible vers l'infini.

Le sentiment religieux est propre à l'humanité entière : on peut citer des exceptions individuelles, mais tous les peuples de la terre font foi de cette vérité ; et néanmoins, chez les peuples chrétiens seulement, le sentiment religieux a trouvé sa voie véritable et sa véritable issue ; voilà pourquoi seuls ils ont un esprit vraiment libéral, seuls aussi ils connaissent la vraie fraternité.

V.

Toutes les théories qui tendent à retenir l'humanité dans les bornes de son existence terrestre, à lui assigner le monde pour dernier terme de ses destinées, en faisant abstraction de sa relation avec Dieu, de semblables théories sont, on n'en saurait douter, anti-libérales et anti-fraternelles, car elles enlèvent à l'âme l'infini et l'immortalité, sans lesquels il n'y a ni liberté ni fraternité possibles. Que serait en effet le lien fraternel sans la notion de l'immortalité ? A quelles proportions étroites et

inférieures ne se trouverait-il pas réduit! Nous osons le dire, il n'aurait plus rien de sacré, il n'entraînerait plus pour l'homme ni devoirs, ni engagements sérieux; car, en présence de la mort inévitable qui vient rompre tous les liens d'ici-bas, tout est vanité; et rien n'a d'existence réelle, sans la pensée d'une autre vie où tout ce qui est vrai doit se continuer et ne jamais finir. La fraternité humaine privée de son rapport avec la vie éternelle a perdu son caractère d'universalité. Elle ne peut empêcher que l'homme ne demeure étranger à l'humanité; car le lien fraternel alors se trouve borné pour lui à la brièveté de ses jours, et le genre humain ne doit plus être à ses yeux qu'une multitude confuse que dévore sans cesse le néant.

Mais les théories qui ont pour point de départ et pour fin dernière la terre toute seule, ne rabaissent pas l'humanité seulement en la privant de ses destinées éternelles; elles la renvoient à ses passions, et lui font chercher dans ces passions mêmes un moyen borné de

jouissance, un instrument impuissant d'ordre et de lien social. Elles cherchent à convaincre l'esprit en dehors de la conscience, envers et contre ses lois. La conscience cependant, siége de toute justice et de toute beauté morale, seul lieu où l'ordre et la paix soient possibles ici-bas, peut, d'un seul regard, dissiper tous ces systèmes. Ne dirait-on pas, à voir ces théories empreintes de matérialisme, privées du sentiment de l'idéal, qu'elles sont les rejetons égarés de la philosophie expérimentale? On peut juger par cette relation si elles participent de l'esprit chrétien.

C'est par la notion de Dieu et de l'infini, c'est par le sentiment religieux seulement que l'homme peut arriver à la plénitude et à la durée du sentiment fraternel, et on ne saurait changer cet ordre de choses sans violenter l'âme humaine et sans la trahir; car le sentiment de la fraternité ne se forme pas dans nos âmes par l'influence de ce que nous trouvons en dehors de nous d'ordre, de justice, de bien-être dans nos rapports avec nos semblables.

S'il en était ainsi, combien la fraternité, en tant qu'affection de notre âme, serait-elle peu stable et peu solide? combien changeante et variable?

La justice sociale ne produit pas la justice morale ; elle en est bien plutôt la conséquence ; et l'homme le plus opprimé par ses semblables, le plus victime des injustices du monde, si la souffrance et le malheur le précipitent dans les bras de la vérité éternelle, un tel homme y apprend une justice que les lois humaines n'eussent jamais pu lui enseigner, il y retrouve, avec la miséricorde et le pardon, l'amour pour tous et la vraie fraternité.

VI.

Et, en effet, ne rencontre-t-on pas dans la vie, de ces hommes qui semblent être l'expression sensible de toutes les vérités supérieures, qui les portent empreintes dans leur physionomie, dans leurs actes et dans leur parole, par la douceur, par la modération, par l'indé-

pendance, par la possession de soi, qui respirent dans toute leur personne? On sent que leur âme habite dans la région de l'infini, que leurs regards descendent de haut, et que leurs pensées ont des ailes. Mais ces hommes, est-ce la justice sociale qui a produit leur vertu? est-ce la possession de tous leurs droits civils qui les a mis de la sorte en paix avec l'univers? est-ce enfin leur bonheur terrestre qui a fondé leur grandeur morale? Non sans doute, car, tout au contraire, ils portent le signe de la douleur imprimé sur leur front; et dans l'affection qu'ils donnent à leurs semblables, on sent que le pardon tient une place plus grande que le retour de sympathie; on sent qu'ils ont eu à souffrir, que leur sérénité est sortie de l'épreuve des contradictions de la vie, comme la lumière est sortie des ténèbres, comme l'ordre est sorti du chaos, et que leur justice s'est formée par le contact même des injustices du monde. Leur âme est ouverte à leurs frères, mais on y devine des réserves suprêmes, gages assurés de leur in-

dépendance morale, de leur relation directe avec Dieu, de leur rapport à l'infini. Ils ont le calme du vainqueur, non le repos de celui qui n'a pas eu à combattre; et il entre dans leur sérénité tout empreinte de mélancolie, tout éclairée par l'espérance, dans leur bonheur grave et sévère, il entre quelque chose d'idéal et de supérieur qui n'appartient ni à la justice sociale, ni à aucun des biens de la terre. Or, nous le croyons, c'est le sentiment religieux qui a fait ces hommes, et nous croyons aussi que de tous, ce sont ceux-là qui ont l'âme la plus libérale et la plus fraternelle.

VII.

Mais leur âme, en devenant plus libérale et plus fraternelle, s'est trouvée plus capable, par cela même, de satisfaire au vœu de la nature humaine dans la fraternité sociale; car l'homme qui peut sortir des bornes de sa nature pour s'élever au-dessus d'elle, est plus capable qu'aucun autre de satisfaire à toutes ses lois.

Il y a donc certainement une somme de bonheur terrestre, de justice et de convenances sociales, qui n'appartient qu'aux hommes dont l'âme est religieuse, libérale et fraternelle. L'homme, en effet, ne peut être heureux sans la fraternité qui renferme à elle seule toutes les justices et toutes les convenances, c'est-à-dire toute l'équité et toute la douceur des rapports entre les individus.

Nous avons besoin de nos semblables; mais la dépendance sans l'affection est une chose amère à notre cœur, et des relations dont l'utilité et la nécessité sont le seul lien ne peuvent avoir ni charme ni consolation.

Et si nous avons besoin de nos semblables à cause de l'impuissance de nos ressources personnelles, à cause aussi de cette correspondance de nature qui existe entre eux et nous, ce n'est pas tout encore : l'homme ne saurait se passer de liens particuliers, et cette parole a été dite, elle est descendue des régions du Ciel : L'homme ne saurait être heureux sans ami.

L'amitié, on ne pourrait s'y méprendre, est

une portion de la fraternité, quoique ce ne soit pas la fraternité elle-même. Elle en est tout au moins l'image la plus frappante, dans un cadre restreint il est vrai, mais où tout par cela même est plus fort et plus marqué.

Les amitiés profondes et durables offrent au monde le modèle de la vraie fraternité. Donner et recevoir y ont une égale douceur, et l'échange sympathique du cœur au cœur ne cesse jamais.

Mais partout où l'on rencontre des amitiés qui résistent aux vicissitudes et aux contradictions de la vie, on peut encore se dire en quelque sorte qu'il se trouve des âmes religieuses, des âmes fraternelles, des âmes qui ont pénétré dans la région de l'infini, qui y ont puisé le sentiment tendre et respectueux du passé, en même temps que la céleste prévision de l'avenir.

Devant ce sentiment du passé, devant cette prévision de l'avenir, la passion se tait dans nos cœurs; nous voyons la justice divine et la Providence apparaître dans tous les faits sociaux qui nous ont atteints. Nos propres jugements

s'arrêtent devant la grandeur de ces jugements d'en-haut, nos ressentiments s'éteignent dans le sentiment de notre fragilité commune et de notre commune misère ; et en voyant le malheur descendre tôt ou tard sur chacun, nous sentons notre compassion descendre avec lui sur tous nos frères.

Et ces différences d'intelligence, de tempérament, de goût, d'habitude qui séparent les individus, les races et les familles, s'effacent promptement aussi sous le coup-d'œil profond et rapide de l'âme religieuse et fraternelle qui rencontre la misère et la mort à tous les points de l'horizon, sous les quatre vents du ciel, et qui devant ces faits suprêmes ne peut plus retrouver de distinction entre les hommes. C'est donc par l'infini toujours que nous arrivons au sentiment fraternel, c'est par un coup-d'œil plus étendu sur toutes les choses de ce monde, coup-d'œil qui va au-delà du fait actuel et de l'impression du moment, et qui donne à nos sentiments un caractère de longanimité, de modération et de patience.

La fraternité nous rend heureux, car elle retranche de nos cœurs tout ce qui est amer pour le remplacer par quelque chose de doux, ce qui est faible et variable pour le remplacer par quelque chose de fort et de permanent, ce qui est contradictoire, par l'intelligence complète des vrais rapports des hommes entre eux; elle ajoute enfin à nos forces personnelles, la force immense de l'humanité entière, travaillant et souffrant avec nous.

La fraternité croit à l'amitié toujours; si trompée qu'elle ait été par elle, elle s'attend toujours et sans illusion à voir fleurir de nouvelles amitiés sous ses pas; et si elle rencontre l'ingratitude et l'oubli, elle guérit sa blessure par le pardon.

VIII.

Mais si la fraternité a son point de départ dans les régions supérieures où l'âme cherche la lumière et la vie, elle a son expression ici-bas, au sein de la société, par les œuvres sans

nombre qu'elle inspire aux individus pour le soulagement de leurs frères. Ainsi prise au point de vue individuel, la fraternité est un fait essentiel dans l'état social, et dont les résultats sont importants et nombreux.

En dehors de la politique et des lois, la société y trouve le soulagement de ses blessures les plus plus saignantes et de ses maux permanents.

Par la fraternité donc, tous les individus sont appelés à exercer une action sociale. Tous doivent la manifester dans leurs sentiments, dans leurs actes et dans leurs paroles.

IX.

Il est un moyen puissant et efficace de travailler à la manifestation de la vérité fraternelle dans l'avenir des sociétés : ce moyen, nous le rencontrons, sans sortir de la sphère de nos affections naturelles, au sein même de la famille, dans l'un des sentiments les plus irrésistibles et les moins commandés du cœur de

l'homme, c'est-à-dire dans l'amour des enfants, mais dans cet amour rendu plus saint encore par la pensée chrétienne. Les femmes de l'antiquité élevaient leur fils pour la république, et lui en faisaient en quelque sorte le don; les femmes chrétiennes n'élèvent pas leur fils pour l'État, ni même absolument pour la patrie; elles les élèvent pour Dieu, et en les élevant pour Dieu, elles les élèvent pour l'humanité entière.

L'éducation, dans le sens le plus sérieux, le plus large et le plus précis de ce mot, doit donc être l'enseignement de la science de la vie, non-seulement en elle-même, mais dans ses rapports avec l'infini et avec l'éternité. La vérité religieuse doit y tenir la première place, car c'est elle qui est la clef de toutes les autres, le fondement de la morale, la solution de toutes les énigmes douloureuses et irritantes que le monde présente sans cesse à l'esprit humain.

Il ne suffit donc pas d'être guidé dans cette haute mission de l'enseignement de l'homme par de nobles instincts, il faut encore avoir

un point de départ fixe et un but déterminé; car la véritable éducation ne consiste pas seulement dans le développement de tous les nobles penchants de l'âme, dans la répression de tous les mauvais penchants de la nature, dans la juste application de toutes les aptitudes de l'esprit. Il faut surtout faire de l'enfant un homme qui connaisse l'objet et le dessein de son existence, qui en accepte toutes les lois, chez lequel le ciel d'abord et la terre ensuite trouvent tout ce qu'ils ont à en attendre; qui sache satisfaire à toutes les nécessités de la vie; qui sache comprendre l'obligation et la sainteté du travail, et y découvrir le lien de la fraternité; qui sache mêler aux travaux les plus humbles, à ceux qui sont en apparence les plus étrangers aux choses du ciel, une pensée morale et grande; car c'est par l'étendue et la hauteur de ce point de vue, qu'on inspire à l'homme l'amour des états divers où il peut se trouver placé. Il ne suffit pas non plus de lui montrer le châtiment comme la conséquence nécessaire du crime, et la récompense comme la consé-

quence assurée de la bonne action; mais, il faut encore lui montrer le fait contradictoire et injuste qui se produit dans le monde, et faire luire à ses yeux le jour sacré de la croix.

Tel est le véritable enseignement souhaitable pour tous, seul important à la dignité et au bonheur de tous, auquel tous ont également droit, qui nous place tous sur le même niveau élevé d'intelligence et de lumière, et qui renferme la véritable notion et la vraie semence de la fraternité.

X.

La fraternité ne saurait se passer du sentiment religieux : seul il lui donne sa largeur, son étendue et sa durée, seul il peut en créer le lien immortel à travers les âges.

Car, en dehors du sentiment religieux, la fraternité est un fait toujours renfermé dans les bornes du temps, toujours limité à la génération présente; par le sentiment religieux, au contraire, la fraternité embrasse toutes les généra-

tions disparues et couchées dans la terre que nous foulons sous nos pas.

Ce sentiment mélancolique et tendre, qui s'attache parfois à la pensée vague et passagère de ceux qui nous ont précédés, qui ont respiré les mêmes brises que nous, qui ont joui du même ciel, qui en ont essuyé comme nous les orages, qui ont vu comme nous le printemps naître et l'année accomplir son cours, ce sentiment qui effleure à peine notre âme trop occupée des soins de la vie, puise dans la foi quelque chose d'auguste et de sacré, et par la prière, notre cœur y satisfait pleinement.

La vie de l'homme est courte, ses rapports avec ses semblables sont limités à un petit nombre d'individus seulement; la prière est le seul acte par lequel il soit en relation avec tous ses frères, avec tout le genre humain.

Que l'homme prie pour l'humanité, que l'homme bénisse et rende grâces avec l'humanité, que l'homme unisse sa souffrance et son travail aux souffrances et aux travaux de l'humanité : c'est là, il nous semble, la fraternité

dans sa plus vaste réalisation ; elle ne s'est produite ainsi dans le monde que par la religion chrétienne, et son expression la plus forte et la plus sensible sera toujours la grande Église qui fait de la prière un lien entre les vivants et les morts.



CONCLUSION.

Quoique l'Évangile soit une loi indépendante de toute institution politique, une loi qui admette toute espèce de gouvernement, néanmoins on peut dire que nous n'avons point eu de législateur depuis Jésus-Christ, et que les empires chrétiens ne peuvent point en avoir d'autre.

BALLANCHE.

CONCLUSION.

Lorsque l'on considère, en dehors des passions et des intérêts qui divisent le monde, les systèmes et les théories qui se produisent dans le sens des partis divers ; lorsqu'on voit l'esprit humain si ingénieux à revêtir l'erreur d'une apparence de raison, si audacieux pour emprunter à la vérité quelque chose d'elle-même qui puisse captiver les hommes en les trompant ; lorsqu'on voit cet effrayant mélange d'idées et d'opinions où le vrai et le faux se trouvent confondus, et la passion toute seule vouloir résoudre les problèmes sociaux dont la solution appartient à peine aux plus hautes inspirations du génie, aux plus généreuses inspirations du cœur ; lorsqu'on voit apparaître de tous les côtés et dans tous les partis, les mauvais pen-

chants des hommes, leur faiblesse, leur insuffisance pour le bien, leur impuissance à s'arrêter sur la pente du mal dès qu'ils ont commencé à la descendre, partout enfin quelque chose qui attriste, qui repousse, qui inquiète, rien où le cœur puisse mettre sa foi, son espérance, son enthousiasme ; alors plus que jamais on a besoin de détourner un moment ses regards de la terre, pour les reporter à la source de toutes les choses vraies, nobles et grandes qui ont pu et qui pourront encore se produire dans la société.

Toutes les vérités sociales proviennent de vérités qui leur sont supérieures et dont elles relèvent, et l'on ne saurait atteindre et réaliser aucune vérité secondaire, si d'abord on ne remontait à sa source. Le principe de tous les droits sociaux, nous avons donc été le chercher en Dieu et dans notre âme, car Dieu et l'âme sont deux faits supérieurs à la société, et qui la gouvernent.

L'existence de la société a une fin morale

relative à l'âme humaine, et supérieure à la destinée de l'homme ici-bas.

Ainsi, tous les droits politiques et civils doivent être en relation directe avec la conscience, tous doivent être fondés sur la liberté morale, tous doivent nous créer des devoirs que nous puissions librement accomplir.

La liberté sociale ne peut avoir d'autre origine que le libre arbitre. C'est en lui que réside notre droit à la liberté. On ne saurait le trouver autre part.

Le libre arbitre de l'homme s'exerce dans la sphère de ses devoirs envers Dieu ; sa conscience en est le siége. La liberté extérieure ou sociale n'est donc un droit positif et incontestable que là où elle représente la conscience et l'usage moral du libre arbitre ; elle n'a de valeur réelle pour l'homme que suivant l'usage qu'il en sait faire ; elle doit enfin s'exercer dans la limite de nos devoirs envers nos semblables, si nous voulons nous montrer dignes de nos droits et capables de les maintenir.

L'égalité des hommes entre eux sur la terre n'a qu'une seule raison et un seul motif, leur égalité devant Dieu ; si l'on ôte cette raison suprême, l'inégalité, qui existe de fait, ressaisit tout son empire, car il n'y a plus de droit contre elle. L'égalité devant Dieu repose sur la valeur et la dignité propre de notre âme, valeur et dignité que Dieu voit à découvert, et qui comptent plus à ses yeux que tous les dons particuliers. C'est donc uniquement par le côté de la conscience, par le côté de l'âme, de la partie élevée et morale de notre nature, que la société peut faire prévaloir et maintenir ce droit d'égalité.

L'égalité sociale ne doit résider d'une façon absolue que dans l'usage des droits essentiels de l'humanité ; au-delà de ces droits, l'égalité cesse, et l'inégalité des conditions commence, parce que le fait de la liberté, qui précède celui de l'égalité, est intéressé dans les inégalités de conditions, qu'il les nécessite et qu'il les produit. Et la notion de l'égalité n'ayant d'autre base vraiment sociale que la valeur

morale de l'homme pris individuellement, c'est par le respect de soi et de son semblable que l'égalité doit apparaître dans les rapports des hommes entre eux.

La fraternité a sa source dans l'amour de Dieu pour les hommes : les hommes ne pourront la ressentir avec plénitude, ni la pratiquer d'une manière continue, s'ils ne s'élèvent à la connaissance de Dieu, et s'ils ne ramènent la partie aimante et sensible de leur être à la source, au principe et au foyer de l'amour.

C'est en effet par la charité chrétienne que le genre humain est revenu à la notion de la fraternité. Mais la charité chrétienne, en fondant la fraternité sociale, ne fut pas un principe destructeur de la famille.

La famille existait en raison d'une loi fondamentale de la nature humaine, l'homme ne pouvant se passer d'affections intimes et privées, et Dieu lui ayant ouvert, dans les rapports du sang et de la parenté, les sources légitimes,

pures, saintes et intarissables de ces affections. La famille existait aussi comme le seul fait social qui, dans la multiplication et la continuation du genre humain, distinguât l'homme de tous les êtres vivants, et qui attestât la dignité de sa nature morale.

Le christianisme respecta ce principe et cette loi de l'humanité; il les rendit plus apparents et plus manifestes, il leur apporta une consécration de plus; car, en toute chose, il vint régénérer, purifier et bénir l'homme primitif, mais non changer les lois de sa nature qui sont placées au premier plan de l'œuvre de Dieu.

L'esprit chrétien d'ailleurs, comme ce qui est doué de toute-puissance, n'agit pas par voie d'exclusion. Il a en lui la force nécessaire pour concilier toutes les choses qui sont distinctes par leur caractère, sans être incompatibles par leur essence.

Or, la fraternité, c'est l'amour avec un caractère d'immensité indéfinie, qui laisse subsister toutefois la distinction des personnalités, sans laquelle il n'y a pas d'amour. Mais les

affections de la famille sont l'amour aussi, et l'amour d'autant plus fort suivant la nature, qu'il a un caractère plus exclusif et plus restreint. Le christianisme sut concilier l'amour exclusif et l'amour indéfini ; il les concilia par la charité qui les subordonna l'un et l'autre à l'amour de Dieu, qui devint le souffle vivifiant et la règle souveraine de toutes nos affections ; et la famille subsista, au sein de la fraternité humaine, avec des droits nouveaux plus sacrés encore que les anciens.

La fraternité reçut du christianisme son développement moral et sa manifestation sociale.

Dans son existence première et incomplète, elle était une aptitude de notre nature, elle entrait dans les conditions de notre existence, parce que l'homme fut de tout temps appelé à vivre en société avec ses semblables. Loi de notre nature d'abord, devoir, précepte, sentiment ensuite, la fraternité ne releva jamais que de la toute-puissance de Dieu qui nous fit ce que nous sommes, et de la liberté de notre

conscience qui est maîtresse de toutes nos obligations envers la vérité, envers Dieu et envers les hommes, qui peut y satisfaire ou les méconnaître, mais qu'on ne saurait contraindre dans le ressort de sa volonté, ni dans l'essor de ses sentiments. La fraternité fut donc toujours hors des atteintes de la justice humaine, de la politique et des lois.

La politique et les lois peuvent ressentir son influence et se modifier suivant ses inspirations, mais elles ne sauraient primer ni régler son action sur la société.

La fraternité a son siége principal dans le cœur des individus ; c'est par l'action individuelle qu'elle a pris place dans le monde et qu'elle s'est fait jour dans les institutions sociales, en y répandant son esprit. C'est à la charité privée et à la vertu individuelle, que se trouve confié encore l'avenir social de la fraternité humaine ; mais c'est par Dieu seulement, par le sentiment religieux et chrétien, que la vertu de l'homme peut s'élever à la hauteur de cette mission, et réaliser dans le monde, sur un

plan plus ou moins vaste, dans des proportions plus ou moins grandes, la véritable fraternité.

Tels sont les principes qu'on a tâché d'exposer dans ce livre. Parmi ceux-là et parmi ceux qui s'y rattachent, il peut s'en trouver qui soient méconnus, qui soient obscurcis de nos jours; mais parce qu'ils relèvent de Dieu qui donna des lois à la nature humaine et qui lui fixa les conditions de son existence, ces principes sont immuables, et la société sera toujours obligée d'y revenir franchement, après avoir essayé de se tracer une autre voie. La vérité, même lorsqu'elle est méconnue, reste encore la plus grande force de la société, et son unique soutien, car la vérité est toujours vivante : elle garde son empire, même quand on n'y veut pas croire; elle a des jugements terribles parfois; elle laisse s'accomplir en dehors de son sein, quand on la repousse, les désordres effroyables de l'anarchie. Ces désordres, cependant, ne peuvent être que partiels et momentanés, car l'anarchie ne renferme en soi aucun germe de

durée; et si les jugements de la vérité outragée sont redoutables et terribles, ses vues sur l'humanité néanmoins sont toujours miséricordieuses.

Mais si la vérité, même quand elle est méconnue, est encore la force et le soutien de la société, quelle force n'est-elle pas pour l'homme qui la connaît, qui la possède, qui la porte dans toutes ses paroles et dans toutes ses actions, qui sait par elle pourquoi il dit ce qu'il dit, pourquoi il fait ce qu'il fait, pourquoi il va où il va, et quel est le terme vers lequel il s'avance!

Pour un tel homme, qu'importe la vie ou la mort? qu'importe d'une certaine façon, même au point de vue social, la liberté ou l'esclavage? Quand il subit l'oppression, son bon droit le soutient encore, et il y trouve le pressentiment du triomphe assuré de la justice. La force du droit est en lui avec la force de la vérité; il vit et il meurt dans l'une et dans l'autre. Et ne voyez-vous pas que l'homme alors est supérieur à toutes les puissances de la terre, et

qu'il fait prévaloir la valeur et la souveraineté de son âme sur la politique, sur les lois, sur l'ordre social tout entier?

Tout enfin a commencé par l'âme dans la révolution chrétienne dont on cherche à réaliser le dernier terme aujourd'hui; et, en cherchant ce dernier terme, on ne doit pas oublier la source d'où tout est parti, le lieu élevé d'où sont sortis le rayon et l'éclair qui ont transfiguré l'esprit de l'homme.

C'est par la force individuelle que le Christ a changé le monde.

La puissance de l'autorité, la puissance du glaive toujours menaçant, la puissance du nombre, la puissance d'un état social auquel le monde entier prêtait son concours, toutes ces puissances réunies ont cédé devant la vertu de quelques hommes; mais ces quelques hommes étaient des chrétiens, leur vertu avait pour origine la révélation évangélique, elle était vertu par la pureté, la puissance, la sainteté du dogme chrétien.

Si donc on veut marcher dans les voies qui nous ont été ouvertes par l'Évangile, que l'on commence par accepter, sans restriction, dans toute son étendue et avec toutes ses conséquences, la révélation qu'il contient.

Mais que nous dit cette révélation ? Elle nous annonce que l'homme est un être intelligent et moral dont l'âme est immortelle ; qu'il est fait pour connaître la vérité et pour adhérer à elle ; que le but de sa destinée ici-bas n'est pas le bonheur selon les idées du monde, mais le libre accomplissement du devoir pour notre sanctification et notre salut éternel. S'il en est ainsi de l'homme, si telle est la fin pour laquelle il est créé, il s'ensuit nécessairement que la première obligation de la société envers l'individu sera, après lui avoir facilité les moyens de vivre pour accomplir sa destinée, de respecter son libre arbitre, de lui en rendre l'usage possible dans la plus vaste mesure, de maintenir enfin tous ceux de ses droits où sont intéressées la dignité et la liberté de son âme, et qui sont l'expression de sa personnalité. Les

lois et les institutions qui constituent l'état social doivent donc être relatives principalement à la personnalité humaine ; et tout ce qui tendrait à subordonner la personnalité de l'homme à toutes ces choses, serait le plus manifeste attentat contre la loi chrétienne. Connaître la vérité et s'attacher à elle, tel est l'intérêt premier de l'homme et l'intérêt premier de la société ; car la vérité, pour tout être intelligent et moral, c'est la force, c'est l'ordre, c'est la vie, c'est la lumière.

Mais la vérité ne se rencontre pas dans l'ordre inférieur de l'expérience et des sensations ; elle ne se rencontre pas davantage dans la région inférieure des faits sociaux. C'est par l'âme qu'on peut atteindre à elle, c'est dans le ciel qu'on doit aller la chercher. C'est donc vers ces hauteurs que l'homme et la société doivent tourner leurs regards pour connaître l'origine, la nature, le caractère, l'ordre de tous les principes sociaux.

Or, dans les régions des vérités supérieures,

nous trouvons que la Liberté, l'Égalité et la Fraternité existent comme faits et comme droits; il faut donc les admettre et leur donner place dans l'état social; mais il faut les y admettre dans l'ordre de leurs vrais rapports.

Dans l'ordre de ces vrais rapports, la liberté précède l'égalité; car la liberté et la conscience ne font qu'un, et l'égalité n'a d'autre base que la conscience qui place tous les hommes sur un même niveau devant Dieu. L'égalité, dans l'état social, doit donc être subordonnée à la liberté, et ne la gêner en rien. Mais la fraternité, qui a son origine dans la loi d'amour, dernier terme de toutes les autres lois, devra également sur la terre être le couronnement et le complément du fait de la liberté et du fait de l'égalité : elle les résume en quelque sorte; elle en est la véritable expression; car son essence est d'être libre, et son caractère propre est d'unir tous les hommes par les liens de la justice la plus impartiale, la plus égale et la plus large, celle où il entre le plus de devoirs réciproques, de miséricorde et de pardon.

C'est seulement dans l'union ainsi comprise des principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, dans l'ordre éternel de leurs rapports se manifestant au sein de la société, que nous entrevoyons la complète réalisation de la révolution chrétienne.

Cette réalisation sociale des principes chrétiens serait, sans nul doute, un grand bien pour le monde ; mais s'il est permis d'y trouver une des conséquences sensibles de l'œuvre chrétienne, on ne saurait néanmoins y voir son but principal. Car, en dehors de la somme de bonheur et de justice que les institutions et les lois sont appelées à répandre parmi les hommes, il existe pour le genre humain des jouissances et des lumières d'un ordre bien supérieur. La terre, l'État, la patrie, la société sont un petit monde pour notre âme ; pour elle ils ne sont pas l'univers.

L'univers de notre âme est en elle-même, dans la sphère de sa vie propre, là où elle possède tous ses droits dans leur principe même, là où elle exerce vraiment sa portion de souve-

raineté et d'empire, là où elle use vraiment de sa liberté. Car jamais l'homme ne se sent plus libre, jamais l'enthousiasme de la liberté n'émeut plus vivement son cœur, que lorsqu'il assujétit son goût, son désir et sa passion à son devoir ; jamais il n'est plus affermi dans la notion pleine et calme de l'égalité, que lorsqu'il se considère lui-même dans la réalité de son être, sous le regard de son Créateur, avec le sentiment de son immortalité ; jamais enfin il n'éprouve plus réellement la force du lien fraternel, que lorsqu'il se sent ému d'un mouvement de vraie charité.

C'est de la vérité que nous viennent tous les biens ; mais la vérité ne se produit qu'indirectement dans les institutions politiques et dans les lois sociales.

Dans notre conscience, la vérité se présente à nous elle-même : nous la voyons, nous la possédons autant qu'il est possible de la voir et de la posséder en cette vie ; nous sommes heureux ou malheureux, suivant que nous nous attachons à elle ou que nous la repoussons.

La conscience est donc le champ le plus vaste de nos douleurs et de nos joies ; et c'est là le grand patrimoine que le christianisme vint restituer au genre humain, en portant la lumière dans nos âmes, en nous instruisant de nos vrais devoirs, en nous découvrant nos destinées immortelles.

Vérité éternelle et absolue, qui renfermez en vous toutes les vérités, qui êtes le soutien et la force des États, le salut des peuples, la vie de l'âme, la sauvegarde de sa liberté, la source de toutes ses joies, nous reconnaissons en votre présence notre faiblesse et l'impuissance où nous étions de bien traiter les questions grandes et élevées qui ont occupé notre esprit ; mais nous les avons traitées avec un cœur sincère, tout pénétré de la beauté des principes de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, tels qu'ils nous sont apparus dans l'Évangile !

Faites que les idées si imparfaitement énoncées dans ces pages, y conservent toutefois un peu de leur saveur et de leur parfum, qu'elles

puissent y porter quelques fruits, qu'elles y éveillent enfin la sympathie des âmes généreuses qui savent reconnaître et discerner la vérité partout où elle se trouve, dans le langage même le moins éloquent, et qui, la rencontrant, sont toujours prêtes à la confesser et à la défendre !

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

Erratum.

Page 140, ligne 4. — Au lieu de *des égalités*, lisez : *des inégalités*.

A la même Librairie :

Blanche de Bourbon, ou Reine et Martyre. Chronique du quatorzième siècle. 2e édition. 1 vol. in-12. 1 fr. 80 c.

Bonnes (les) **élèves**, par madame SAINTE-MARIE, auteur de ROSE ET LUCIE, OLYMPE ET ADÈLE, etc., etc. 1 vol. in-12. 1 fr. 80 c.

Histoire de la Société domestique chez tous les peuples anciens et modernes, ou Influence du Christianisme sur la famille ; par l'abbé J. GAUME, vicaire général du diocèse de Nevers, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, etc., etc. 2 vol. in-8. 12 fr.

Histoire des Catacombes de Rome, *accompagnée d'un plan ;* par l'abbé J. GAUME, vicaire-général du diocèse de Nevers. 1 vol. in-8. 6 fr.

Madeleine, histoire chrétienne. 2e édition. 1 vol. in-12. 2 fr.

Thomas Morus, lord chancelier du royaume d'Angleterre au XVIe siècle ; par madame la princesse DE CRAON. 4e édition. 2 vol. in-12, format anglais. 7 fr.

Trois Rome (les), ou Journal d'un Voyage en Italie, accompagné 1° d'un plan de Rome ancienne et moderne ; 2° d'un plan de Rome souterraine ou des catacombes ; par l'abbé J. GAUME, vicaire général du diocèse de Nevers, auteur du *Catéchisme de Persévérance*, du *Manuel des Confesseurs*, etc. 4 vol. in-8. 22 fr.

Imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye, rue au Pain, 61.


BOSTON PUBLIC LIBRARY
3 9999 04687 413 5

